



RÉUNION DE CONCERTATION
SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

19 NOVEMBRE 2015

INTRODUCTION

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

1/ PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

2/ QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

- QUELLE EST LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLU ?
- QUELLE EST LA PROCÉDURE ?
- QUEL EST LE CONTENU D'UN PLU ?

3/ PRÉSENTATION DES PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

4/ ÉCHANGES / DÉBAT

1/ PRÉSENTATION DES INTERVENANTS EN CHARGE DU PLU

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE (URBANISTE, ARCHITECTE, PAYSAGISTE, ENVIRONNEMENTALISTE, INGÉNIEUR HYDRAULIQUE, AVOCAT...)

	URBEO MANDATAIRE	URBANISME - PAYSAGE
	BIOTOPE	ENVIRONNEMENT - ECOLOGIE
	DELSOL AVOCATS	PROCÉDURE - DROIT DE L'URBANISME
	ARTELIA	HYDRAULIQUE
	TECTA	NUMÉRISATION PLU

2/ QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

QU'EST-CE QUE LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

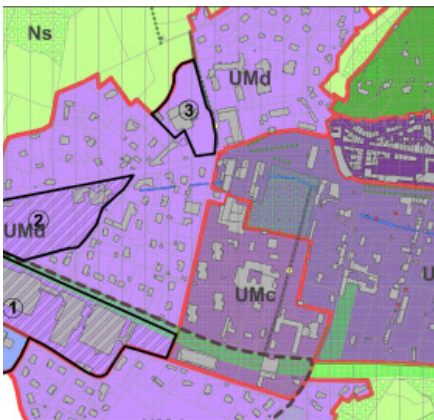
PLU = UN DOCUMENT DÉFINISSANT POUR LES 10 À 15 ANS À VENIR LE PROJET GLOBAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL (VOTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL)

OBJECTIF DU PLU = ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DU CADRE DE VIE / CADRE BÂTI DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (INTÉRÊT GÉNÉRAL)



LE PLU ÉTABLIT :

- LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE
- LA RÉGLEMENTATION LOCALE QUE DEVRONT RESPECTER LES AUTORISATIONS D'URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, PERMIS DE DÉMOLIR, PERMIS D'AMÉNAGER, DÉCLARATIONS PRÉALABLES...).



IL ARTICULE :

- UNE VISION À LONG TERME POUR DESSINER LE TERRITOIRE SAVIGNERAND DE DEMAIN (HORIZON 2027)
- LA GESTION AU QUOTIDIEN DES ACTES CONTRIBUANT AU CADRE DE VIE (CONSTRUCTIONS NEUVES, RÉHABILITATIONS, RÉALISATION DE PLACES DE PARKING, CRÉATION D'ESPACES VERTS, ETC.).

POURQUOI RÉVISER LE PLU MAINTENANT ?

DEPUIS 2007, FORTES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES À L'ÉCHELLE NATIONALE :

- LOI POUR L'ACCÉLÉRATION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTION (2009)
- LOI D'ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT (2010)
=> GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
- LOI DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE (2010)
- LOI DE MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT (2013)
- LOI POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT ET UN URBANISME RÉNOVÉ (2014)
- LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT (2014)
- LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (2015)
- ... PROCHAINES LOIS SUR LA BIODIVERSITÉ, LA CRÉATION ARCHITECTURALE...

+ DE NOUVEAUX DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES LOCAUX :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU GENEVOIS - SCOT 2014-2024 (2013)
- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013-2019 (2013)
- SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (2014)...

=> MISE EN COMPATIBILITÉ OBLIGATOIRE DU PLU POUR INTÉGRER DE NOUVEAUX ENJEUX & OBJECTIFS :

- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT RENFORCÉE
- PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES ET NATURELLES,
- AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS,
- MIXITÉ SOCIALE,
- LIMITATION DES CONSOMMATIONS FONCIÈRES POUR L'URBANISATION, ETC.

LE PLU DOIT RESPECTER DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

ARTICLE L.110 CODE DE L'URBANISME

- AMÉNAGER LE CADRE DE VIE
- ASSURER AUX POPULATIONS HABITAT, EMPLOI, SERVICES ET TRANSPORTS
- GÉRER LE SOL DE FAÇON ÉCONOME
- RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE
- ÉCONOMISER LES RESSOURCES FOSSILES
- ASSURER LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES
- ASSURER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ PUBLIQUES
- PROMOUVOIR L'ÉQUILIBRE ENTRE POPULATIONS URBAINES ET RURALES
- RATIONALISER LA DEMANDE EN DÉPLACEMENTS
- LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ARTICLE L.121-1 CODE DE L'URBANISME

- L'ÉQUILIBRE ENTRE DÉVELOPPEMENT URBAIN/RURAL ET L'UTILISATION ÉCONOME DE L'ESPACE ET LA SAUVEGARDE DES ESPACES URBAINS, DU PATRIMOINE BÂTI REMARQUABLE, LES BESOINS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ
- LA QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE, NOTAMMENT DES ENTRÉES DE VILLE ;
- LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS URBAINES ET RURALES ET LA MIXITÉ SOCIALE DANS L'HABITAT ;
- LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE, PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES, LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LA PRÉVENTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS.

LE PLU DOIT RESPECTER DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

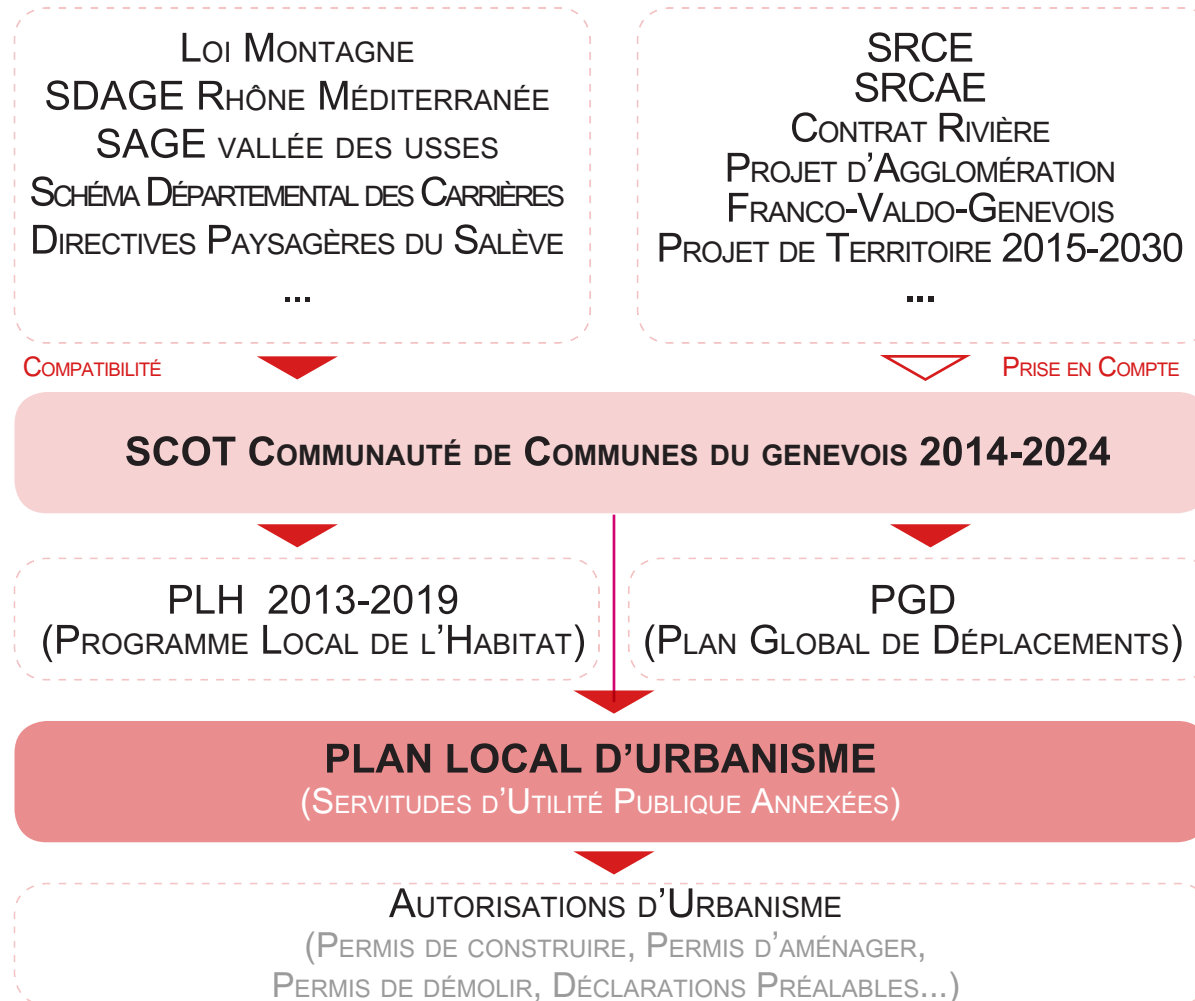
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES DE MONTAGNE (ART. L145-1 À L.145-13 DU CU)

- PROTECTION DES TERRES AGRICOLES
- PRÉSERVATION DES ESPACES, PAYSAGES & MILIEUX CARACTÉRISTIQUES
- PRINCIPE D'URBANISATION EN CONTINUITÉ

+ LÉGISLATIONS DIVERSES

- LOI SUR L'EAU
- LOI RELATIVE À LA PROTECTION DE LA NATURE
- LOI RELATIVE À L'AGRICULTURE
- LOI PAYSAGE
- LOI SUR LE BRUIT
- LOIS RELATIVES À LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
- LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ
- LOIS RELATIVES AUX DÉPLACEMENTS ET AU TRANSPORT

LE PLU DOIT RESPECTER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL & LOCAL



QUELLE EST LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLU ?

4 GRANDES ÉTAPES

ETAPE 1

ÉLABORATION
D'UN
DIAGNOSTIC
DU TERRITOIRE

ETAPE 2

DÉFINITION
D'UN PROJET
D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLES
(PADD)

ETAPE 3

TRADUCTION DU
PADD EN RÈGLES
JURIDIQUES

EXEMPLE :

- HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS
- PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES À ATTEINDRE...

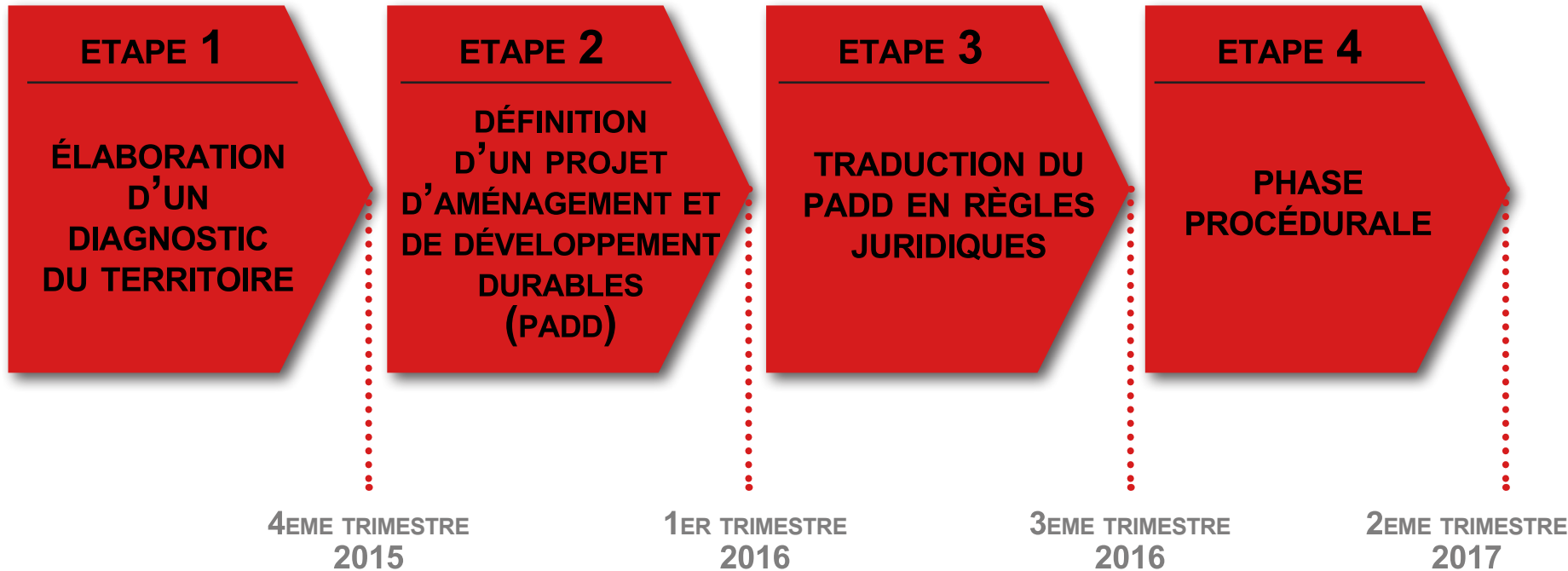
ETAPE 4

PHASE
PROCÉDURALE

- RECUEIL DES AVIS DE DIFFÉRENTES INSTITUTIONS (CONSEIL DÉPARTEMENTAL⁷⁴, CHAMBRE D'AGRICULTURE...)
- «ENQUÊTE PUBLIQUE» (=REMARQUES DES CITOYENS)...

QUELLE EST LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLU ?

4 GRANDES ÉTAPES



CONCERTATION & INFORMATION EN CONTINU DES HABITANTS

QUEL EST LE CONTENU DU PLU ?

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

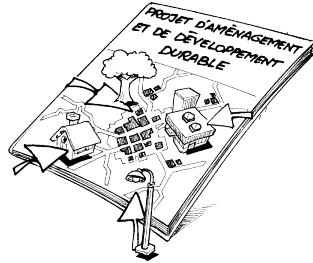
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

JUSTIFICATIONS DES CHOIX

EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

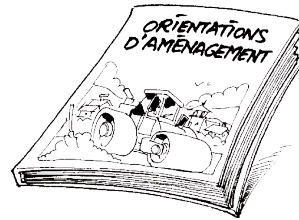
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET, OBJECTIFS & ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT (ÉCHELLE COMMUNALE)



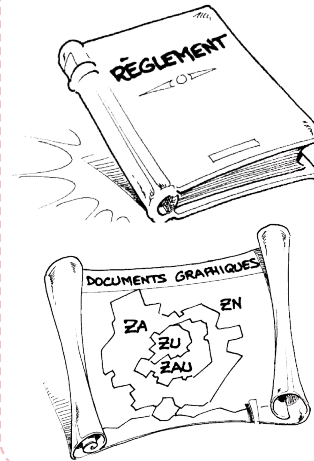
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET PROGRAMMATION

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT SECTORIELLES OU THÉMATIQUES



RÈGLEMENT

RÈGLEMENT ÉCRIT & GRAPHIQUE



ANNEXES

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

LISTE DES LOTISSEMENTS

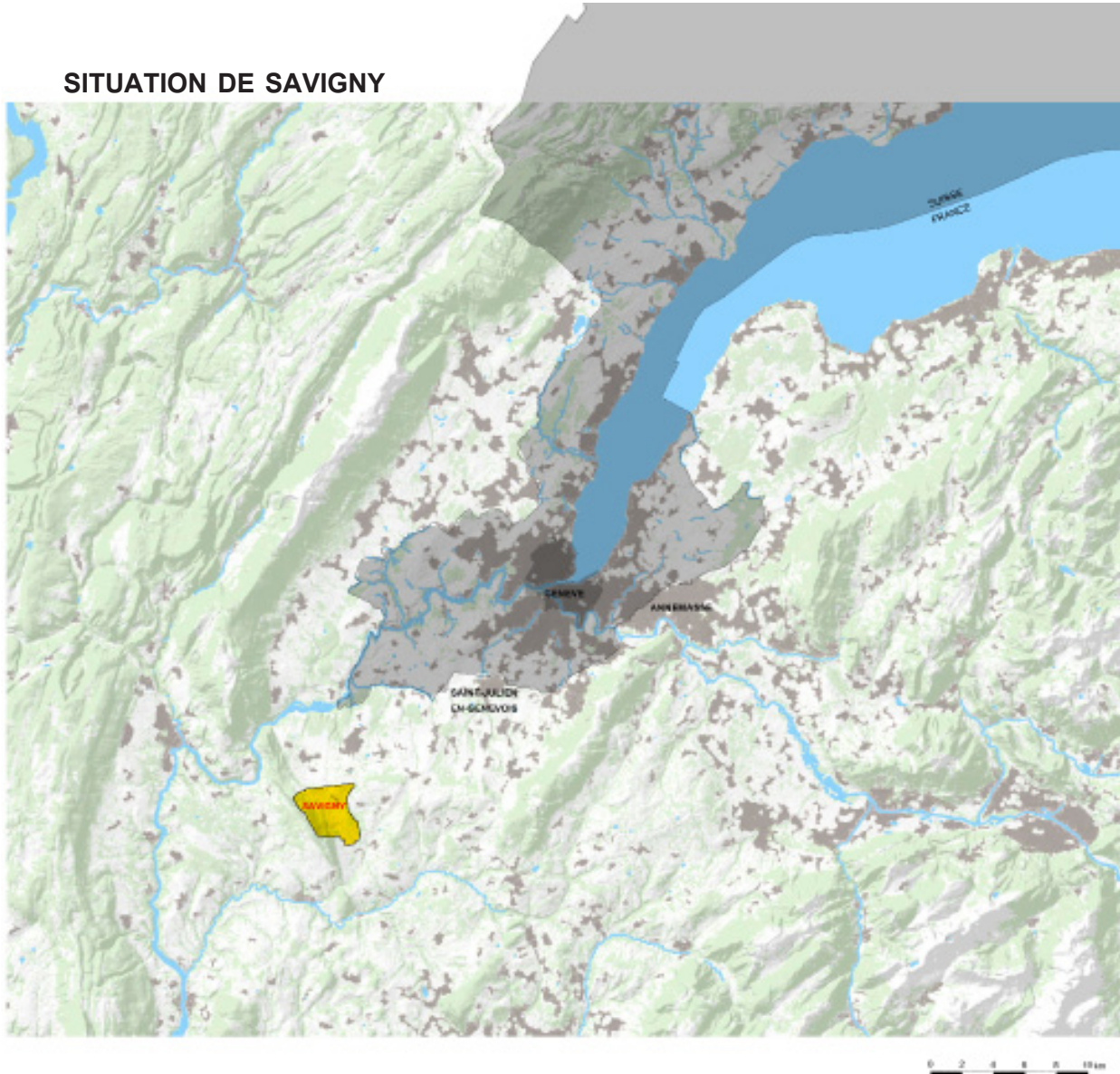
SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, ZONAGE DES EAUX PLUVIALES...

+ UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU DOCUMENT D'URBANISME

3/ PRÉSENTATION DES PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

SAVIGNY, UNE COMMUNE «DUALE» MULTIPOLARISÉE

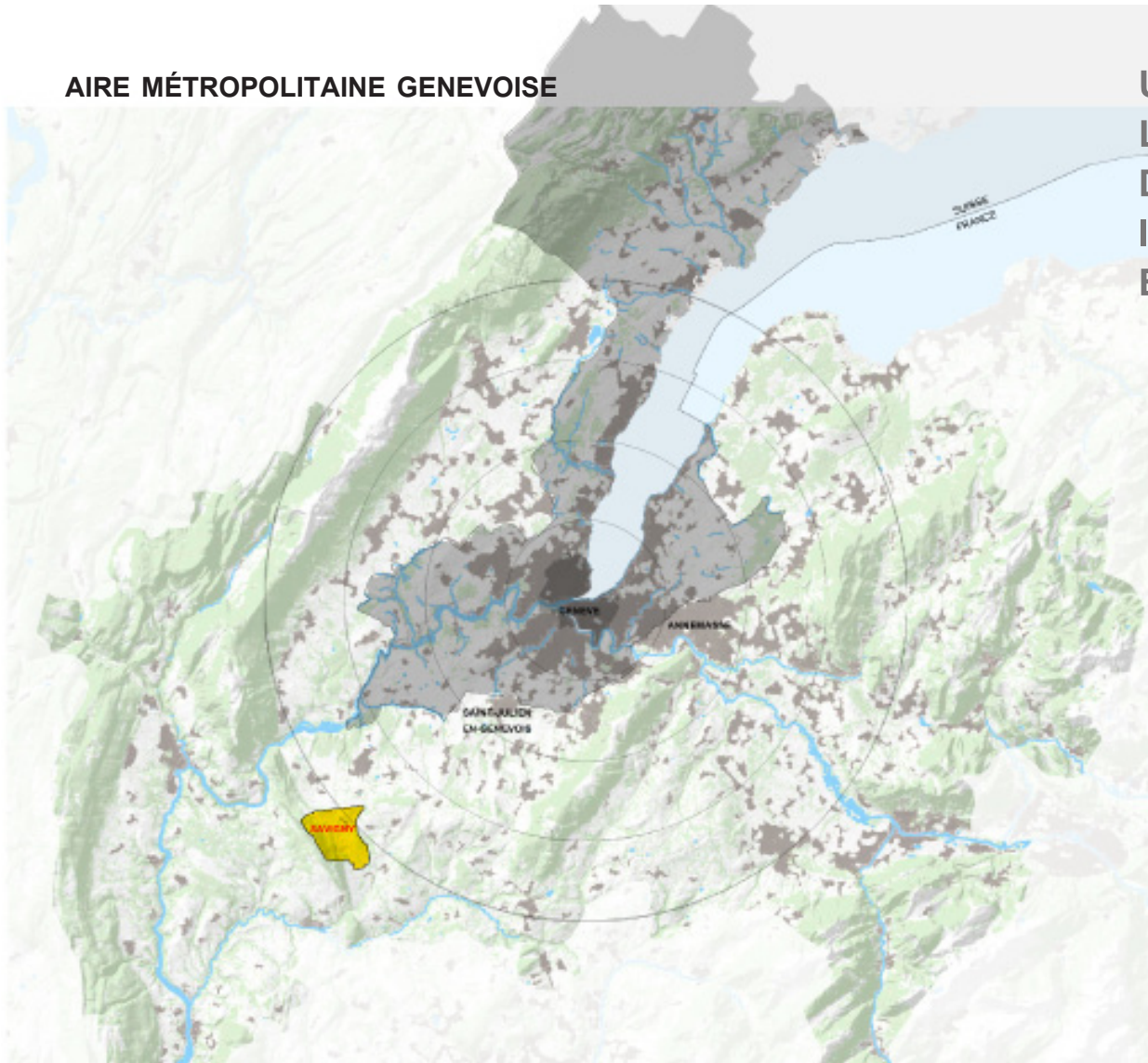
SITUATION DE SAVIGNY



SAVIGNY, UNE COMMUNE «DUALE» MULTIPOLARISÉE

AIRE MÉTROPOLITAINE GENEVOISE

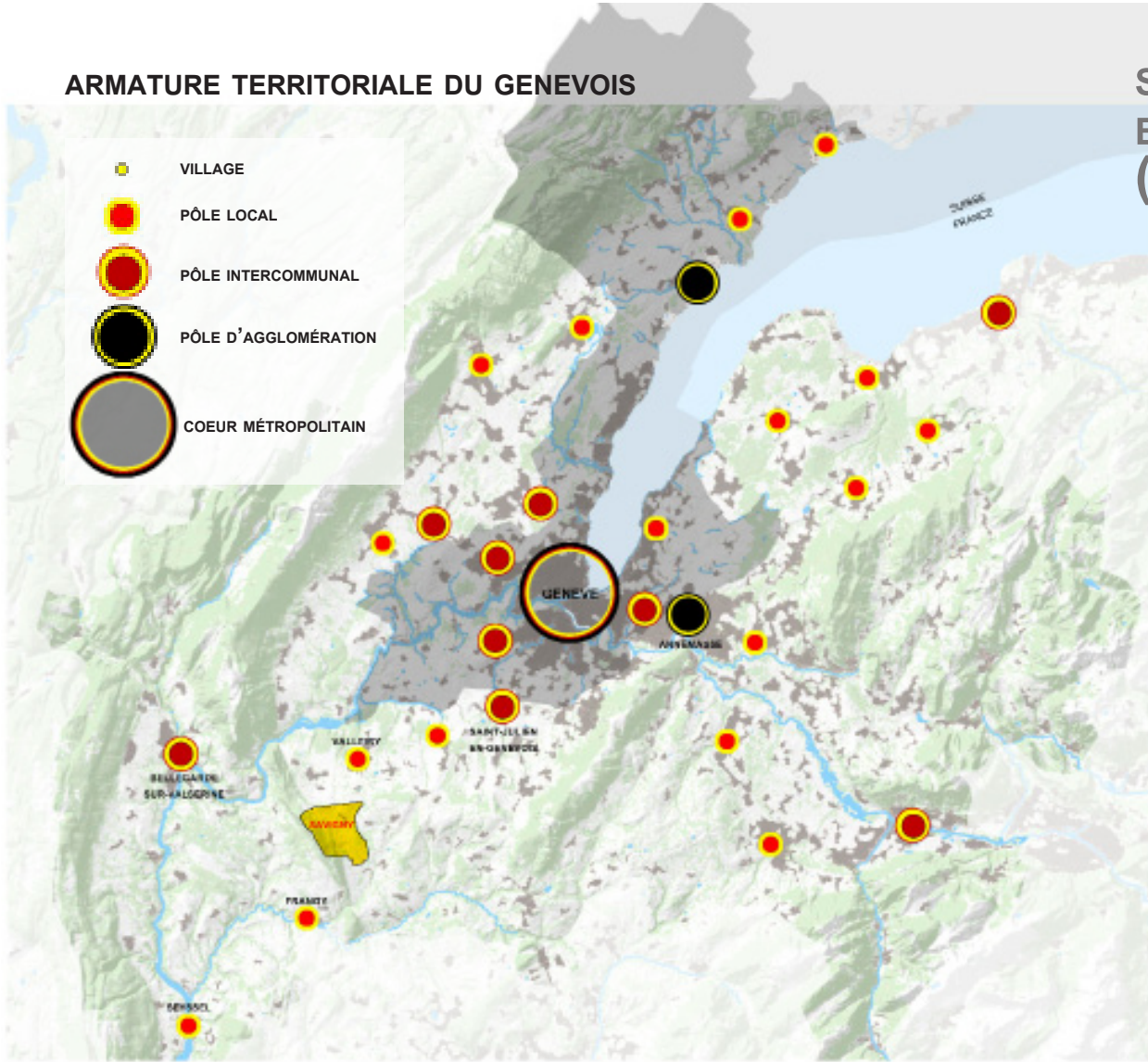
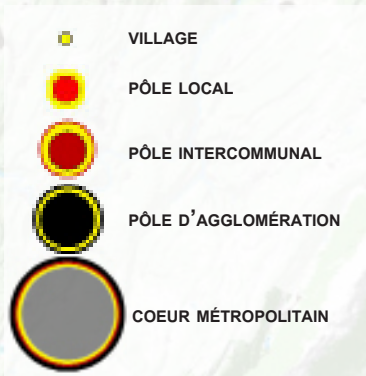
UNE COMMUNE DANS
L'AIRES D'ATTRACTIVITÉ
DE GENÈVE (MÉTROPOLE
INTERNATIONALE, CAPITALE
ÉCONOMIQUE)



0 2 4 6 8 10 km

SAVIGNY, UNE COMMUNE «DUALE» MULTIPOLARISÉE

ARMATURE TERRITORIALE DU GENEVOIS

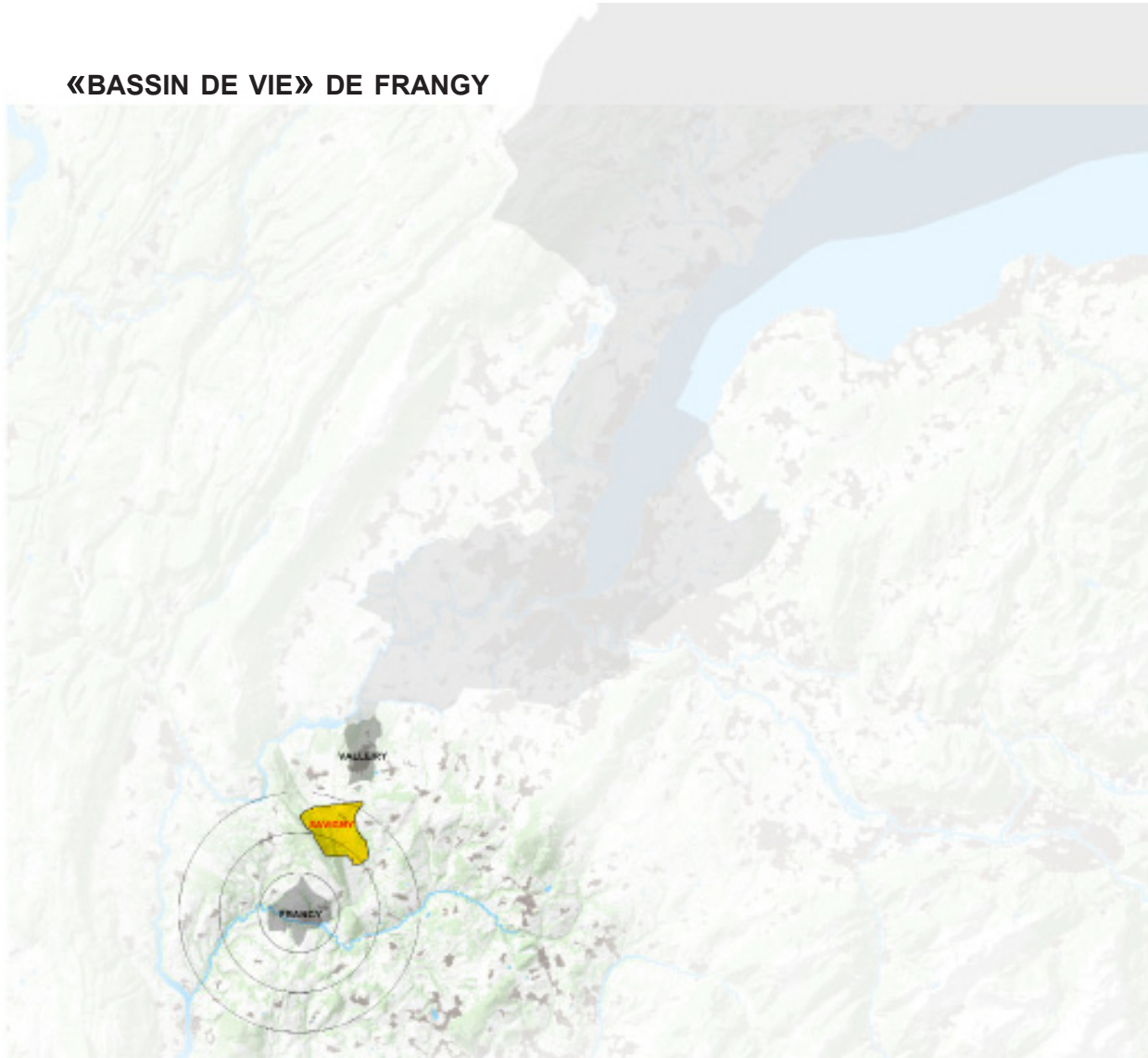


SAVIGNY, UN VILLAGE
ENTRE DEUX PÔLES LOCAUX
(VALLEIRY ET FRANGY)



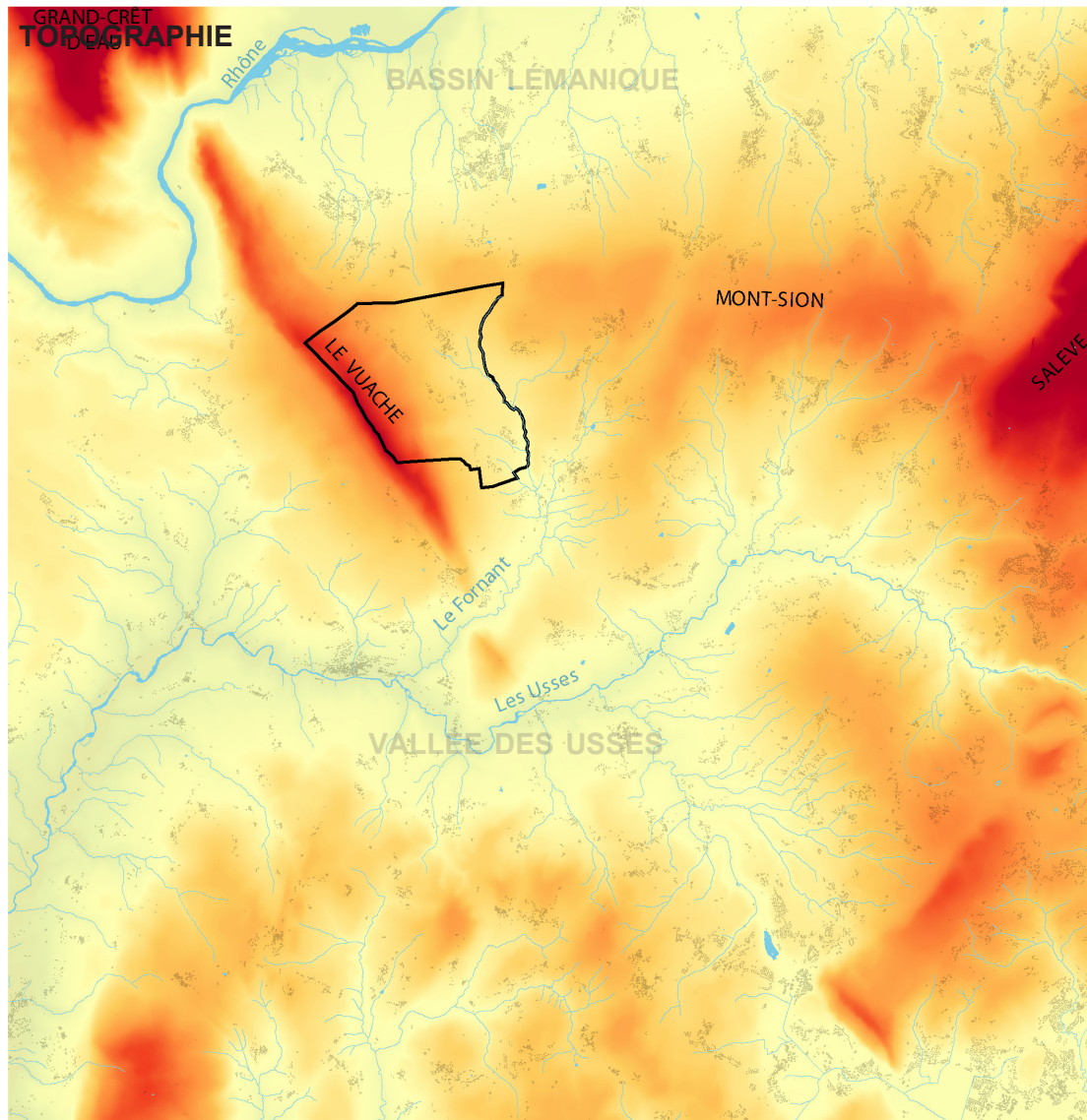
SAVIGNY, UNE COMMUNE «DUALE» MULTIPOLARISÉE

«BASSIN DE VIE» DE FRANGY



0 2 4 6 8 10km

UN TERRITOIRE-BASCULE ENTRE LE BASSIN LÉMANIQUE ET LA VALLÉE DES USSES

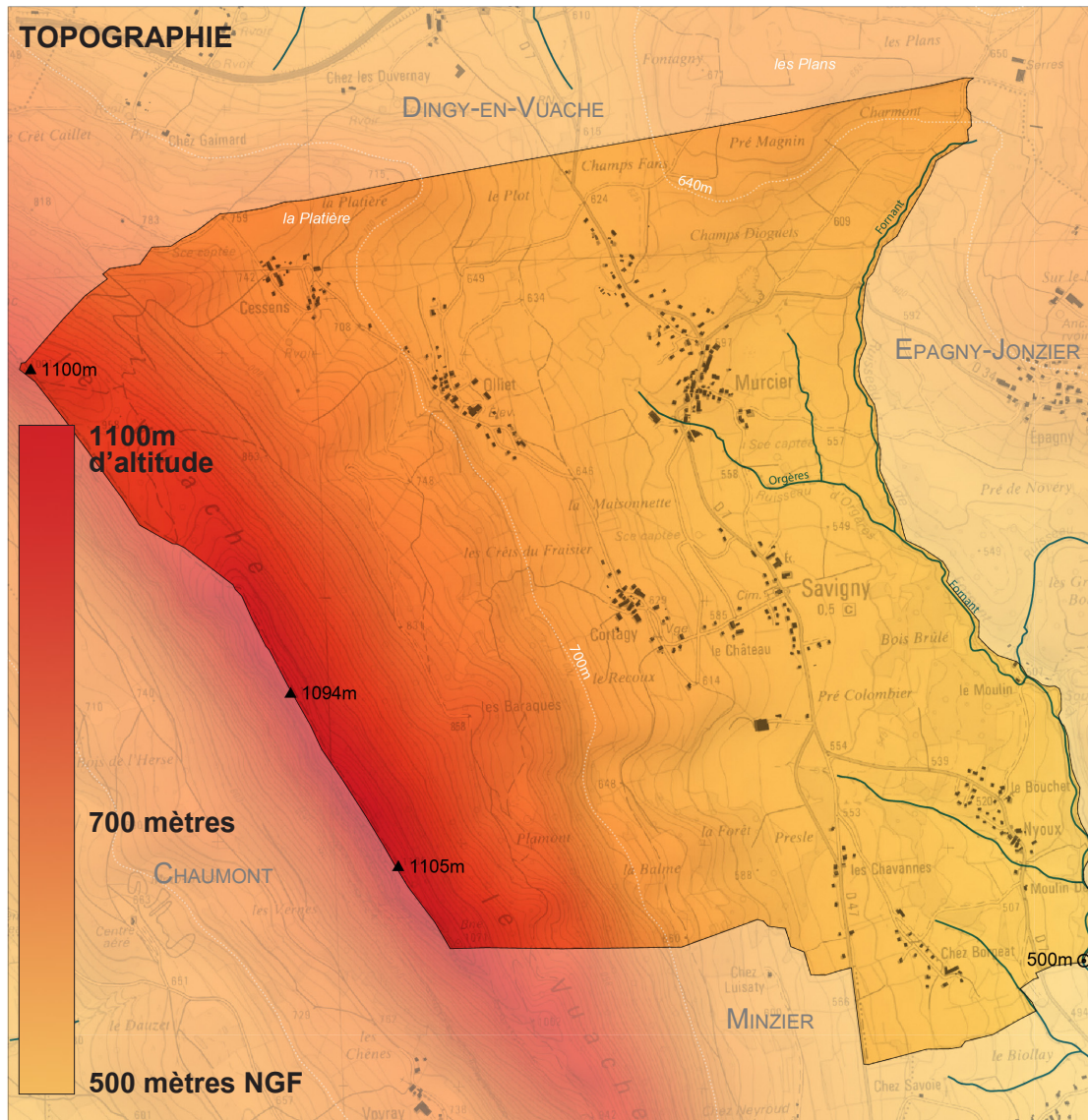


UNE COMMUNE EN CONFINS DE PLUSIEURS RELIEFS :

- LA MONTAGNE DU VUACHE
- LES COLLINES DU MONT SION

UNE COMMUNE TOURNÉE VERS LE BASSIN VERSANT DE LA VALLÉE DES USSÉS

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE TOPOGRAPHIE



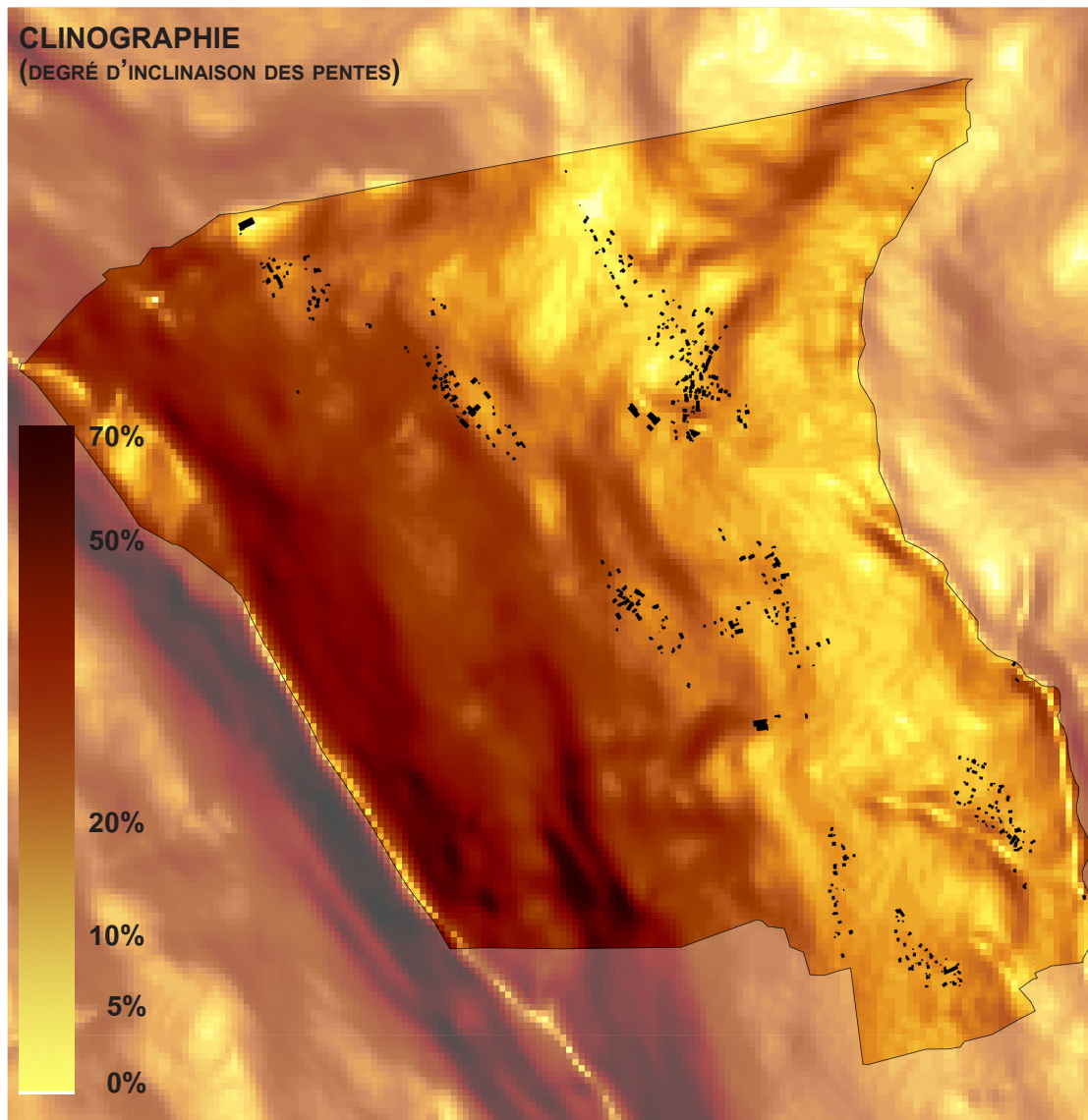
Source : IGN

UN RELIEF TRÈS PRONONCÉ SUR LE TIERS OUEST DE LA COMMUNE, AVEC UNE LIGNE DE CRÊTE DU VUACHE À 1100 MÈTRES D'ALTITUDE.

AU NORD : UNE SUCCESSION DE COLLINES EN PROLONGEMENT DU MONT SION ET DU SALÈVE

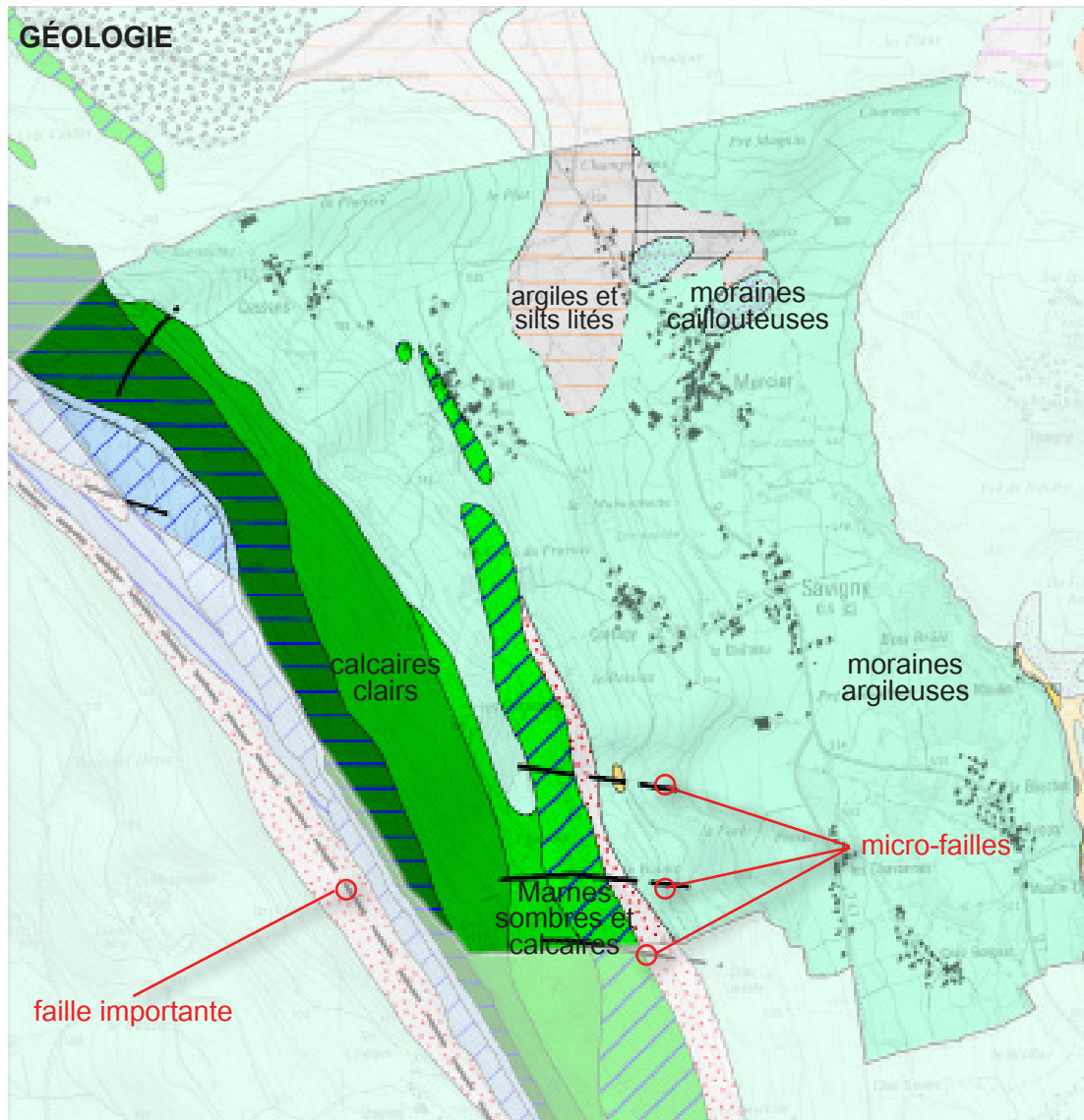
LE QUART SUD-EST = UN VALLON EN PENTE DOUCE (500M-700M D'ALTITUDE)

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE TOPOGRAPHIE



DES HAMEAUX ÉPARSES
INSTALLÉS SUR LES COTEAUX
OU EN SECTEUR DE PIÉMONT

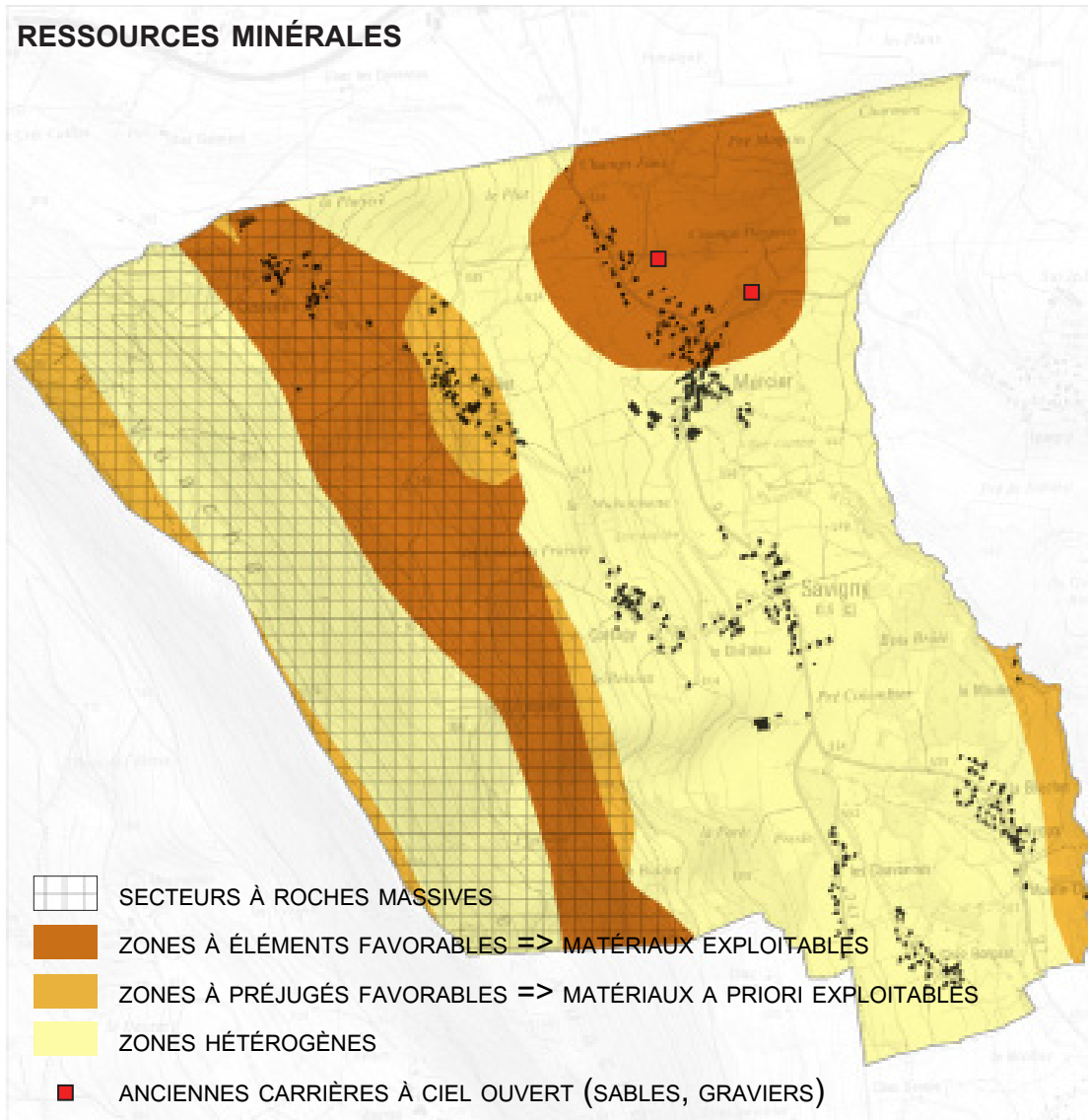
UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE GÉOLOGIE



Source : BRGM

- VUACHE = COUCHES CALCAIRES (ANFRACTUOSITÉ POTENTIELLE)
=> RISQUE DE CHUTE DE PIERRES
- VALLON = MORAINES ARGILEUSES (SOLS IMPERMÉABLES)
=> SECTEUR D'APPARITION DES RÉSURGENCES (SOURCES, RUISSEAUX...)
- PROXIMITÉ DE LA FAILLE DU VUACHE
=> SISMICITÉ MODÉRÉE DE NIVEAU 3 (RÈGLES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE)

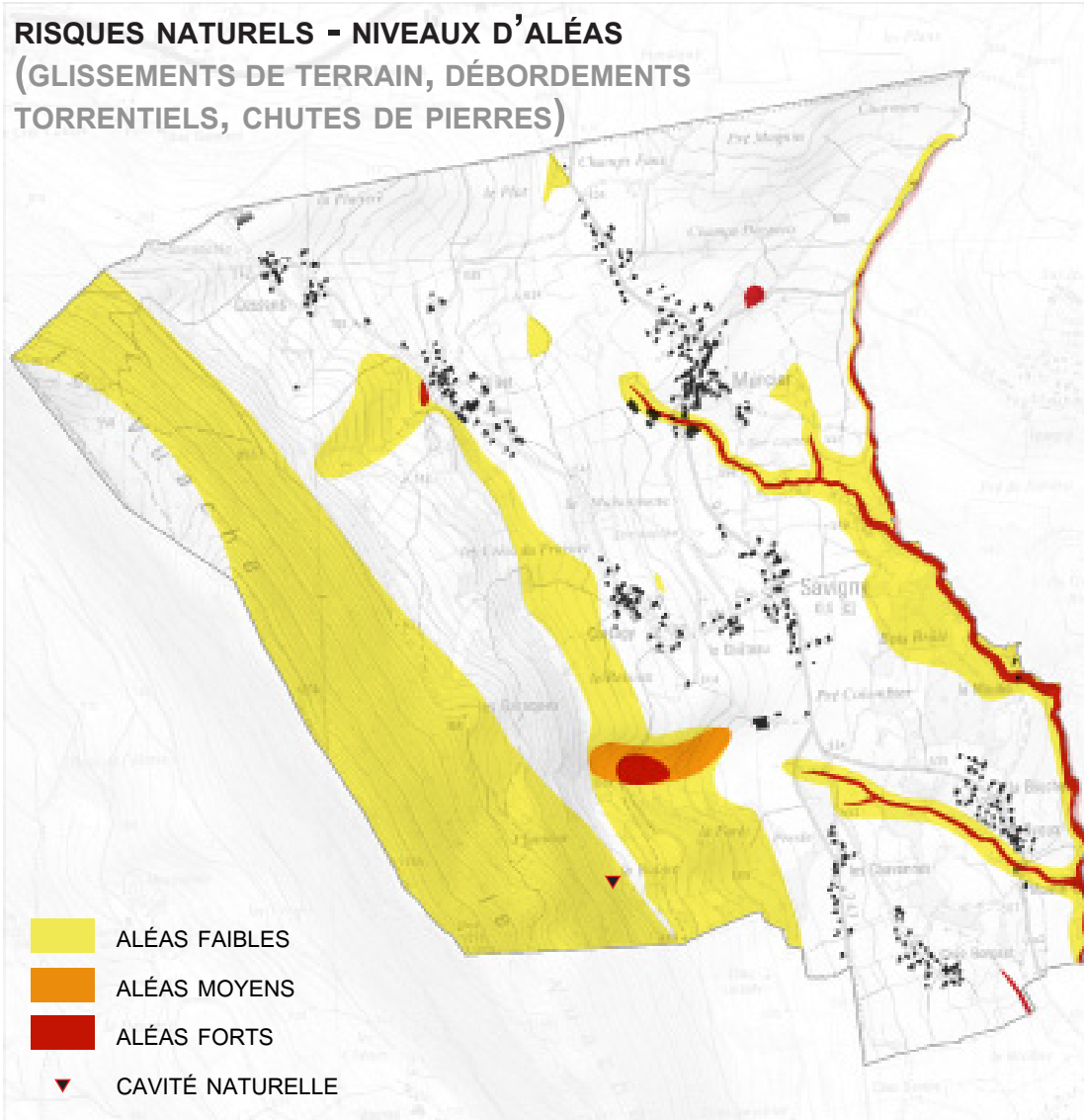
UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE GÉOLOGIE



- LE PIED DU VUACHE ET LES HAUTEURS DE MURCIER = DES SECTEURS PRÉSENTANT DES INTÉRÊTS PARTICULIERS DANS L'EXPLOITABILITÉ DES RESSOURCES MINÉRALES (ALLUVIONS, ROCHES MASSIVES)

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE RISQUES NATURELS

RISQUES NATURELS - NIVEAUX D'ALÉAS (GLISSEMENTS DE TERRAIN, DÉBOREMENTS TORRENTIELS, CHUTES DE PIERRES)

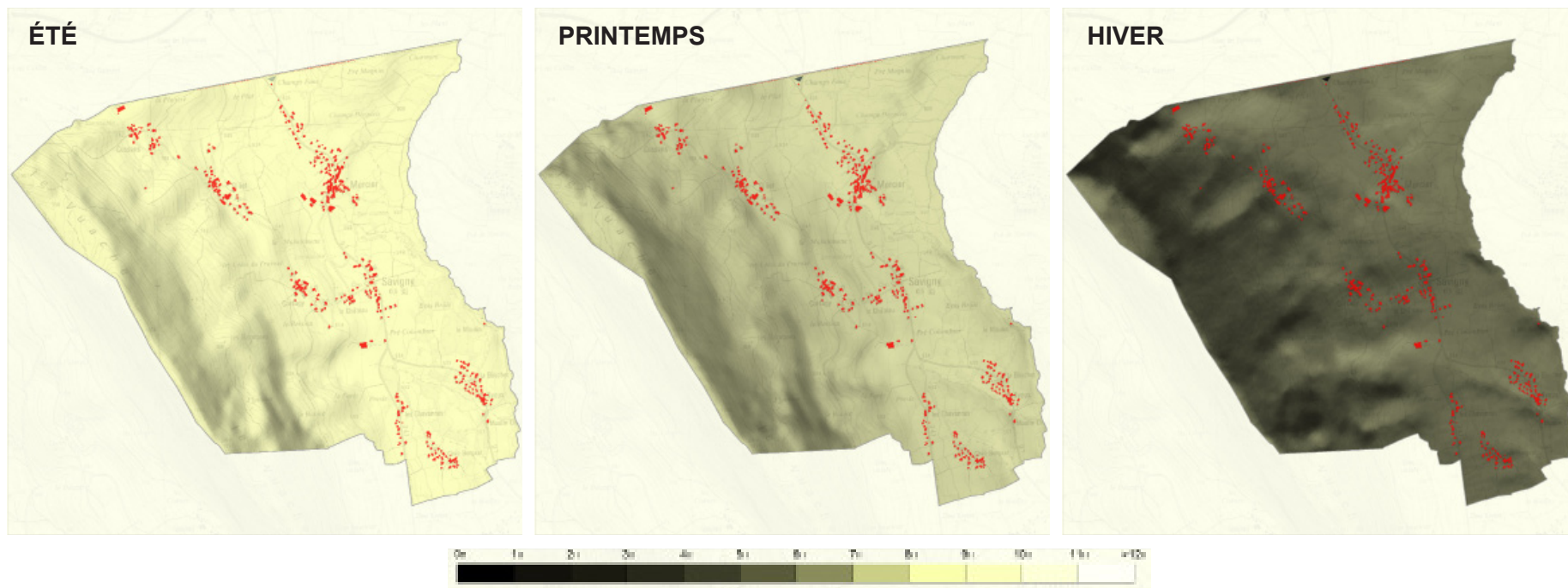


Source : DDT74

- UNE POPULATION GLOBALEMENT PEU EXPOSÉE AUX RISQUES MAIS UNE VIGILANCE À CONSERVER CONCERNANT LES PENTES SURPLOMBANT LES HAMEAUX D'OLLJET ET CORTAGY (GLISSEMENTS DE TERRAIN POTENTIELS)
- LES BAS DE MURCIER ET DE NYOUX = RISQUES DE CRUE TORRENTIELLE DES COURS D'EAU
- SECTEURS BÂTIS = ALÉAS FAIBLES DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE CLIMAT / ÉNERGIE

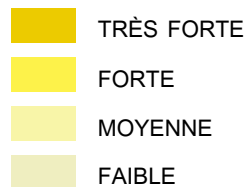
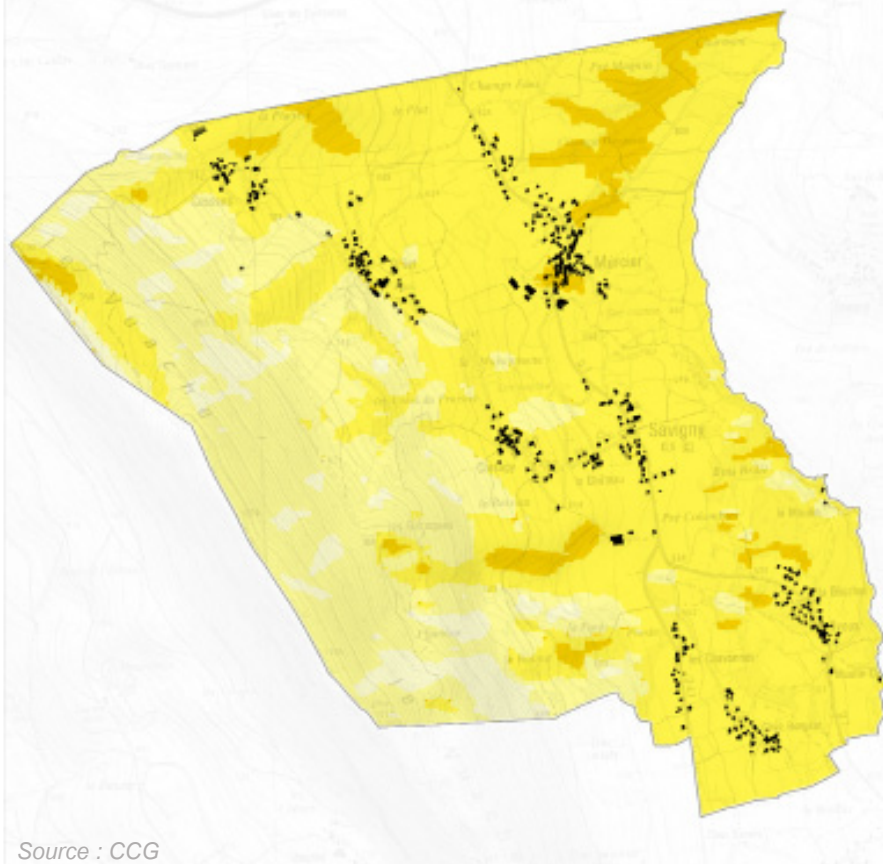
ENSOLEILLEMENT



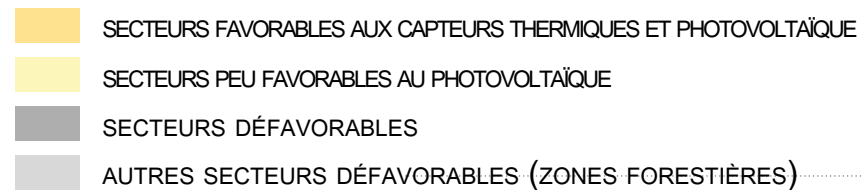
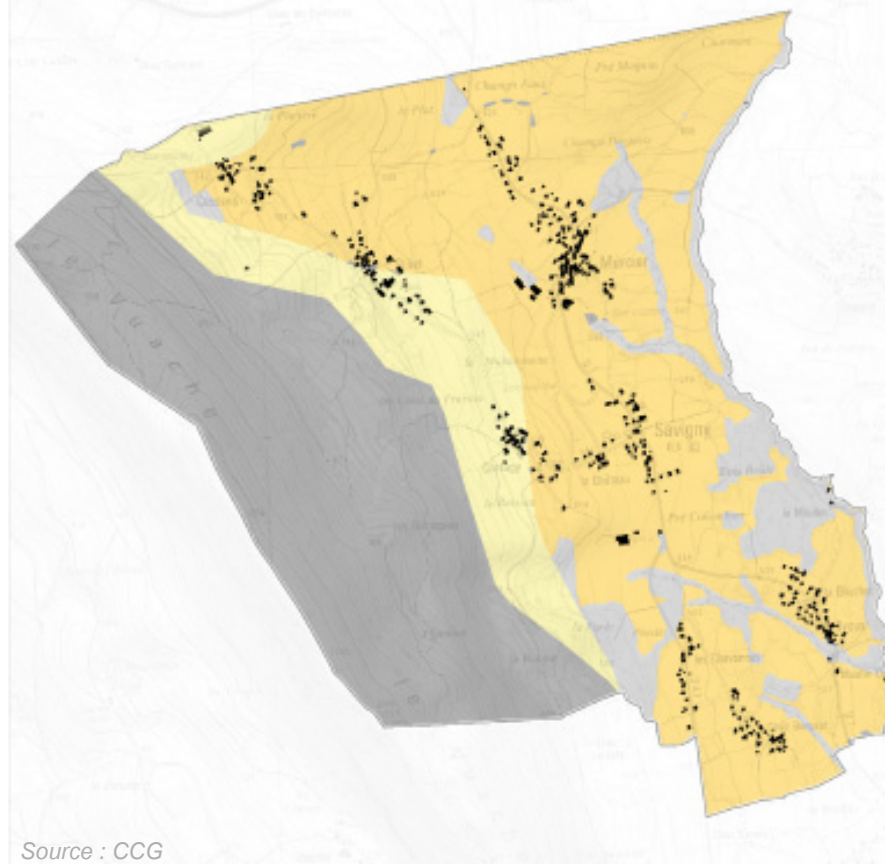
- **500-1100M D'ALTITUDE => CLIMAT MONTAGNARD (HIVER FROID, ÉTÉ CHAUD, NUIT FRAICHE)**
- **1700 H D'ENSOLEILLEMENT ENVIRON (FORTES DISPARITÉS : 50H EN DÉCEMBRE, 285H EN JUILLET) + OMBRES PORTÉES DU VUACHE.**
- **EXPOSITION GLOBALEMENT SUD-EST DU TERRITOIRE**
- **PRÉCIPITATIONS SOUTENUES (110 À 120 JOURS DE PRÉCIPITATION), 15 JOURS D'ENNEIGEMENT**

UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE CLIMAT / ÉNERGIE

EXPOSITION SOLAIRE

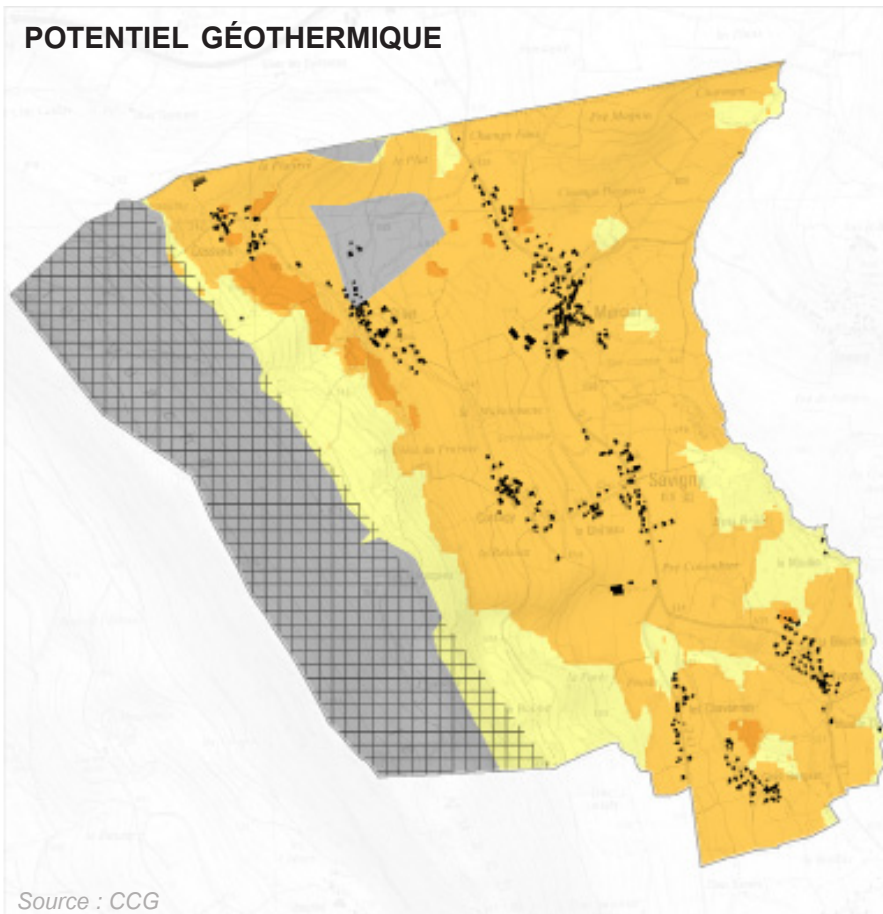







POTENTIEL SOLAIRE



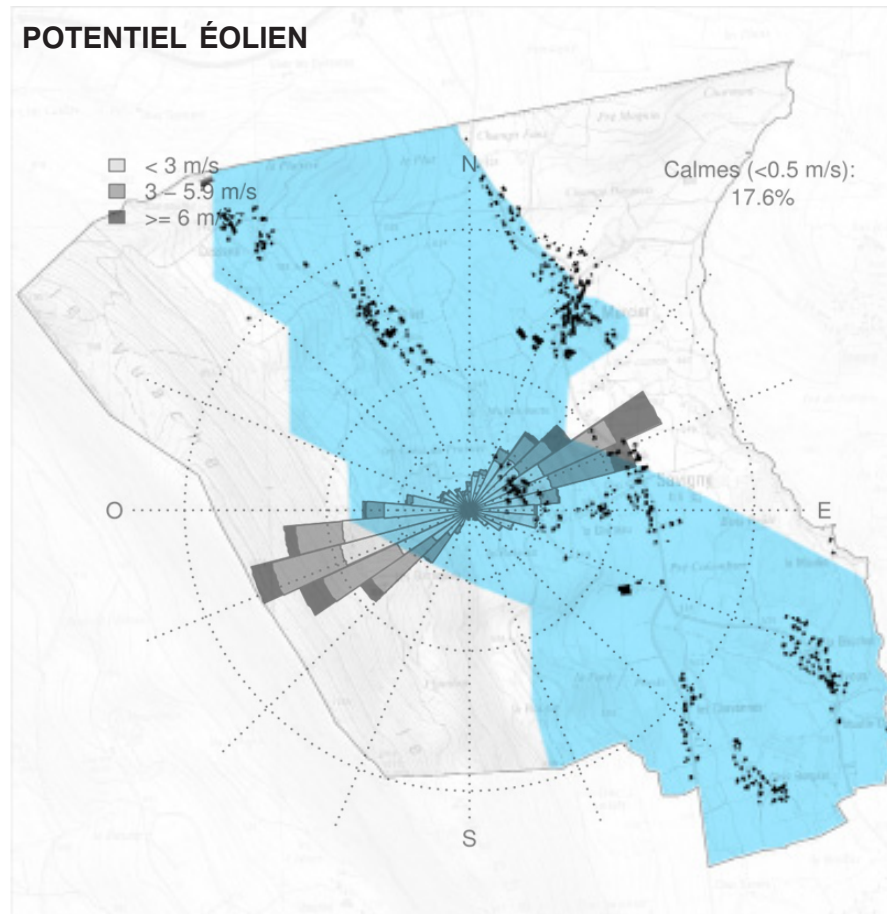
UNE COMMUNE «DUALE» EN TERME DE CLIMAT / ÉNERGIE

POTENTIEL GÉOTHERMIQUE



-  ZONES FAVORABLES - GÉOTHERMIE PROFONDE (500-5000m)
-  ZONES FAVORABLES - GÉOTHERMIE PEU PROFONDE (50-250M)
-  ZONES POTENTIELLEMENT EXPLOITABLES (GÉOTHERMIE PEU PROFONDE)
-  ZONES PEU EXPLOITABLES (ESPACES BOISÉS)
-  ZONES DÉFAVORABLES OU NON EXPLOITABLES (GEOETH. PEU PROFONDE)

POTENTIEL ÉOLIEN

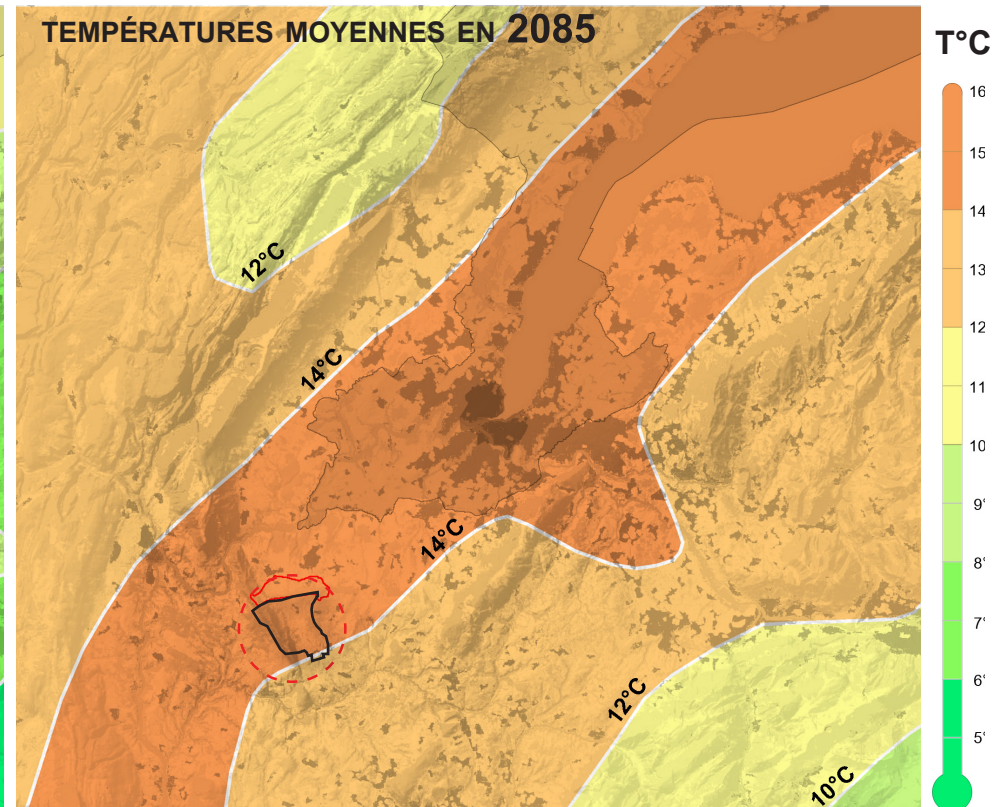
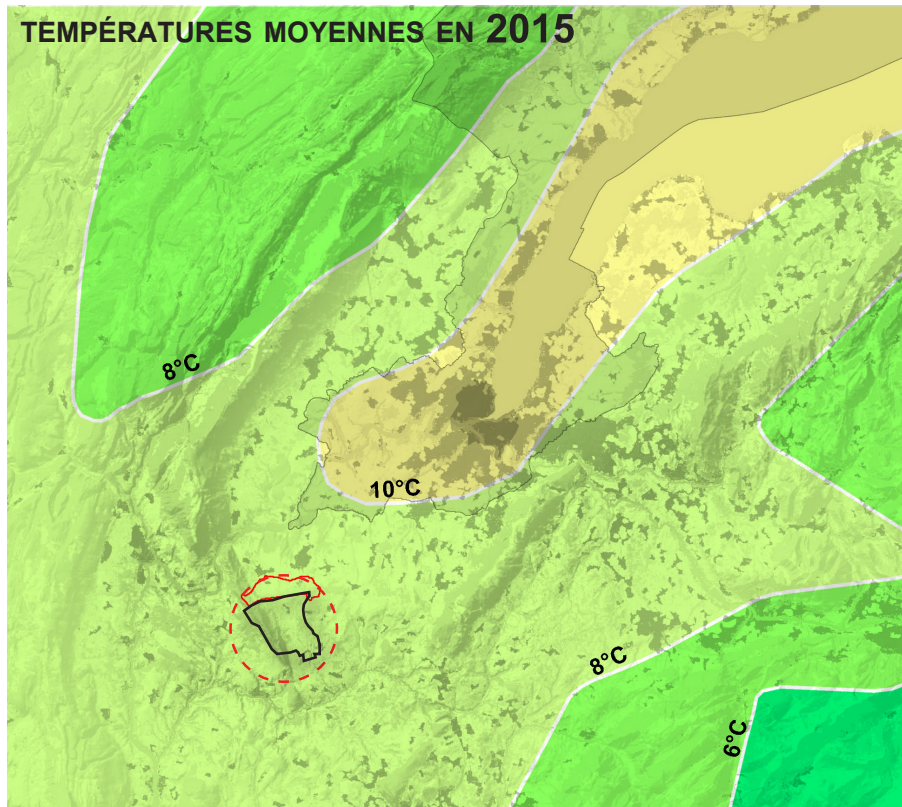


-  ZONES FAVORABLES - EXPOSITION AUX VENTS

UN COULIOIR ÉOLIEN DONT L'ORIENTATION EST INVERSE À L'EXPOSITION AUX VENTS DOMINANTS

VERS UNE ACCÉLÉRATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES LOCAUX

UN RÉCHAUFFEMENT DU CLIMAT ACCENTUÉ PAR L'EFFET «COULOIR RHODANIEN»



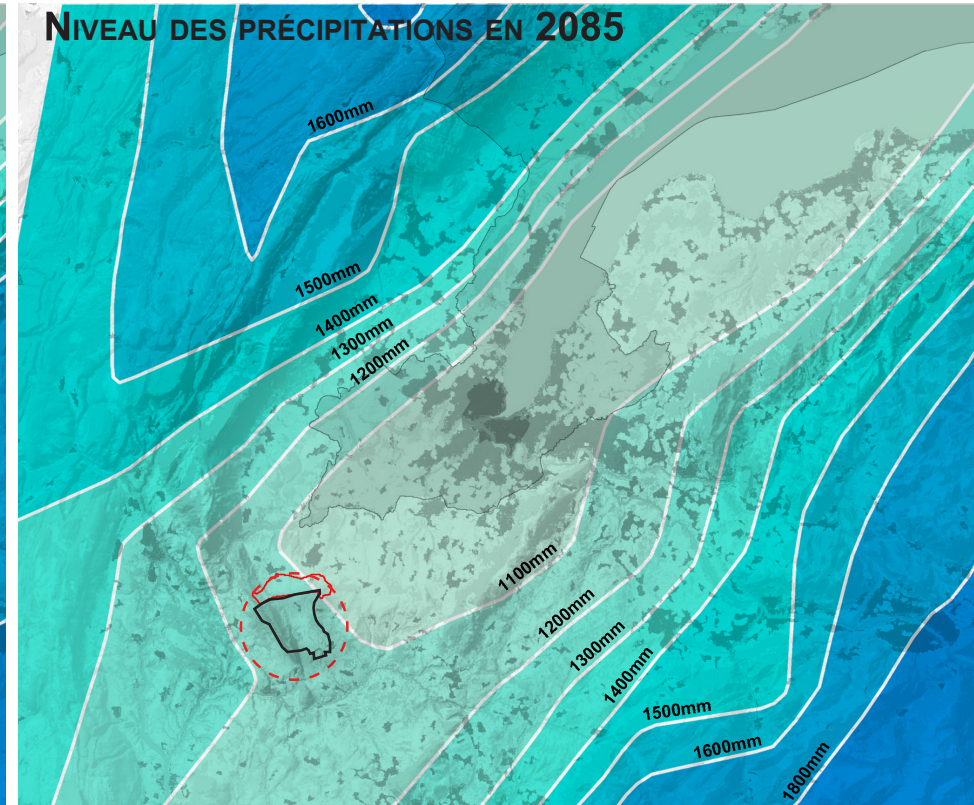
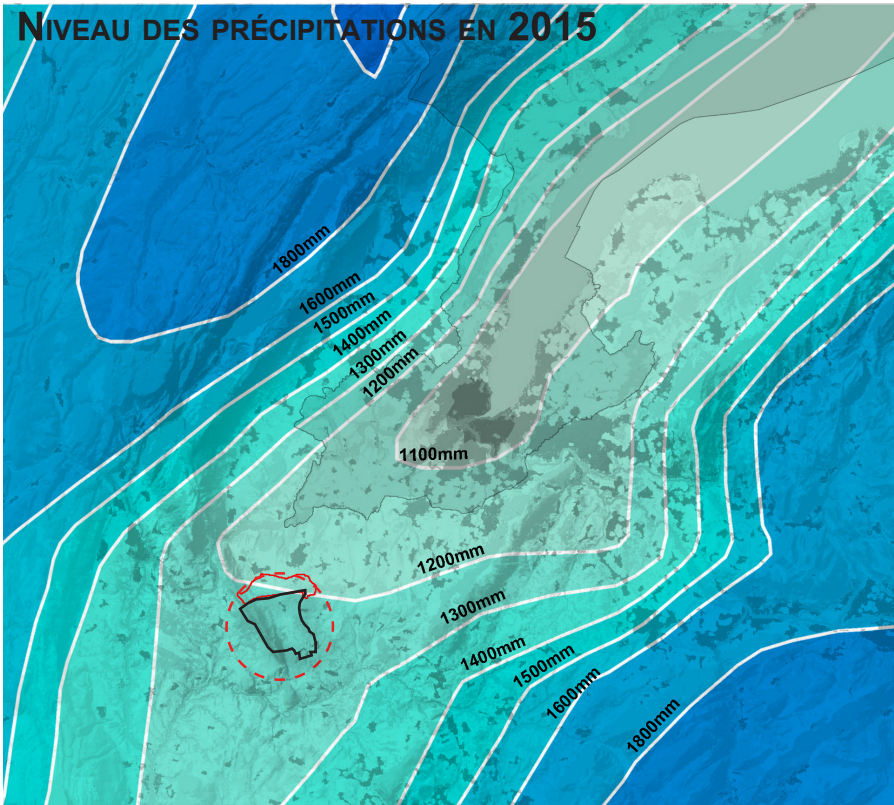
ENTRE 1962 ET AUJOURD'HUI : +2°C

2015-2085 : +4,5° À 5,0°C

Projections MétéoFrance
Scénario sans politique de changement climatique

VERS UNE ACCÉLÉRATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES LOCAUX

UNE DIMINUTION DES PRÉCIPITATIONS

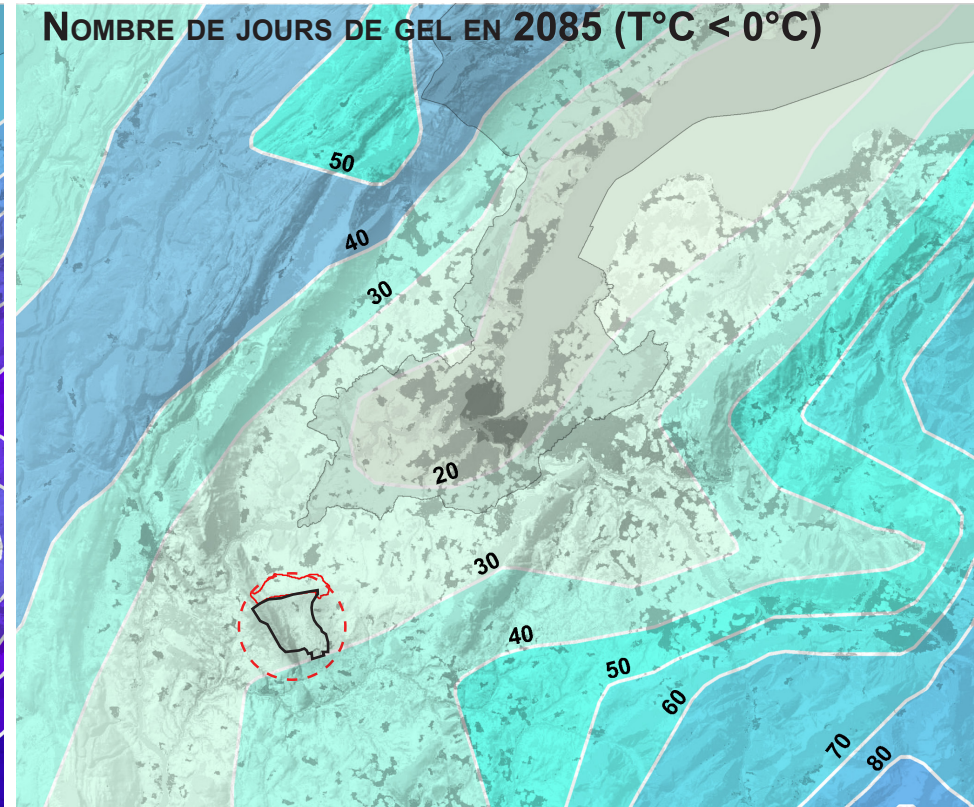
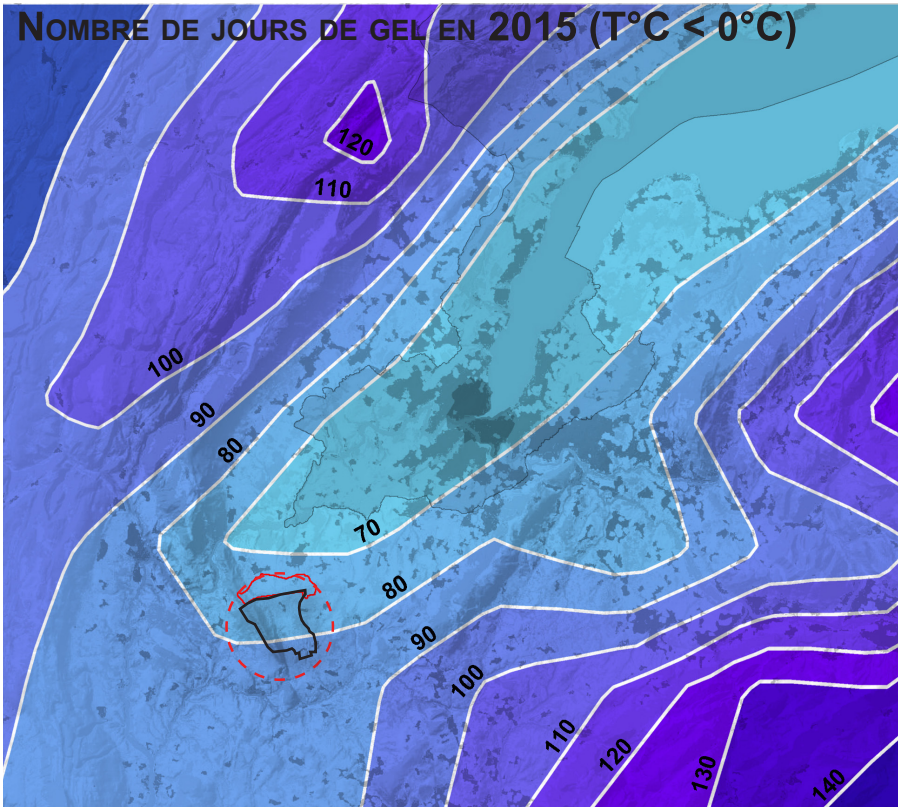


Projections MétéoFrance
Scénario sans politique de changement climatique

UN CLIMAT DU SUD DE L'ESPAGNE À
ANTICIPER DANS LE GENEVOIS D'ICI 2085

VERS UNE ACCÉLÉRATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES LOCAUX

UNE DIVISION PAR 3 DU NOMBRE DE JOURS DE GEL



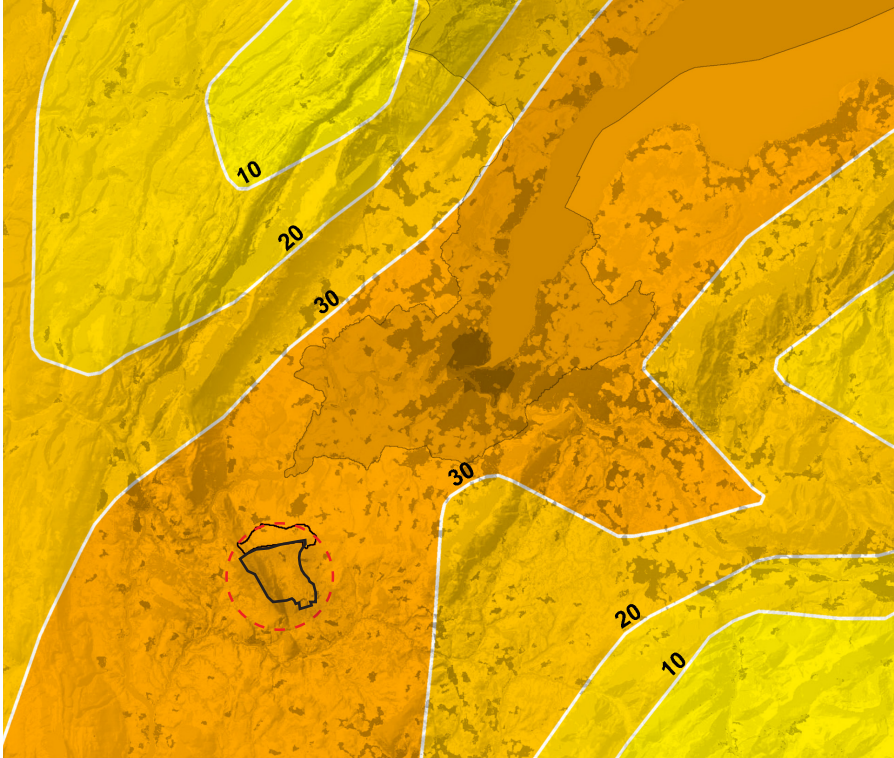
Projections MétéoFrance
Scénario sans politique de changement climatique

LE GENEVOIS = L'UN DES SECTEURS LES PLUS IMPACTÉS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE

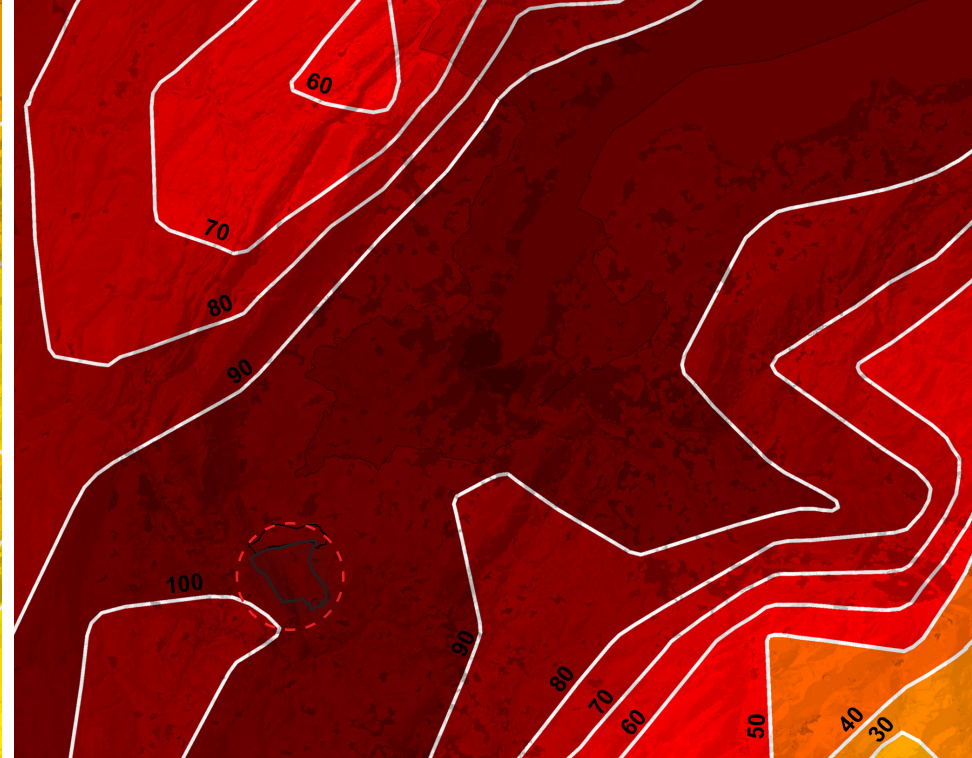
VERS UNE ACCÉLÉRATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES LOCAUX

UNE MULTIPLICATION PAR 3 DES PÉRIODES CANICULAIRES

NOMBRE DE JOURS CHAUDS EN 2015 ($T^{\circ}\text{C} > 25^{\circ}\text{C}$)



NOMBRE DE JOURS CHAUDS EN 2085 ($T^{\circ}\text{C} > 25^{\circ}\text{C}$)

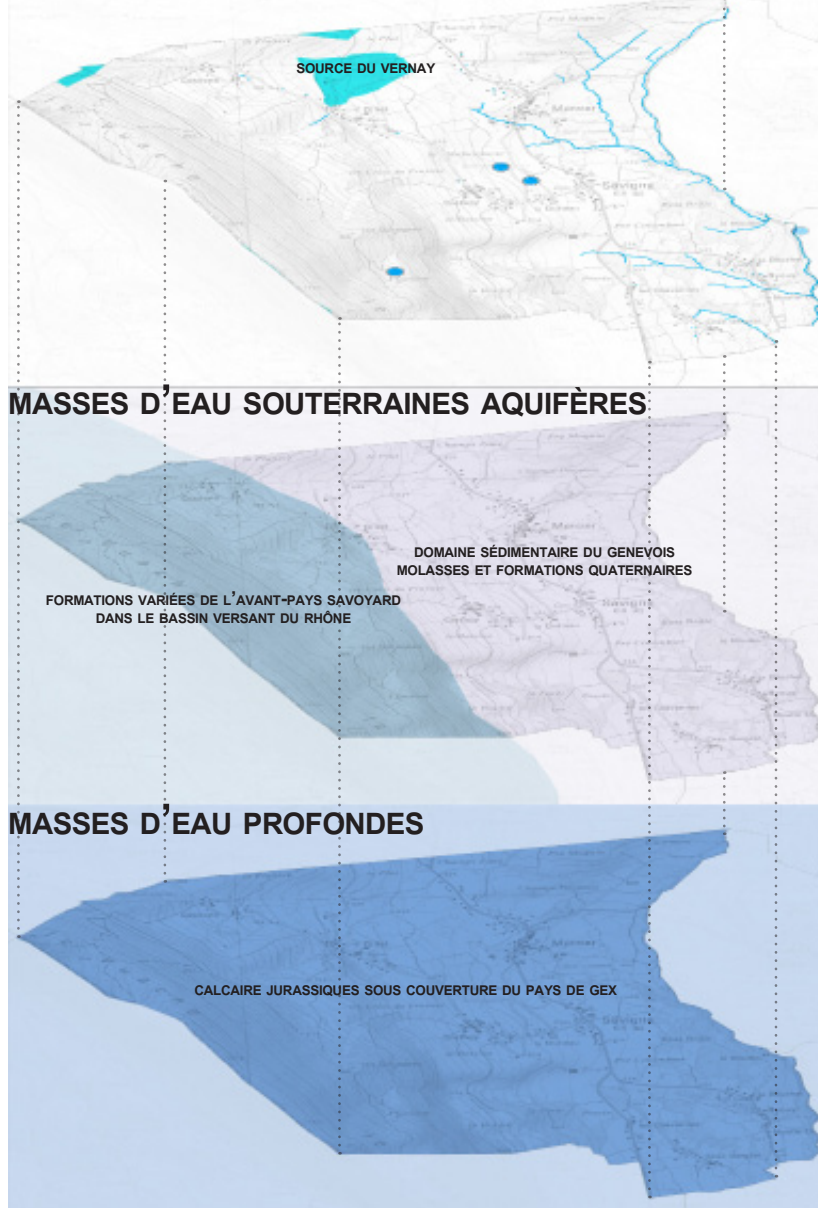


Projections MétéoFrance
Scénario sans politique de changement climatique

==> IMPACTS SUR LES HABITATS NATURELS, LES MODES DE VIE, L'ÉCONOMIE...
==> QUELLE(S) ADAPTATION(S) ET ANTICIPATION(S) À L'ÉCHELLE COMMUNALE
FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

DES AQUIFÈRES PLUTÔT VULNÉRABLES

COURS D'EAU - SOURCES - PÉRIMÈTRES DE CAPTAGE



UNE RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES PROFONDES DE BONNE QUALITÉ.

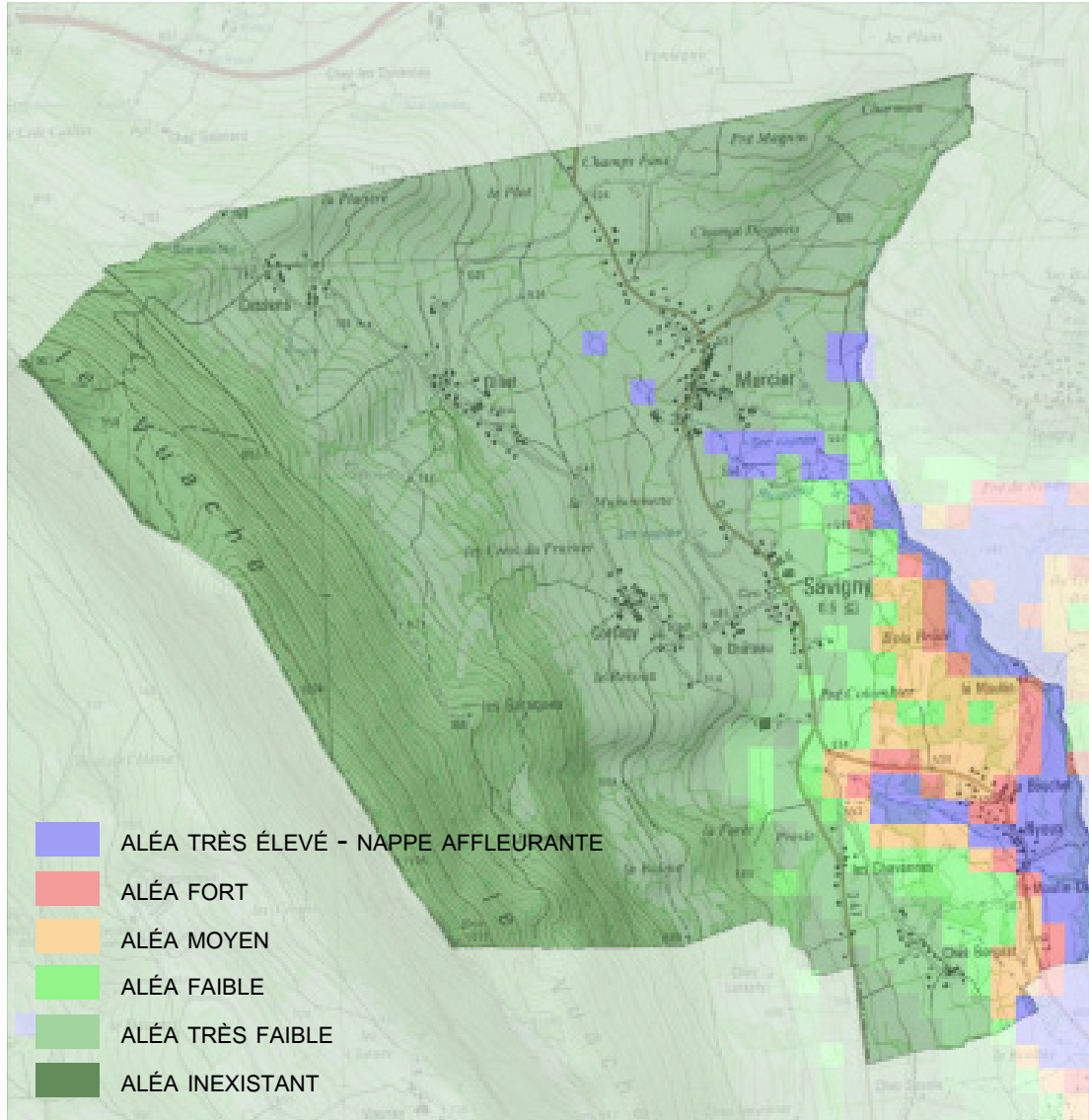
DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES PLUS VULNÉRABLES, DE QUALITÉ MOINDRE (BASSIN VERSANT SOUMIS À UNE FORTE EUTROPHISATION / ACTIVITÉS AGRICOLES) ET PRÉSENTANT UN DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF STRUCTUREL (PRÉLÈVEMENT > RESSOURCE)

==> NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LES PRÉLÈVEMENTS

==> INCIDENCE SUR LES COURS D'EAU EN SURFACE

==> PROJET MATAILLY À VULBENS (ALIMENTATION EN EAU POTABLE)

DES RISQUES DE REMONTÉE DE NAPPE D'EAU SOUTERRAINE

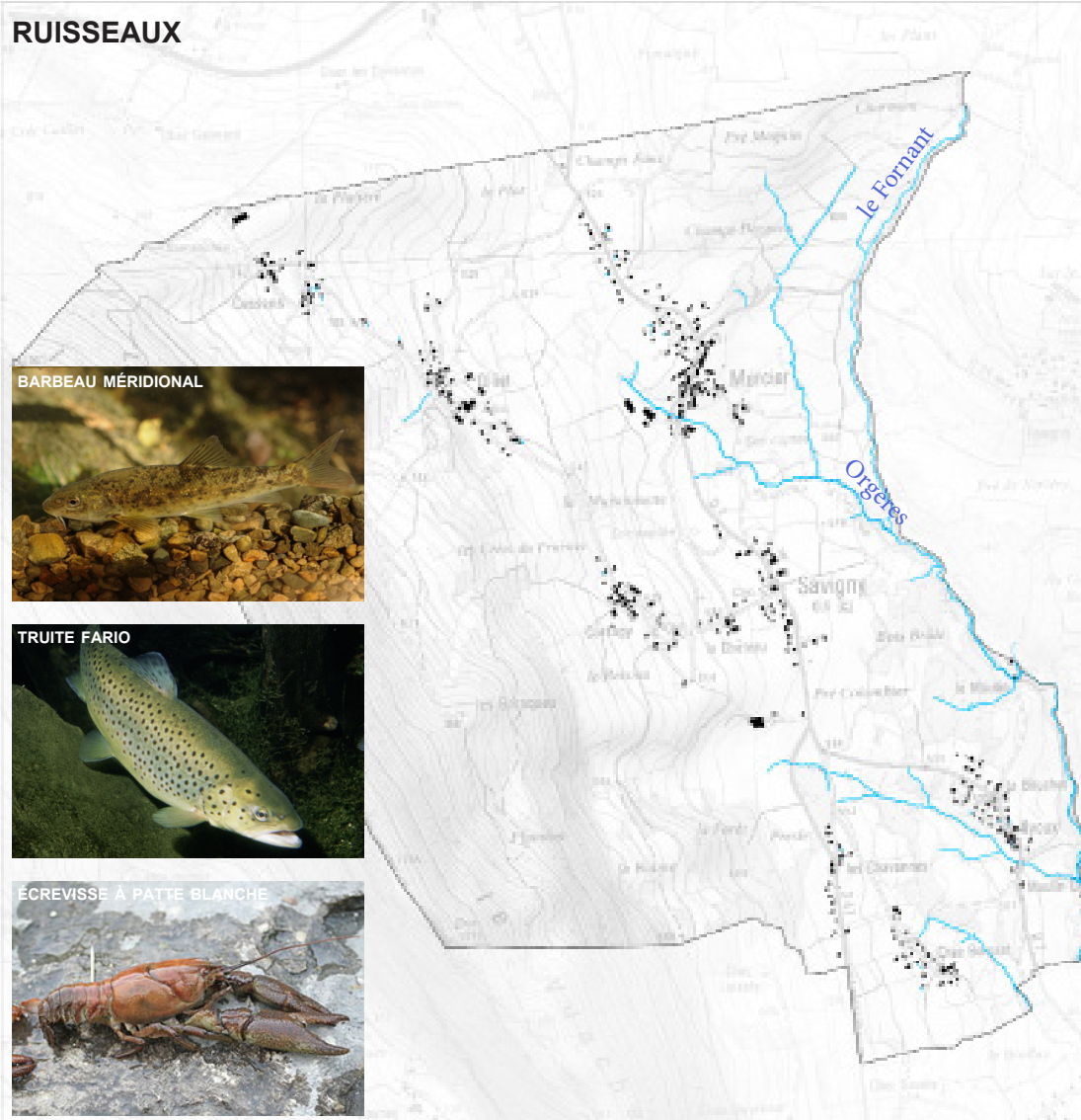


LE SUD-EST DE LA COMMUNE EST SUJETTE À DES ALÉAS TRÈS ÉLEVÉS D'INONDATION EN RAISON DE LA PRÉSENCE D'UNE NAPPE AQUIFÈRE AFFLEURANTE.

CES SECTEURS SONT ÉGALEMENT PLUS VULNÉRABLES AUX POLLUTIONS DE L'EAU

UNE QUALITÉ DES COURS D'EAU TRIBUTAIRE DES ACTIVITÉS AMONT

RUISSEAUX



BARBEAU MÉRIDIONAL



TRUITE FARIO



ÉCREVISSE À PATTE BLANCHE



RÉGIME HYDROLOGIQUE NIVAL À INFLUENCE PLUVIALE
=> FORT RUISSELLEMENT SUR LA PARTIE OUEST

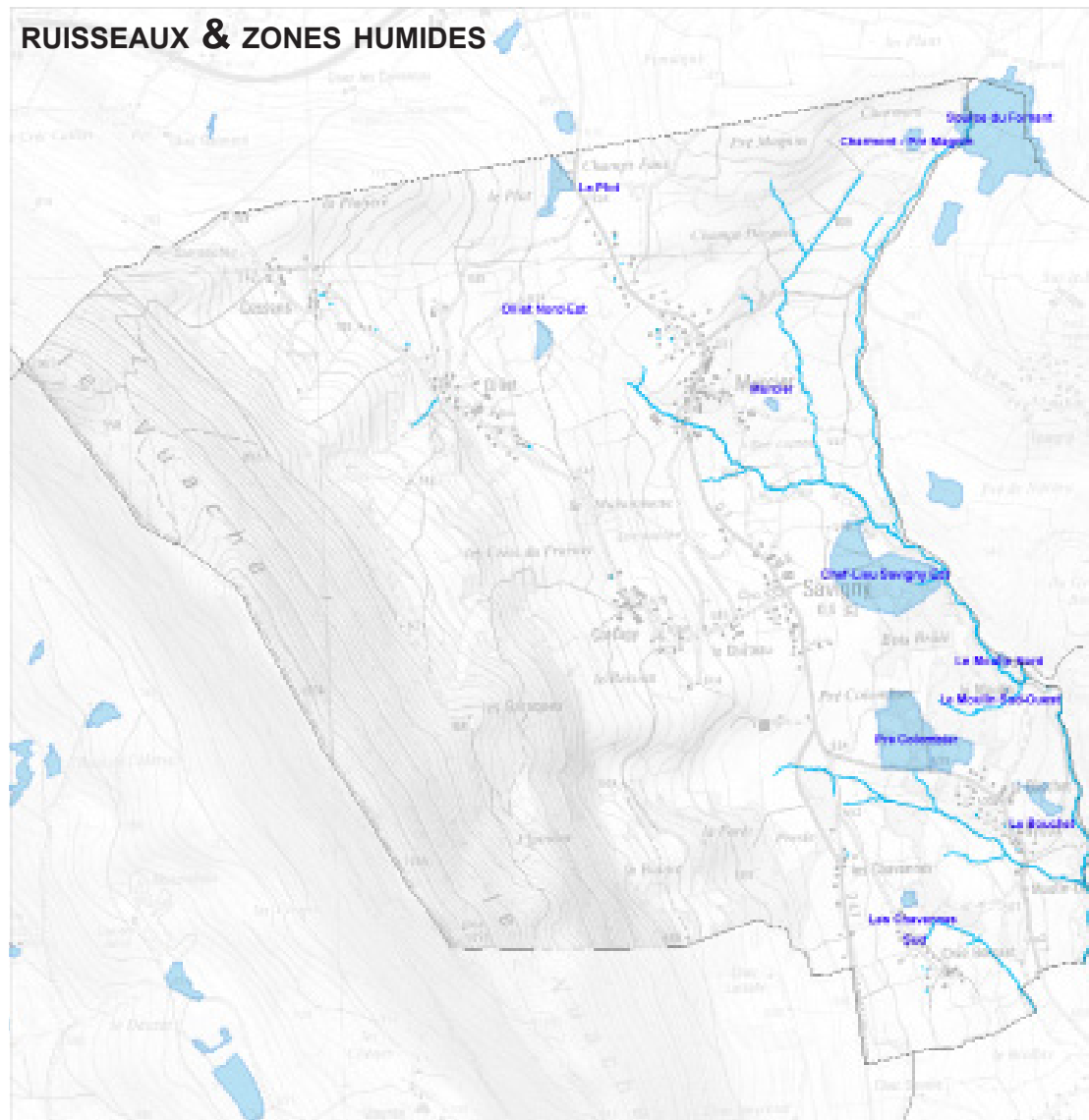
LE FORNANT = RUISSEAU PERMANENT ET PLUSIEURS AFFLUENTS TEMPORAIRES (RUISSEAU D'ORGÈRES...)

=> DES ACTIVITÉS AGRICOLES QUI IMPACTENT LA QUALITÉ DE L'EAU (ÉTAT ÉCOLOGIQUE MOYEN, MAUVAIS ÉTAT CHIMIQUE)

SUD DU FORNANT = UNE FRAYÈRE (=LIEU DE REPRODUCTION) POUR LE BARBEAU MÉRIDIONAL ET LA TRUITE FARIO

+ PRÉSENCE DE L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES (ESPÈCE PROTÉGÉE SENSIBLE AUX POLLUTIONS)

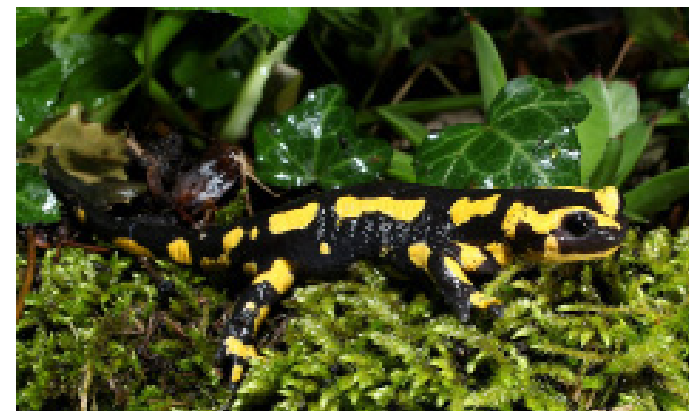
DES ZONES HUMIDES SOUS PRESSION AGRICOLE



**UNE DIZAINE DE ZONES HUMIDES
(=MILIEUX REMARQUABLES)**

**PRÉSENCE DE PLUSIEURS
ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
(NOTAMMENT À PROXIMITÉ DES
RUISSEAUX) :**

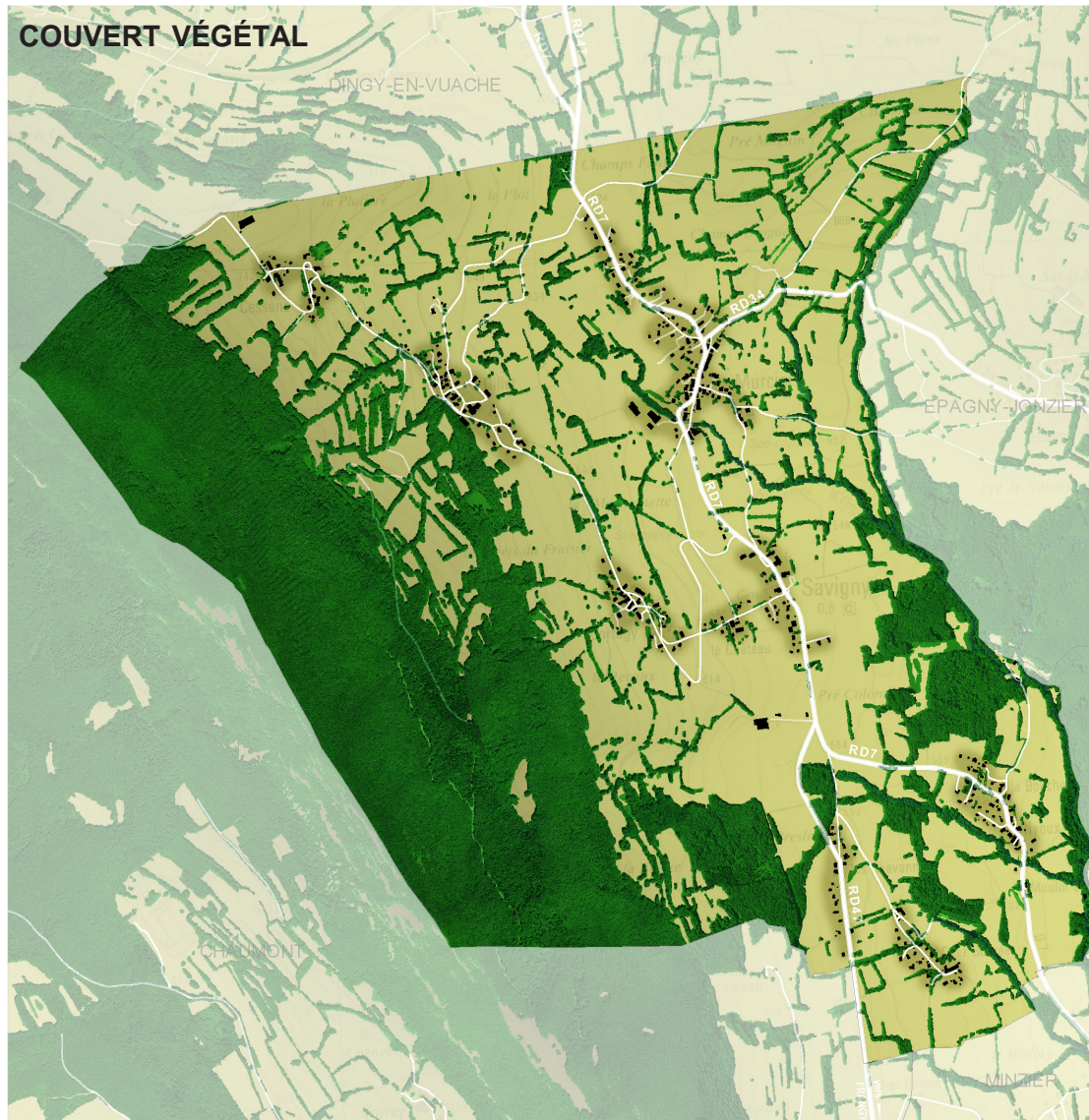
- **SONNEUR À VENTRE JAUNE**
- **SALAMANDRE TACHETÉE...**



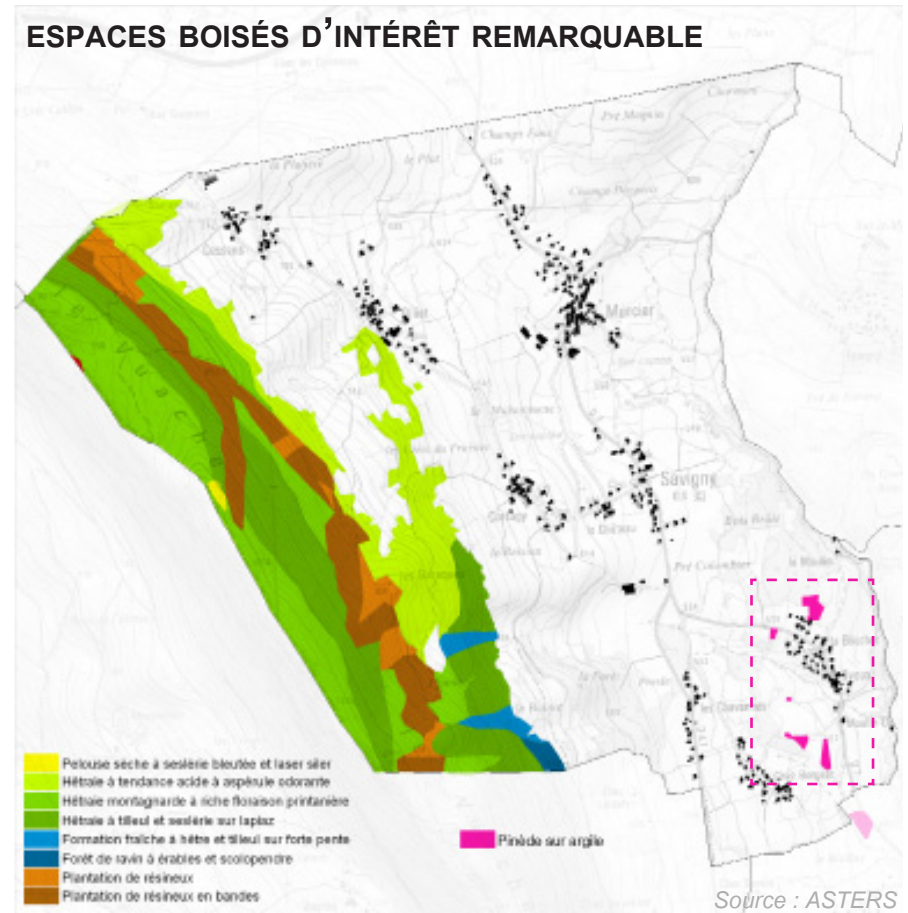
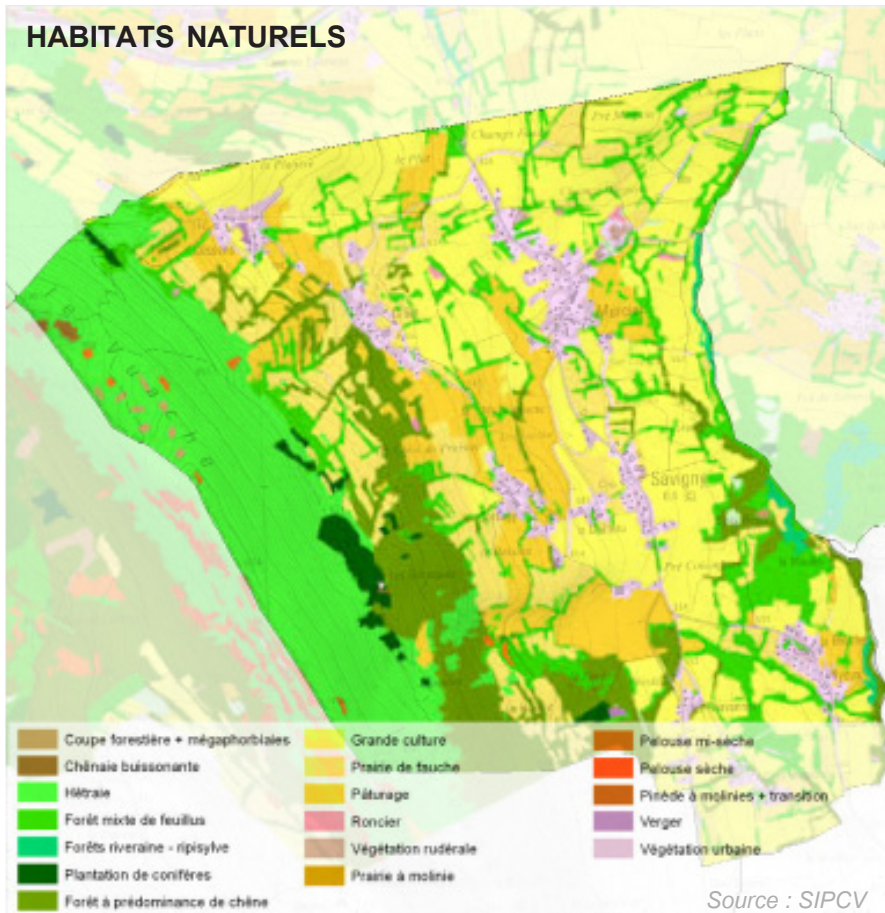
**DES ZONES HUMIDES FORTEMENT
IMPACTÉES PAR DIVERSES
PRATIQUES AGRICOLES :**

- **FERTILISATION / NITRATES**
- **DRAINAGE / ASSÈCHEMENT**

DES MILIEUX NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS



DES MILIEUX NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS



**MASSIF BOISÉ DU VUACHE (FORÊT DE PENTE À FORT INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, HÊTRAIE, FORÊT THERMOPHILE)
 => FONCTION DE REFUGE ET DE RELAIS POUR PLUSIEURS ESPÈCES DE FAUNE (CHAMOIS, LYNX D'EUROPE, LÉZARD VERT...)**

**UN BOCAGE ALTERNANT PRAIRIES NATURELLES ET PÂTURÉES + LES LINÉAIRES DE HAIES (EN BON ÉTAT)
 => EMBOISEMENT DE PRAIRIES EN PIED DU VUACHE
 => IMPORTANCE DU PASTORALISME**

DES MILIEUX NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS

GRANDS MAMMIFÈRES



RAPACES



INSECTES



350 ESPÈCES (FAUNE / FLORE)
RECENSÉES SUR LA COMMUNE
DONT :

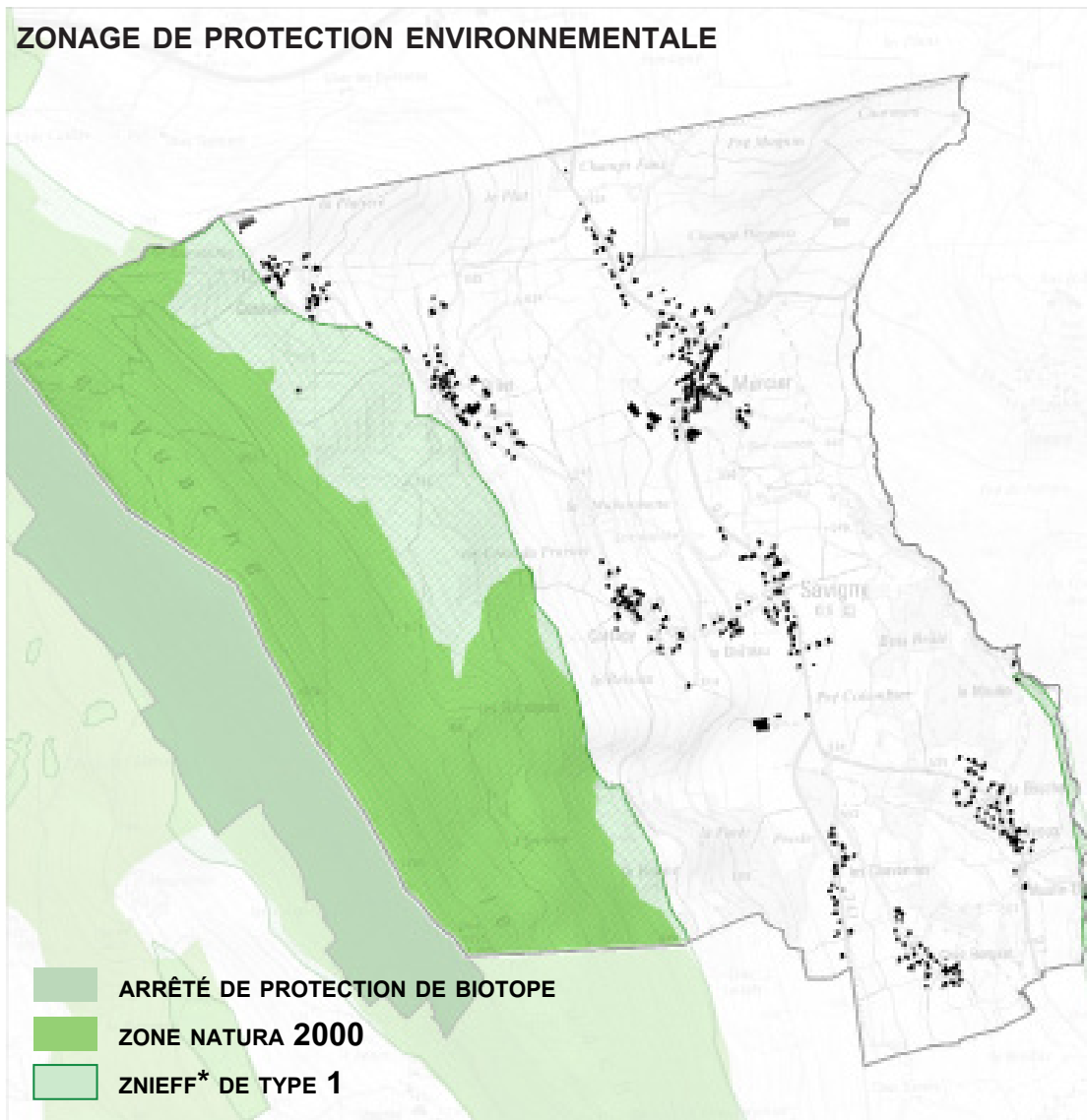
- **18** ESPÈCES INTRODUITES
- **25** INSCRITES SUR LA LISTE ROUGE MONDIALE DES ESPÈCES MENACÉES DONT DES ESPÈCES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

VUACHE = INTÉRÊT MAJEUR POUR L'AVIFAUNE (ESPÈCES NICHEUSES + MIGRATION DE RAPACES...)

IDENTIFICATION D'UN SITE DE NIDIFICATION DU FAUCON PÉLERIN (EXTRÊME SUD-OUEST DE LA COMMUNE)

VUACHE = CORTÈGE D'INSECTES RARES ET MENACÉS (LÉPIDOPTÈRES...)

DES MILIEUX NATURELS RICHES ET DIVERSIFIÉS

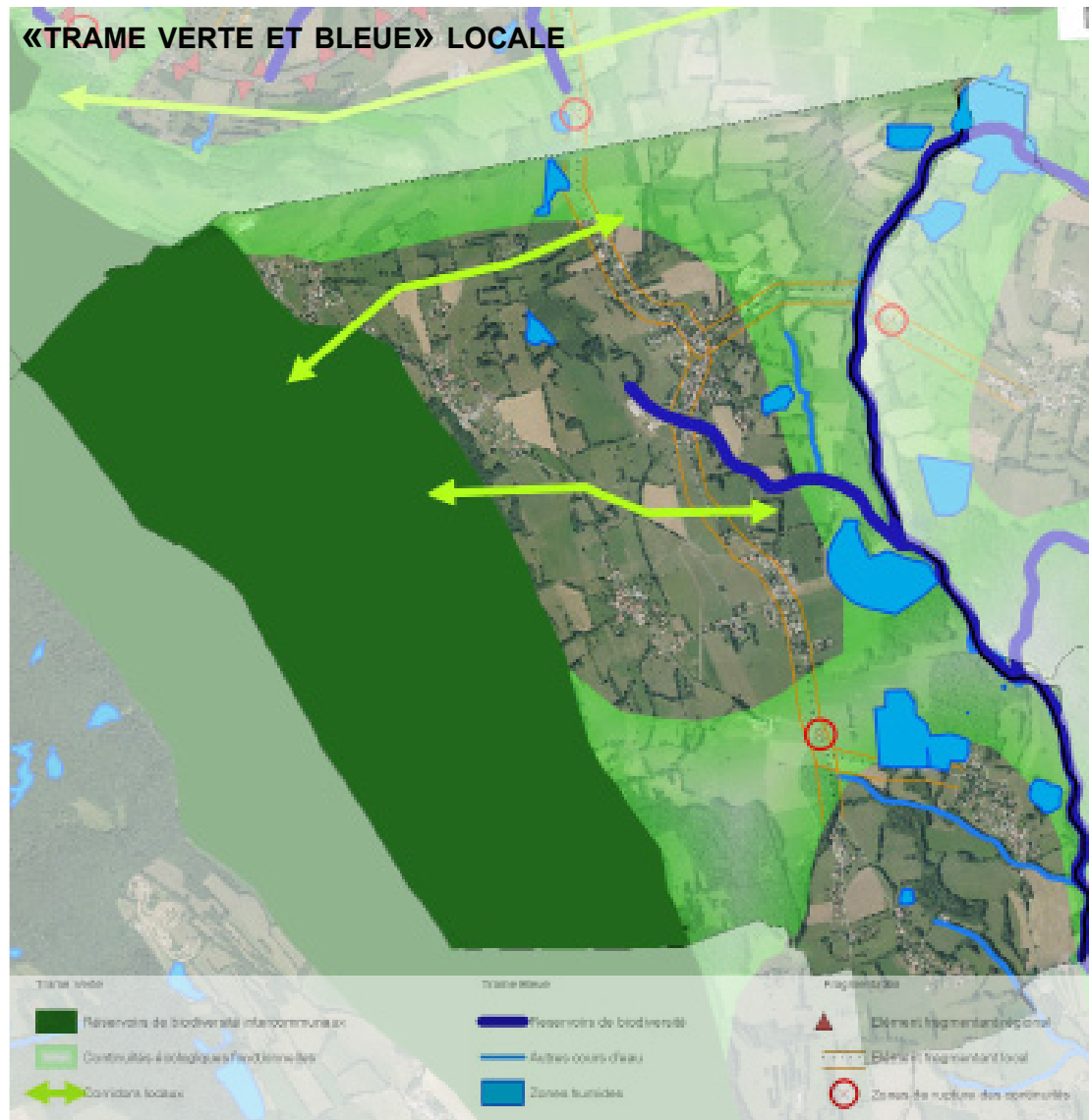


UNE RICHESSE ENVIRONNEMENTALE RECONNUE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE
=> MULTIPLES ESPACES PROTÉGÉS
=> LE VUACHE CLASSÉ = ZONE NATURA 2000

37% DU TERRITOIRE COUVERT PAR UNE MESURE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

ZNIEFF* = ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
=> INVENTAIRE NATURALISTE RECONNAISSANT LA QUALITÉ DE LA BIODIVERSITÉ

DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES LOCAUX



VUACHE = RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

LES PENTES = DES ESPACES-CORRIDORS ARTICULANT LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (VALLÉE DU FORNANT...)

LES ROUTES DÉPARTEMENTALES = PRINCIPALES FRAGMENTATIONS, TRÈS ACCIDENTOGÈNES POUR LA FAUNE





DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES D'INTÉRÊT RÉGIONAL

ORIENTATIONS «TRAMES VERTES ET BLEUES» DU SCOT





UN CORRIDOR RÉGIONAL
TRANSITANT AU NORD-EST DU
TERRITOIRE À PRÉSERVER

Espaces de classe 1

-  Espace de protection très importante
-  Continuités écologiques à préserver
-  Espaces naturels linéaires liés aux cours d'eau, à fort enjeu de préservation
-  Zones humides

Espaces de classe 2

-  Milieux naturels à forte richesse
-  Zones tampon de préservation des corridors écologiques

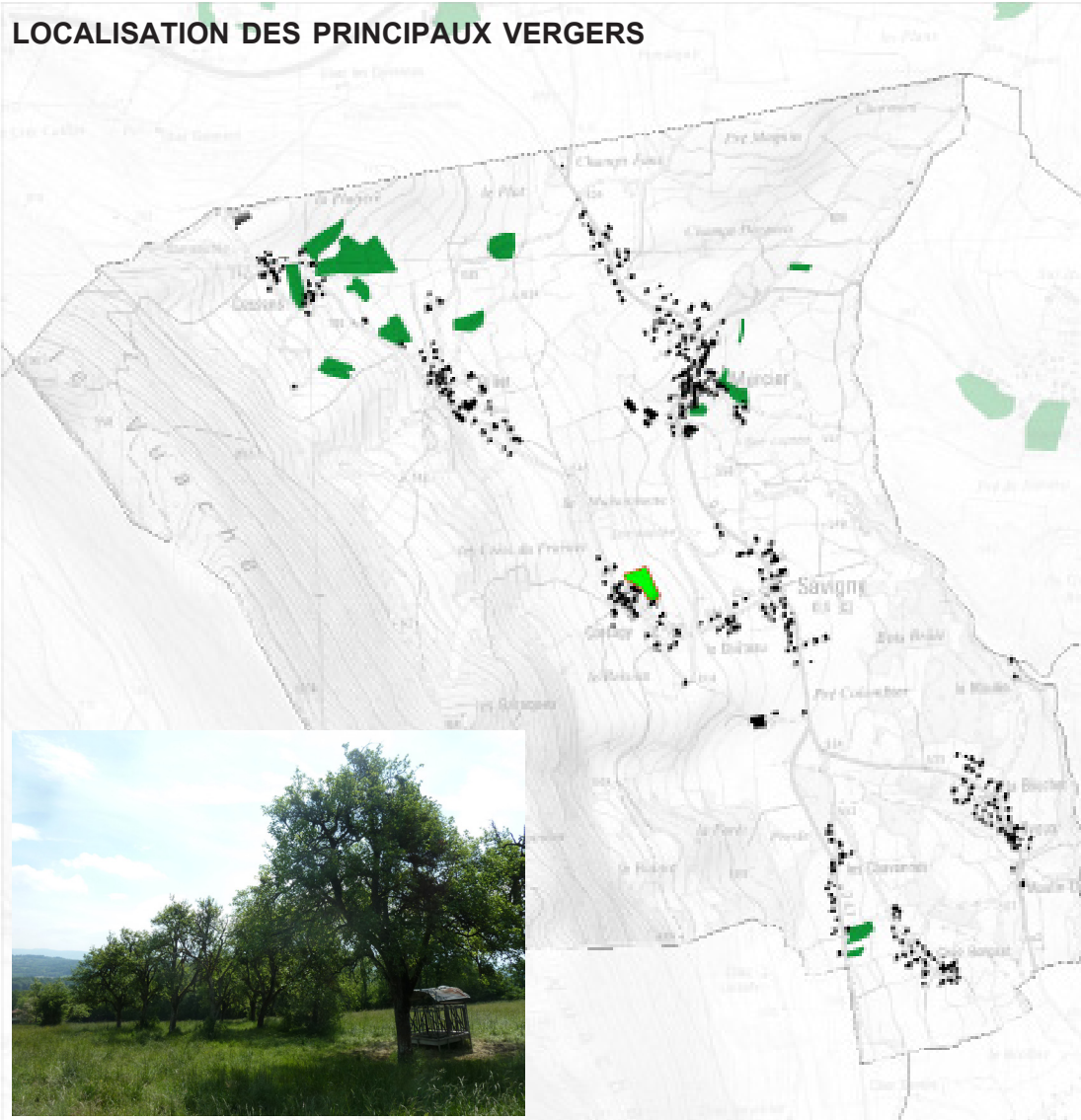
Espaces de classe 3

-  Nature ordinaire

 Conflit grands mammifères

DES VERGERS SENESCENTS ET MENACÉS

LOCALISATION DES PRINCIPAUX VERGERS



PLUSIEURS VERGERS PRÉSENTENT UN INTÉRÊT PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE (ZONES D'ALIMENTATION POUR PLUSIEURS ESPÈCES)

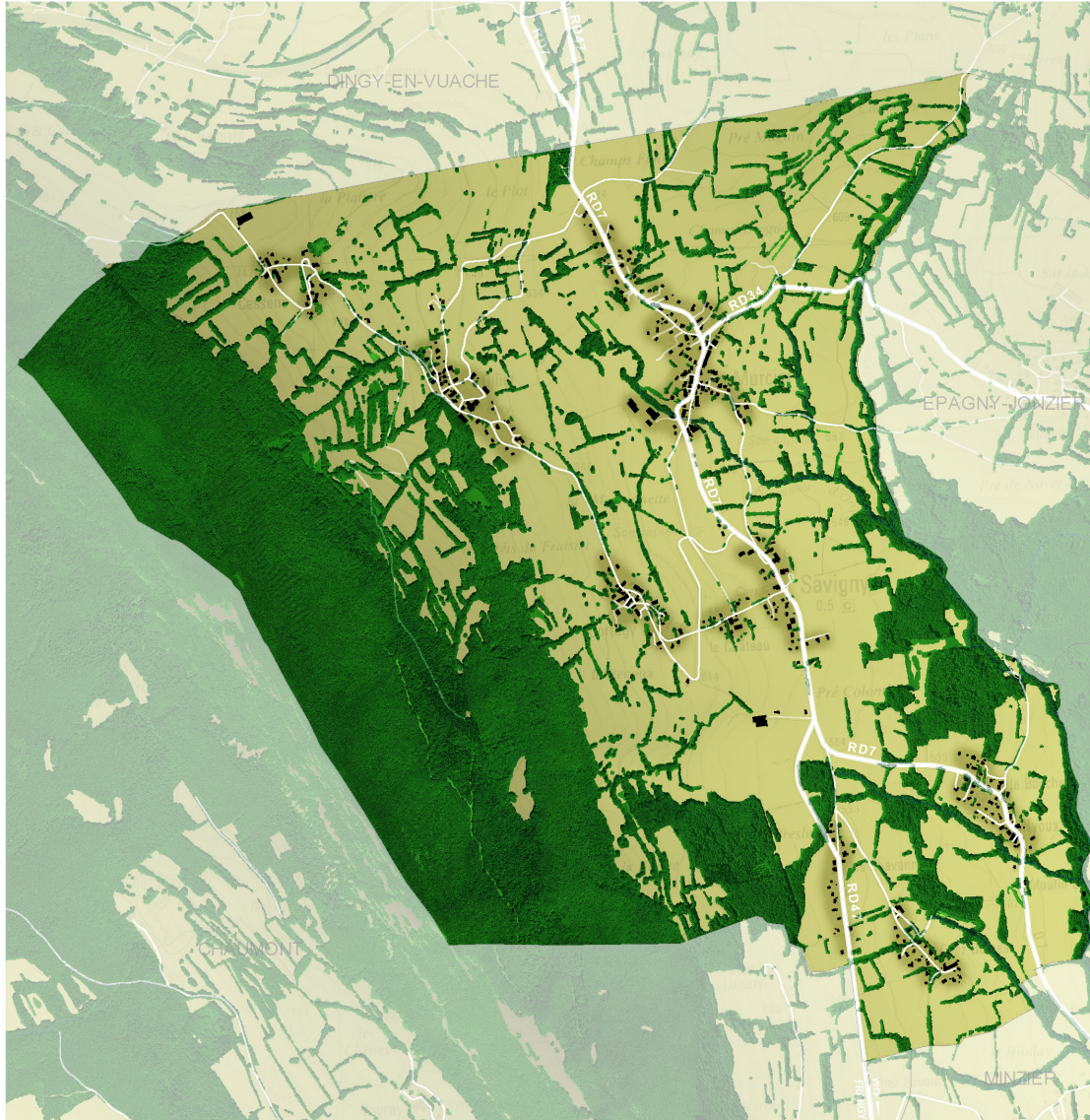
=> FORTE RÉGRESSION DES VERGERS À MURCIER (NOUVELLES URBANISATIONS)

=> CORTAGY : UN VERGER D'INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES OISEAUX

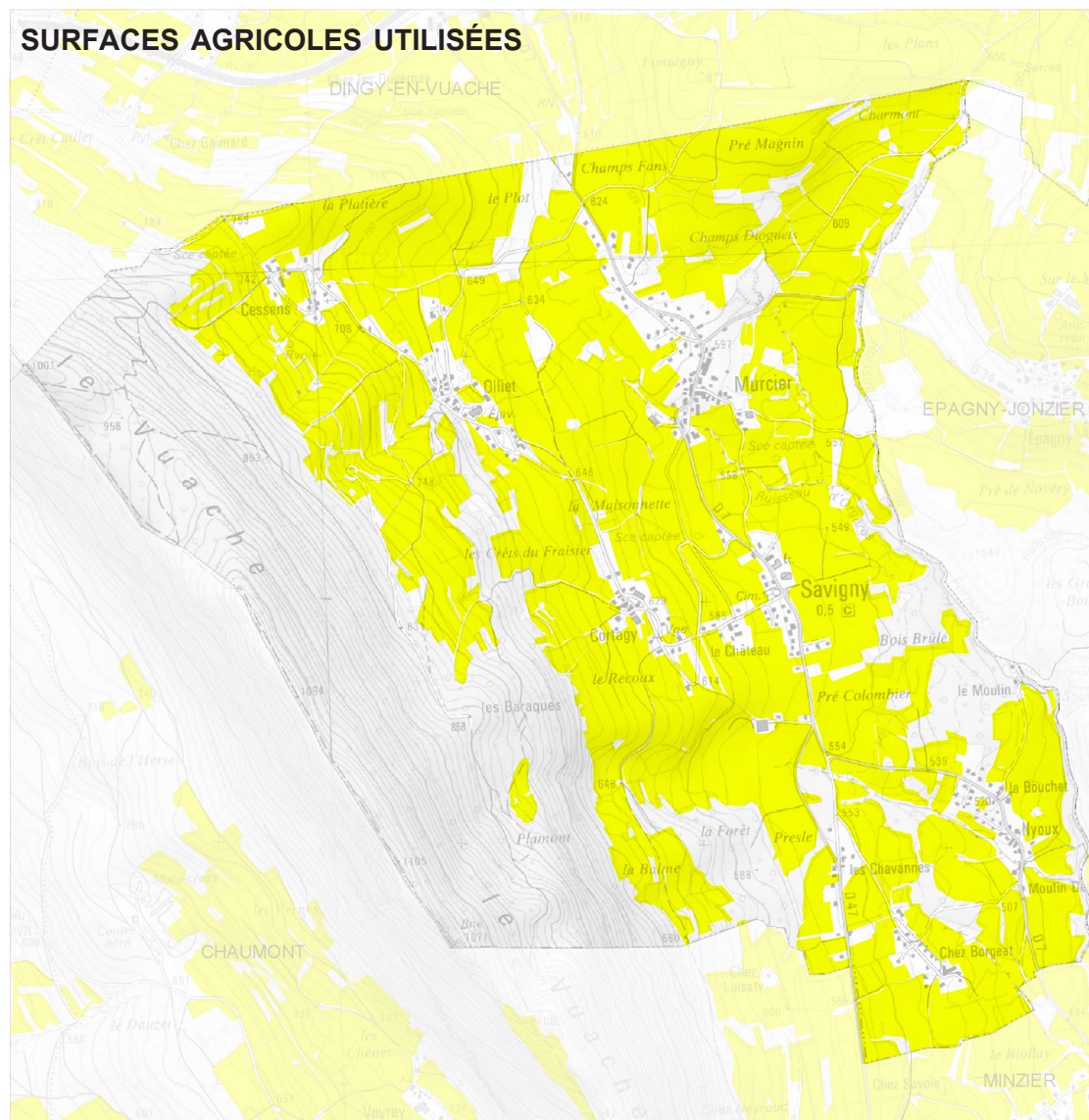
=> PRÉSENCE AVÉRÉE DE LA CHOUETTE CHEVÊCHE (EN VOIE DE DISPARITION SUR LE TERRITOIRE)

UN VIEILLISSEMENT GÉNÉRALISÉ + MORTALITÉ DES VERGERS (ABSENCE DE RÉGÉNÉRATION / ÉVOLUTION DES MODES DE VIE ET PRATIQUES ÉCONOMIQUES : AGRICULTURE VIVRIÈRE)

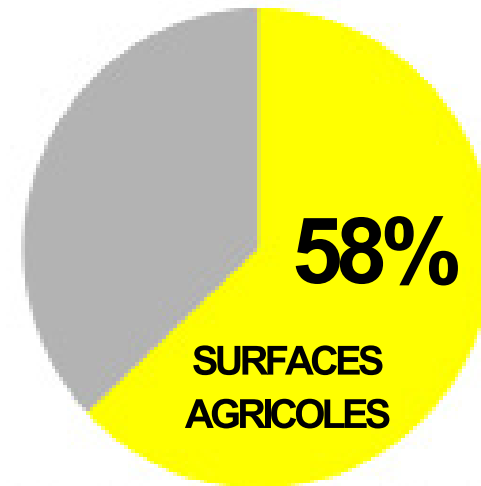
UN TERRITOIRE AGRICOLE EN MUTATION



UN TERRITOIRE AGRICOLE EN MUTATION



SUPERFICIE COMMUNALE = 1052 HA

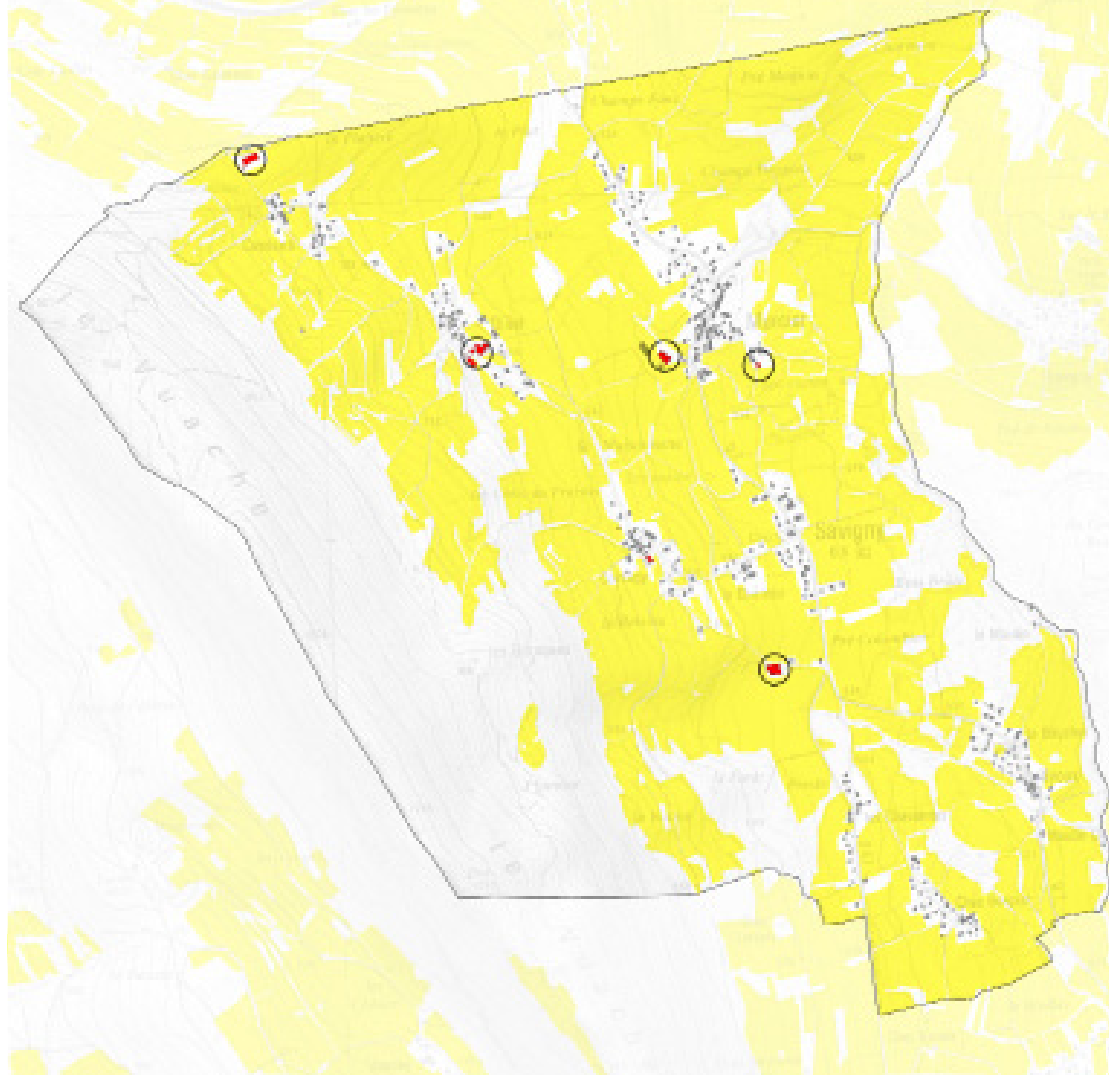


DES SURFACES AGRICOLES DÉCLARÉES EN RECUIL (URBANISATION, DÉVELOPPEMENT D'ESPACES BOISÉS)

UN TERRITOIRE AGRICOLE EN MUTATION

DES EXPLOITATION AGRICOLES QUI ONT «CHANGÉ D'ÉCHELLE»

LOCALISATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES ET SIÈGES D'EXPLOITATION



LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES A ÉTÉ DIVISÉ PAR 4 EN 25 ANS (UN TIERS EN MOINS DEPUIS 2000)

5 SIÈGES D'EXPLOITATION INSTALLÉS À SAVIGNY

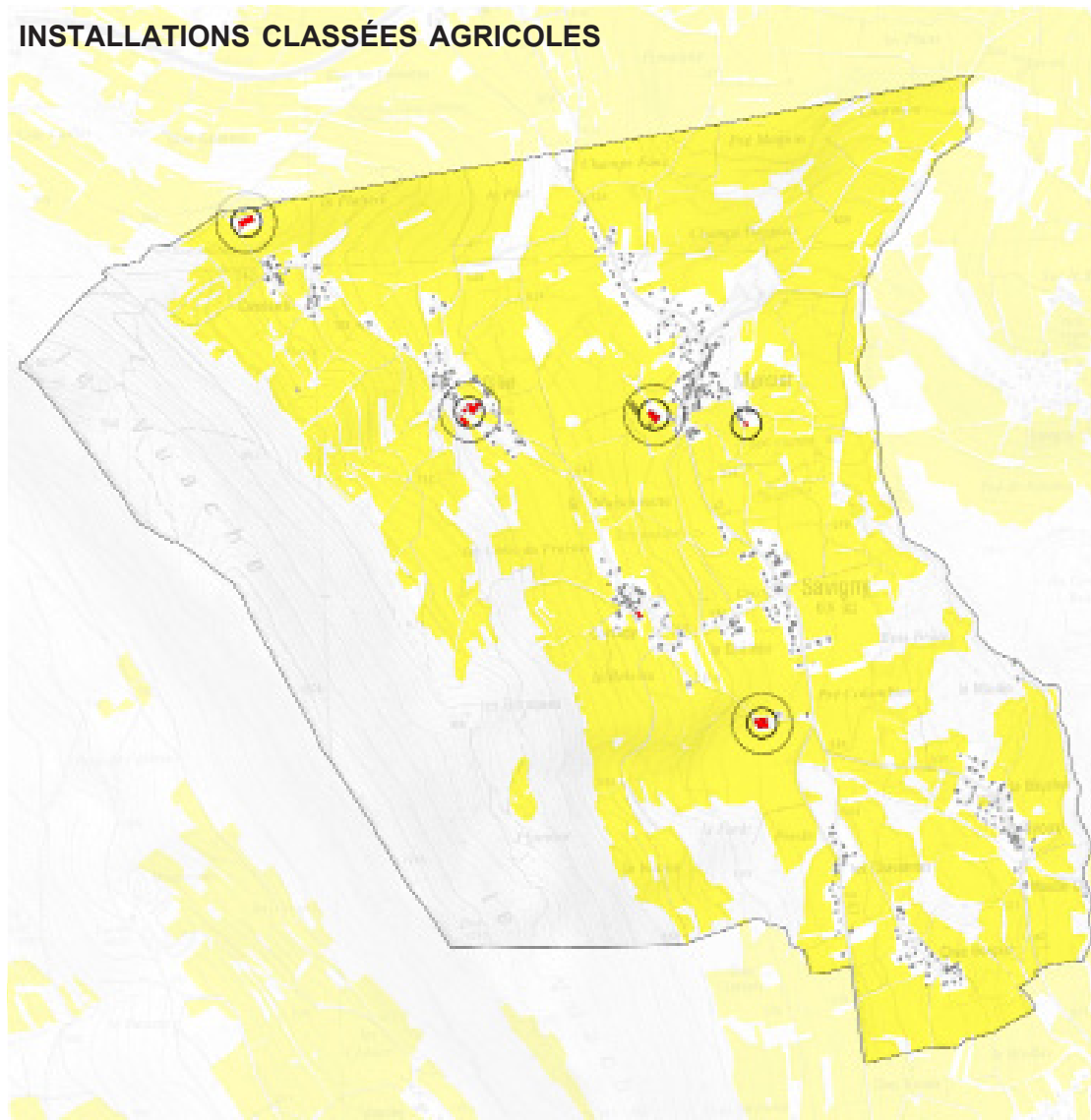
LA SURFACE AGRICOLE MOYENNE UTILISÉE PAR SIÈGE D'EXPLOITATION A QUINTUPLÉ PASSANT DE 26HA (1988) À 132HA (2010)

=> PROBLÉMATIQUE DE REGROUPEMENT/DISTRIBUTION DES TERRES AGRICOLES & CIRCULATION D'ENGINS.

UN TERRITOIRE AGRICOLE EN MUTATION

DES EXPLOITATION AGRICOLES QUI ONT «CHANGÉ D'ÉCHELLE»

INSTALLATIONS CLASSÉES AGRICOLES



ACTIVITÉ AGRICOLE DOMINANTE
= ÉLEVAGE DE BOVINS-LAIT
(4/5 DES EXPLOITATIONS)

UN CHEPTEL EN AUGMENTATION
: +13% EN 10 ANS

4 SIÈGES D'EXPLOITATION SONT
DES «INSTALLATIONS CLASSÉES»
(POLLUTIONS & NUISANCES)

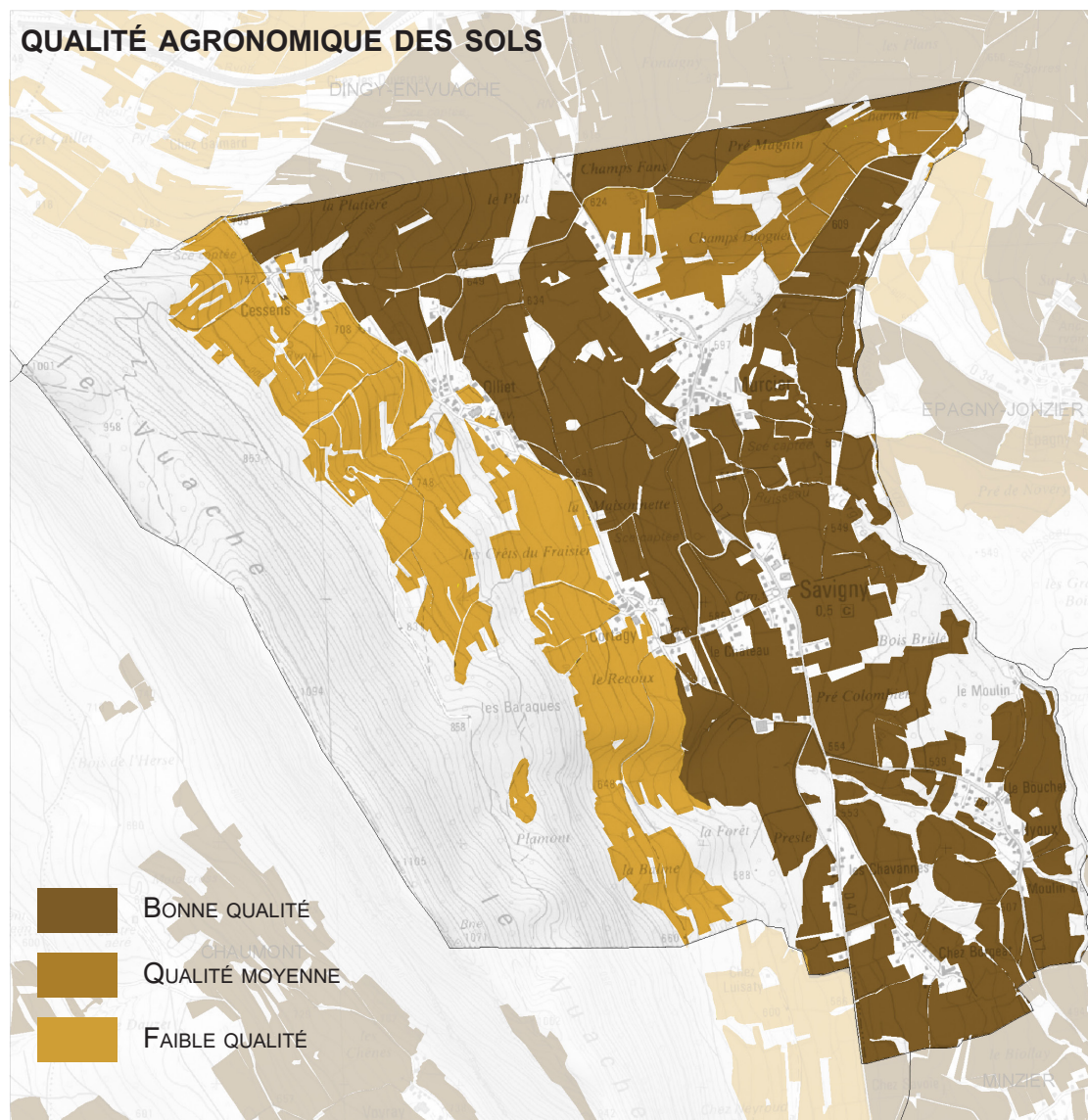
=> PÉRIMÈTRE DE
«PROTECTION» ET
D'INCOMPATIBILITÉ AVEC
L'URBANISATION
=> IMPLANTATION D'UNE E.A.
AU COEUR D'OLLIET

L'URBANISATION RÉCENTE A RÉDUIT
DES CONDITIONS D'EXPLOITABILITÉ
DES TERRES AGRICOLES :

- DIFFICULTÉ D'ACCÈS AUX PARCELLES
- INCOMPATIBILITÉ AVEC LES SURFACES D'ÉPANDAGE

UN TERRITOIRE AGRICOLE EN MUTATION

DES EXPLOITATIONS PÉRENNES AUX PRISES AVEC LES EFFETS DE LA PÉRIURBANISATION



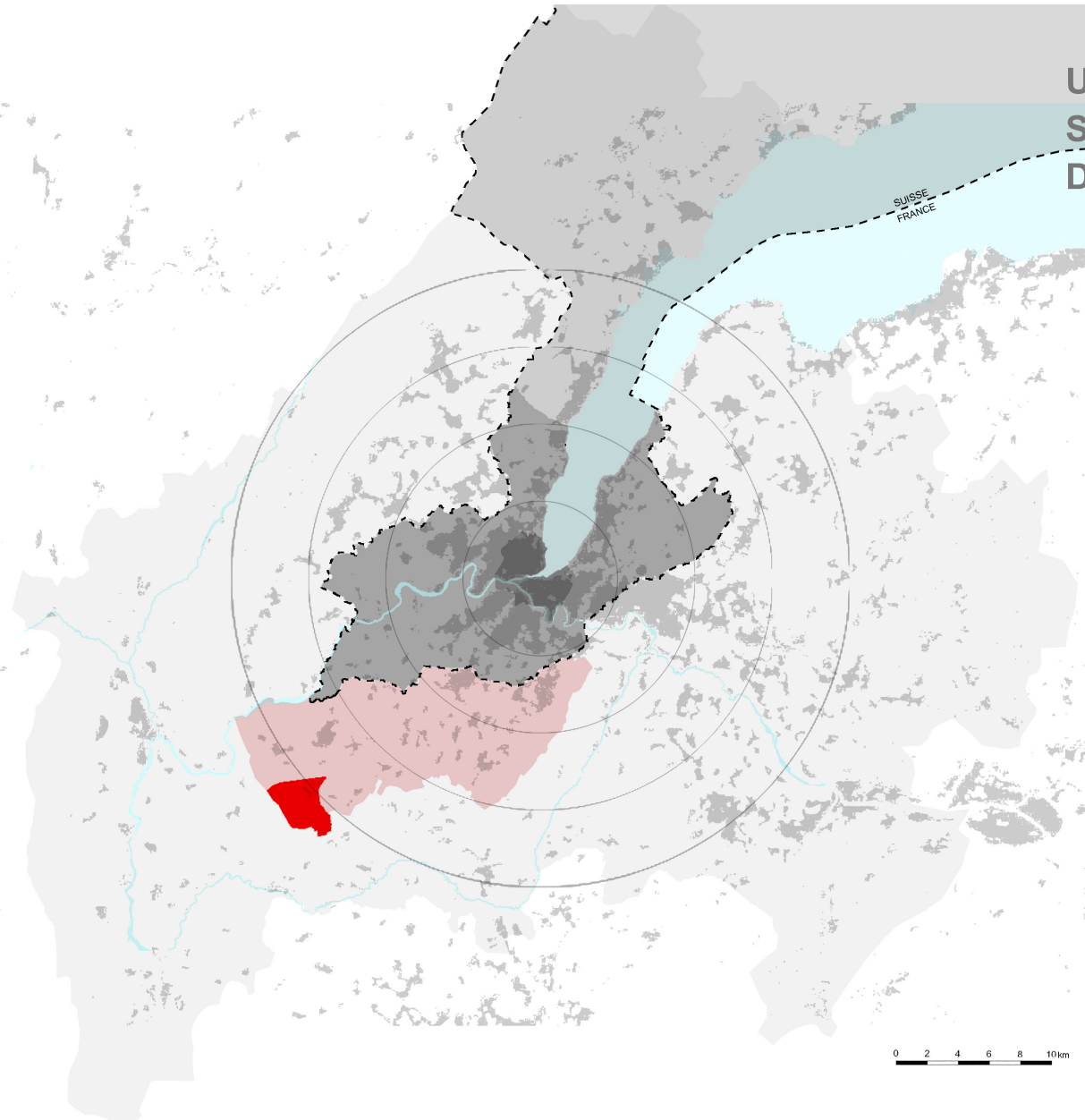
- DE «JEUNES» EXPLOITANTS
- DES OUTILS DE PRODUCTION DE QUALITÉ (BÂTIMENTS RÉCENTS, AUX NORMES...)
- DES AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT (RECHERCHE DE TRÈS NOMBREUSES SURFACES AGRICOLES)
- UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POURVOYEUSE D'EMPLOIS (12)

MAIS DES CONFLITS D'USAGE DES VOIRIES :

- CIRCULATION DES «PENDULAIRES» / TRAVERSÉES D'ANIMAUX
- PROBLÈMES D'AMÉNAGEMENT (DOS D'ÂNE, ROND-POINT...) EN PARTICULIER LE CARREFOUR RD7 / RD47 POUR LES ENGINS AGRICOLES

SAVIGNY, UNE COMMUNE SOUS PRESSION PÉRIURBAINE DE L'AGGLOMÉRATION GÉNEVOISE

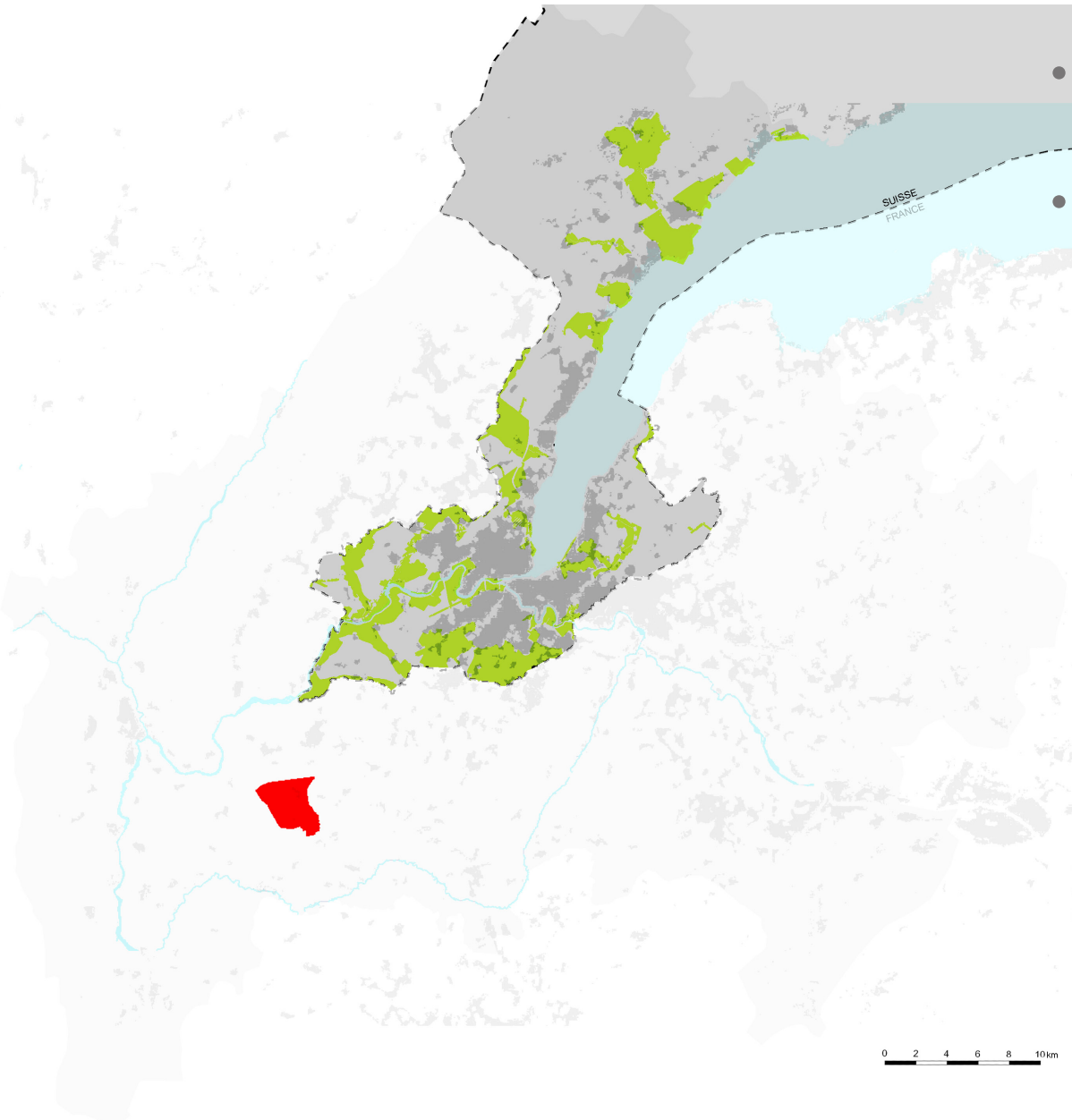
UNE COMMUNE PROCHE DE LA SUISSE ET DE GENÈVE (MOINS DE 20KM)



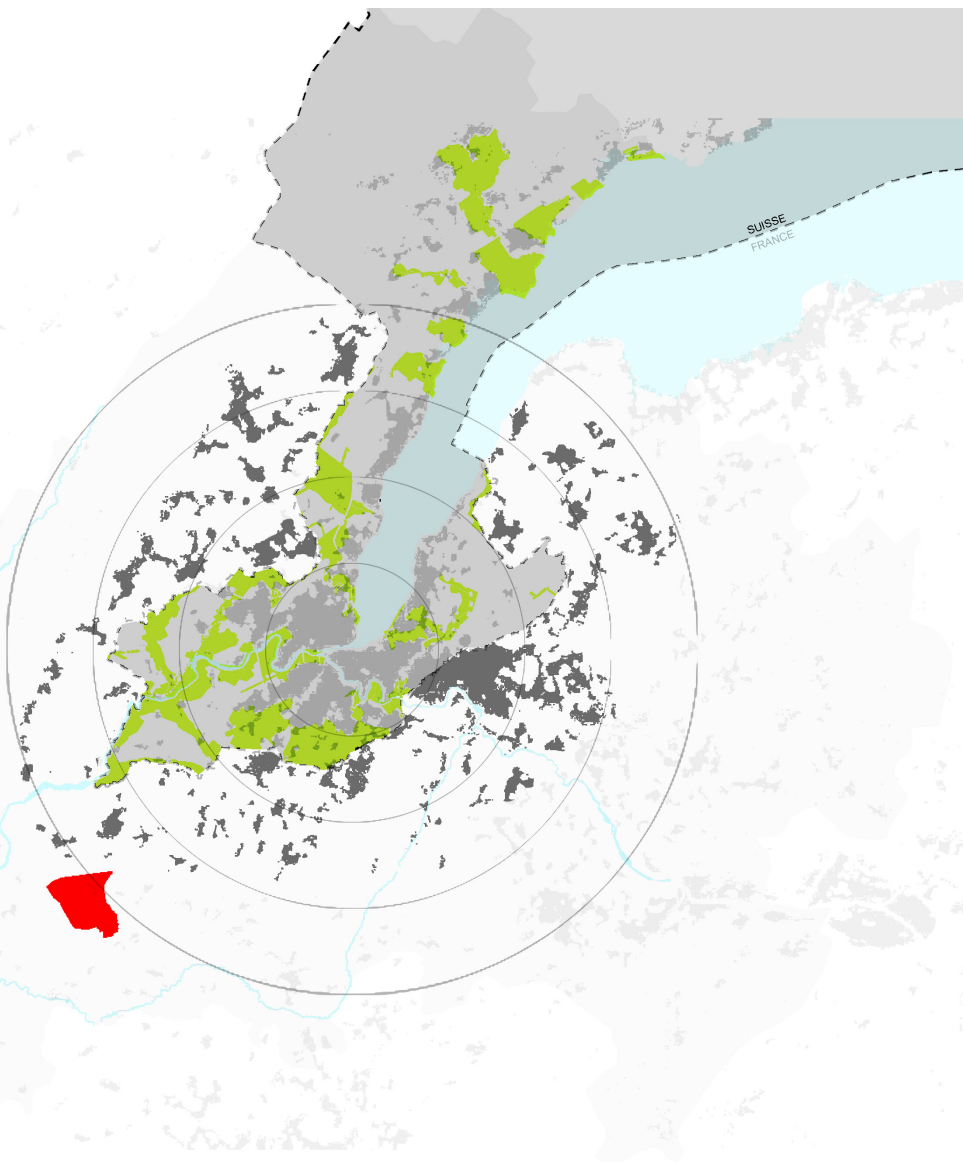
0 2 4 6 8 10km

SAVIGNY, UNE COMMUNE SOUS PRESSION PÉRIURBAINE DE L'AGGLOMÉRATION GÉNEVOISE

- PÉNURIE DE LOGEMENTS DANS LE CANTON DE GENÈVE
- RÉGLEMENTATION SUISSE STRICTE SUR LA CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES + PRÉSERVATION DE LA CEINTURE VERTE GÉNEVOISE



SAVIGNY, UNE COMMUNE SOUS PRESSION PÉRIURBAINE DE L'AGGLOMÉRATION GÉNEVOISE



=> **DESSERREMENT GÉNEVOIS
DANS LES ESPACES PÉRIURBAINS
FRONTALIERS**

**ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN-
TIELLE DE LA COURONNE DU GÉNEVOIS
FRANÇAIS
(PRIX, CADRE DE VIE...)
=> DÉVELOPPEMENT URBAIN**

=> **EMBALLEMENT DES
MARCHÉS FONCIERS, DES PRIX
IMMOBILIERS...**

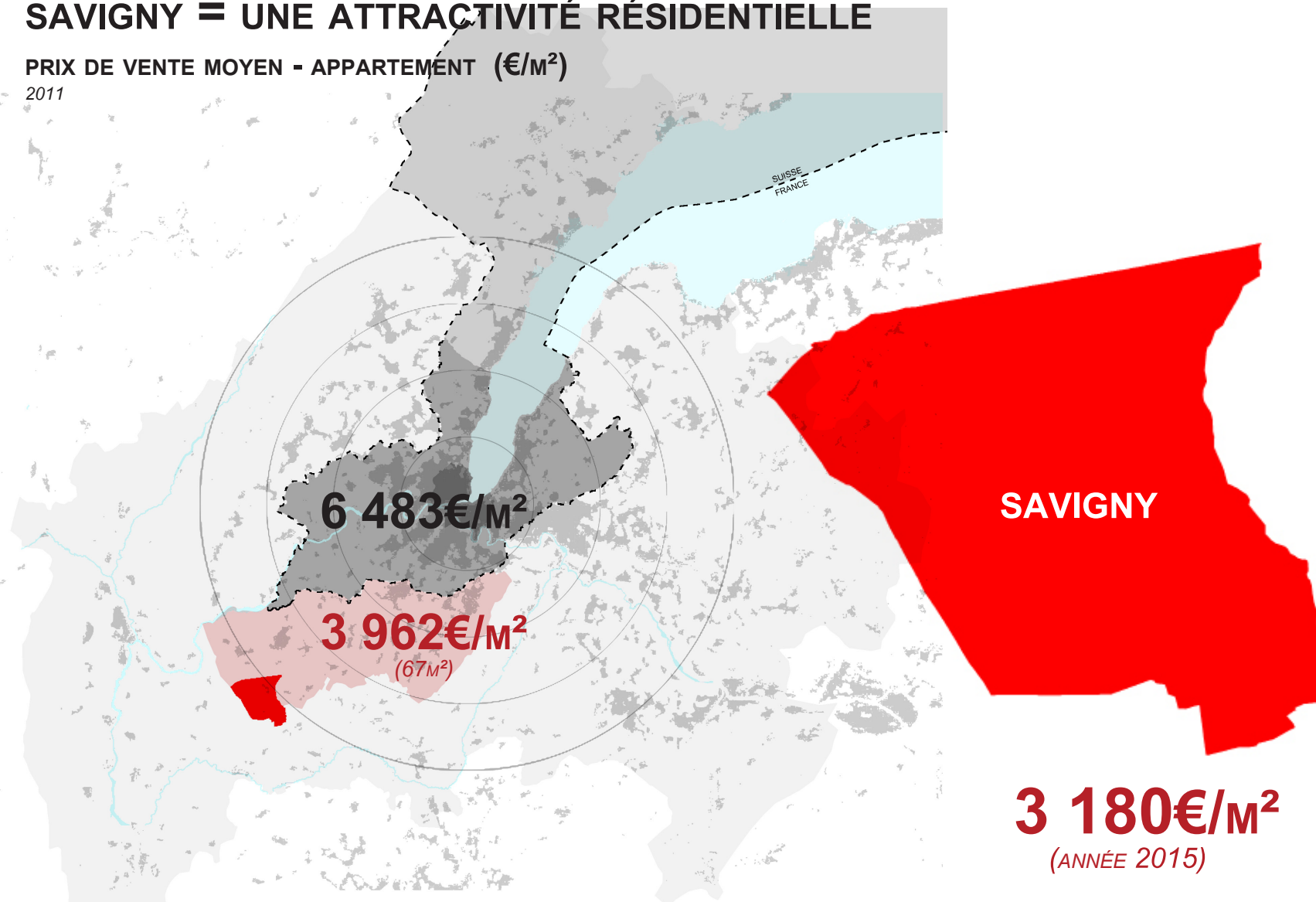
**DISTANCE & ACCESSIBILITÉ
=> SAVIGNY EN SITUATION DE
«REPORT» PAR RAPPORT À
SAINT-JULIEN OU VALLEIRY**

SAVIGNY, UNE COMMUNE SOUS PRESSION PÉRIURBAINE DE L'AGGLOMÉRATION GÉNEVOISE

SAVIGNY = UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

PRIX DE VENTE MOYEN - APPARTEMENT (€/m²)

2011



SOURCE : PERVAL / OCSTAT 2011

0 2 4 6 8 10km

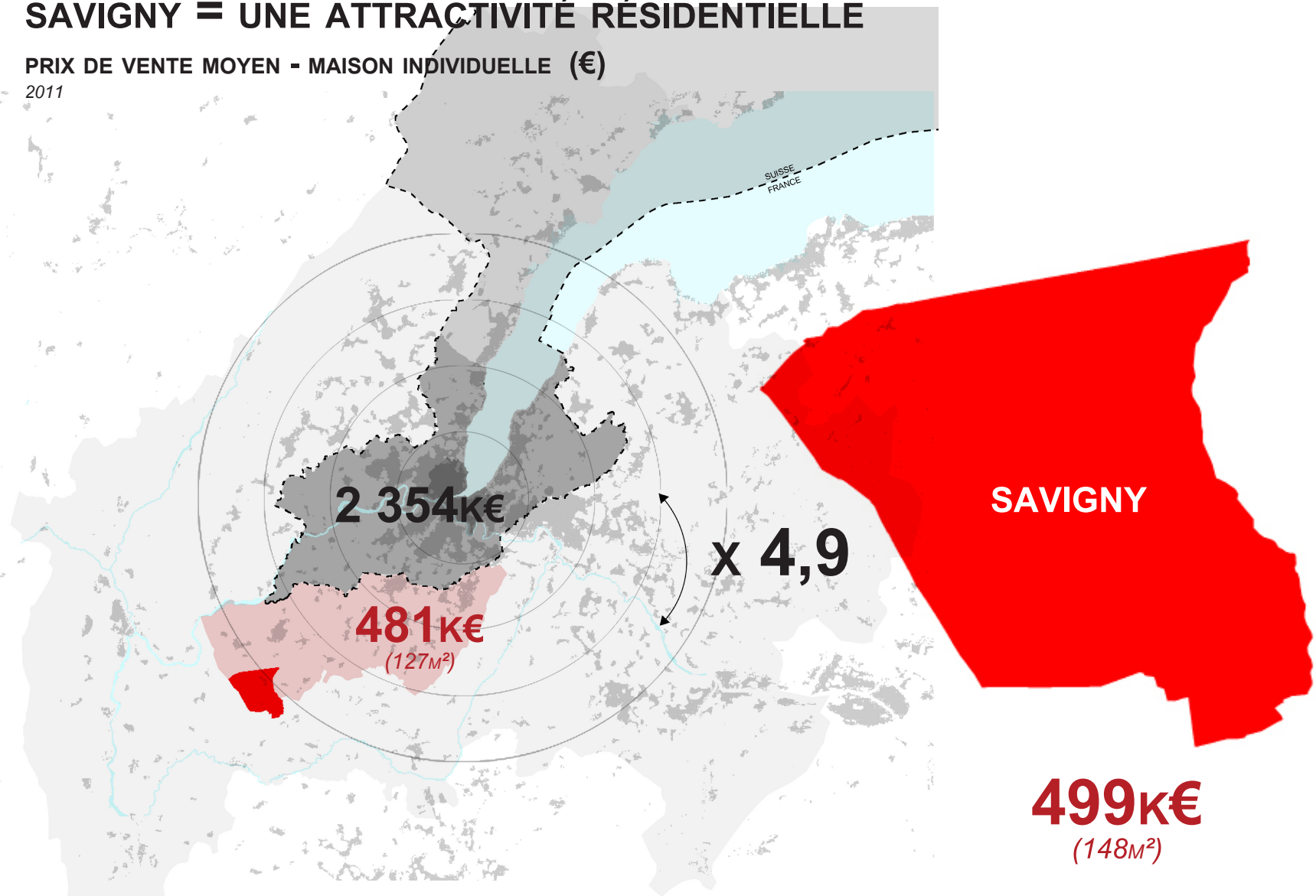
3 180€/m²
(ANNÉE 2015)

SAVIGNY, UNE COMMUNE SOUS PRESSION PÉRIURBAINE DE L'AGGLOMÉRATION GÉNEVOISE

SAVIGNY = UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

PRIX DE VENTE MOYEN - MAISON INDIVIDUELLE (€)

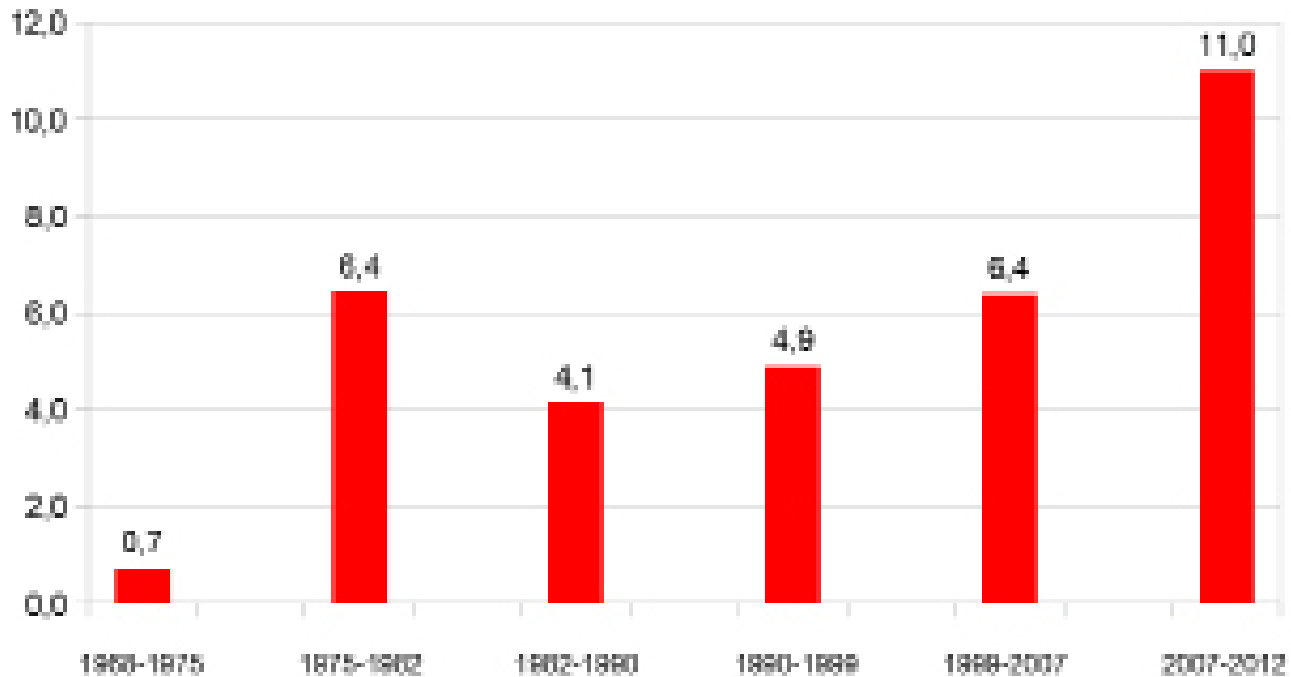
2011



SOURCE : PERVAL / OCSTAT 2011

UN EMBALLEMENT CONSTRUCTIF

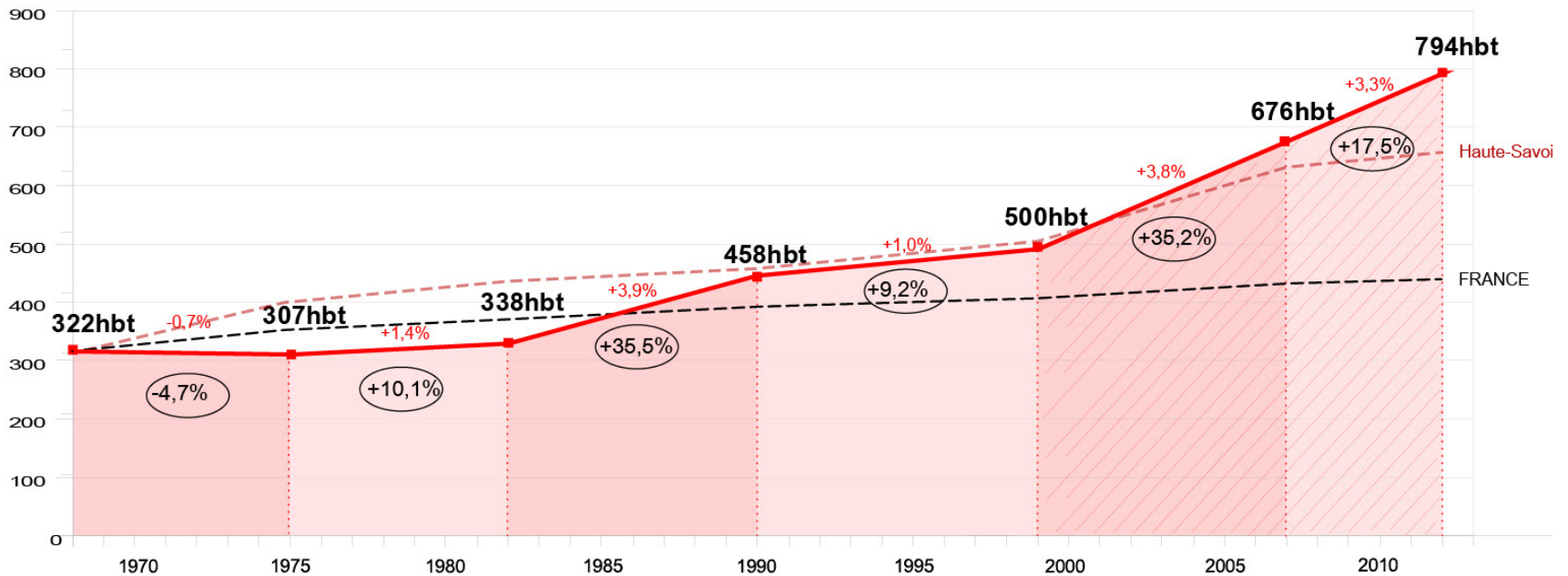
NOMBRE DE LOGEMENTS RÉALISÉS PAR AN
(PAR PÉRIODE INTERCENSITAIRE)



LA PRODUCTION DE LOGEMENTS A QUASI-DOUBLÉ EN L'ESPACE DE 5 ANS

=> LE PLUS HAUT NIVEAU DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DEPUIS 45 ANS

UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 2000



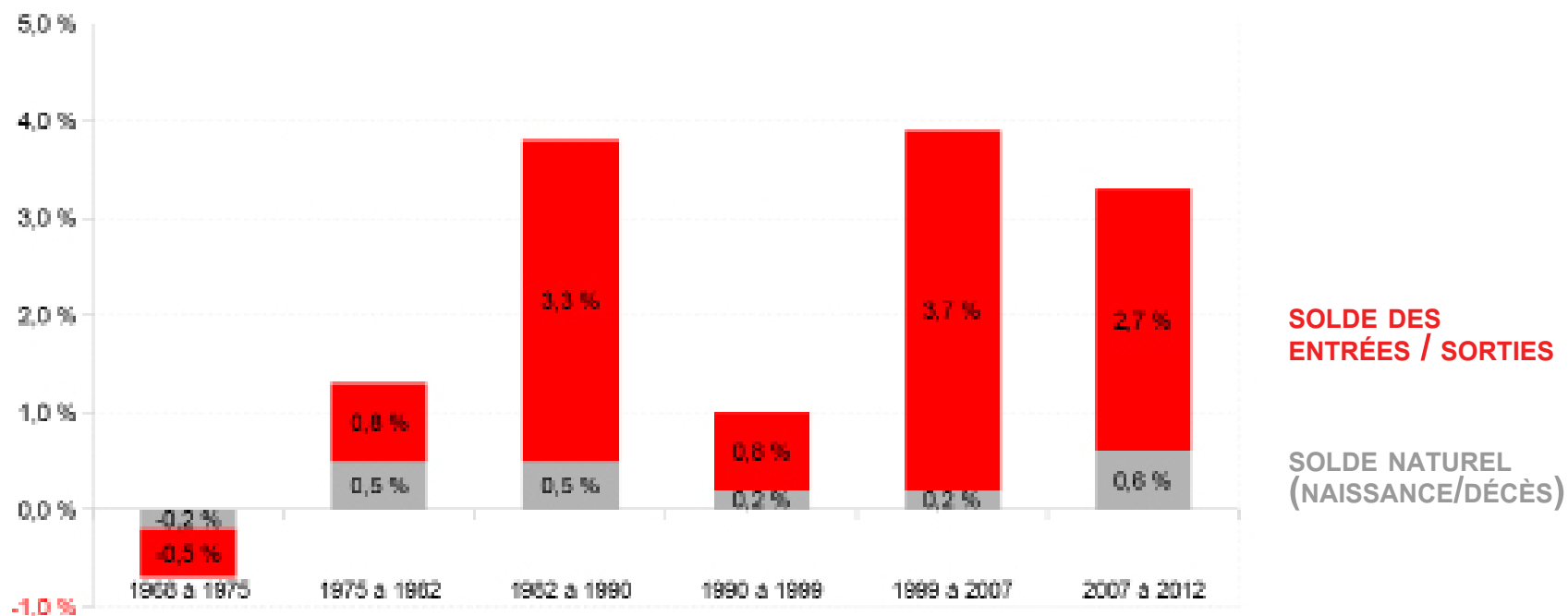
- **794 HBT EN 2012**
(+118 HBT DEPUIS 2007)
(EN 5 ANS = +17,5%)

- **UN TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN TRÈS SOUTENU = +3,3%**
(ENTRE 2007 ET 2012)

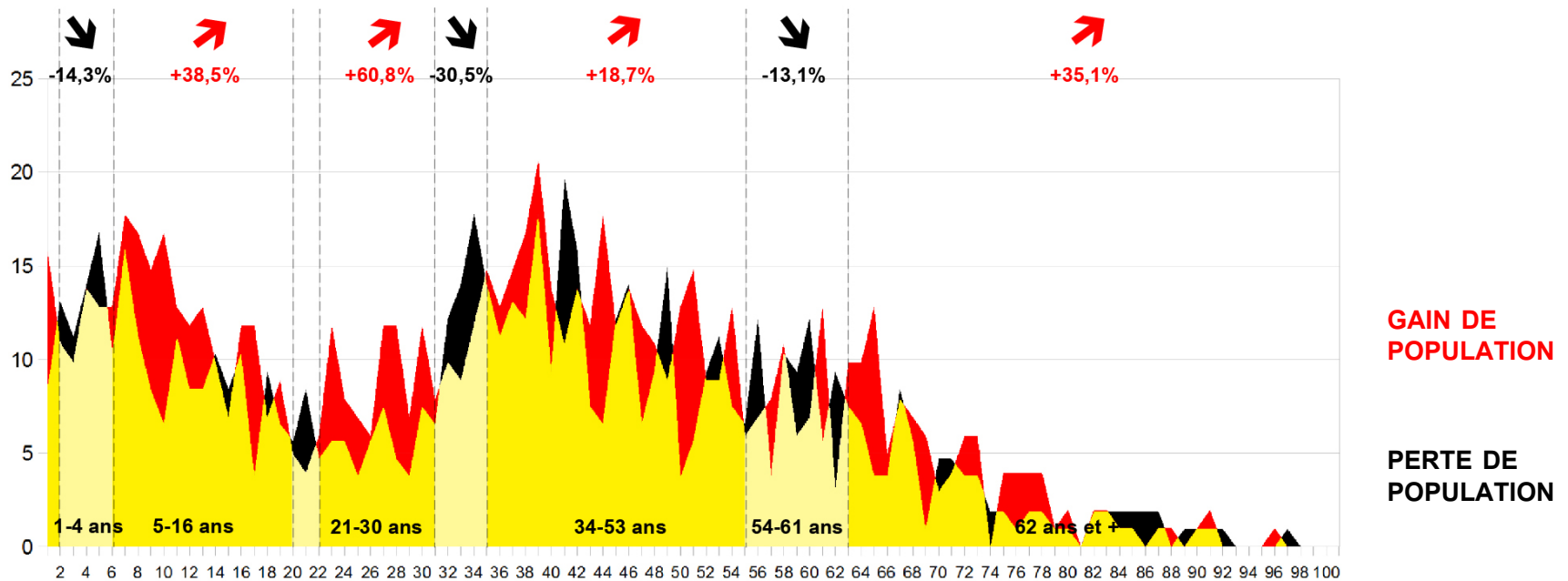
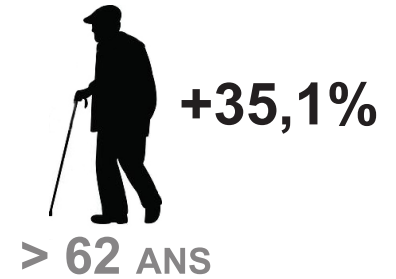
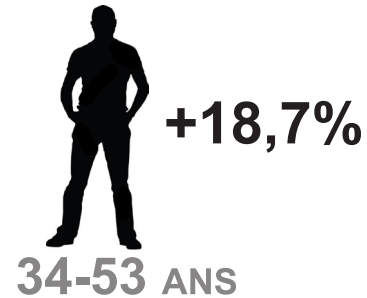
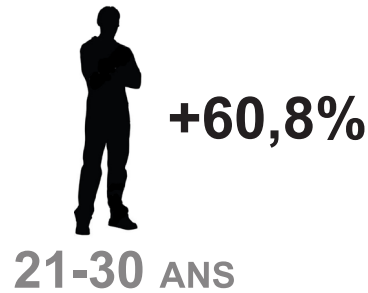
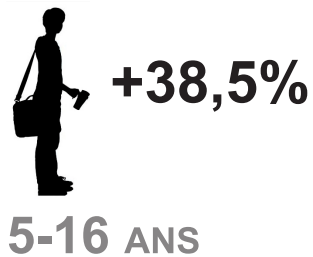
UNE ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DEPUIS 2000

...PORTÉE PAR L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX HABITANTS SUR LE TERRITOIRE

TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN DE LA POPULATION



UNE ARRIVÉE MASSIVE DE JEUNES MÉNAGES



29,7% DE LA POPULATION A MOINS DE 18 ANS

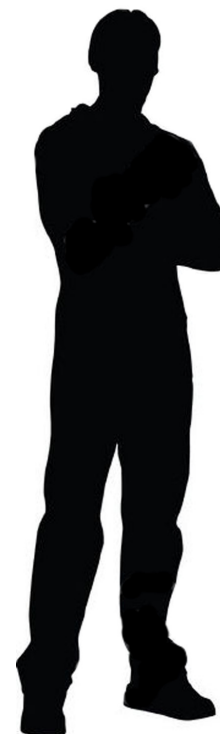
**==> INCIDENCES À ANTICIPER EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS
(DOUBLEMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES EN 10 ANS)**

UNE POPULATION JEUNE, QUI SE RENOUVELLE

2007
SAVIGNY 35,1 ANS



2012
34,8 ANS



ÂGE MOYEN



- 0,3 ANS

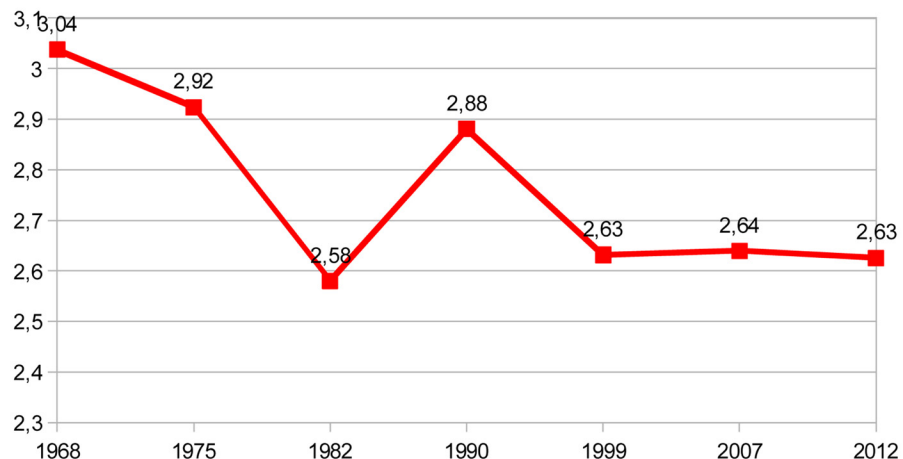
FRANCE 39,1 ANS

40,1 ANS

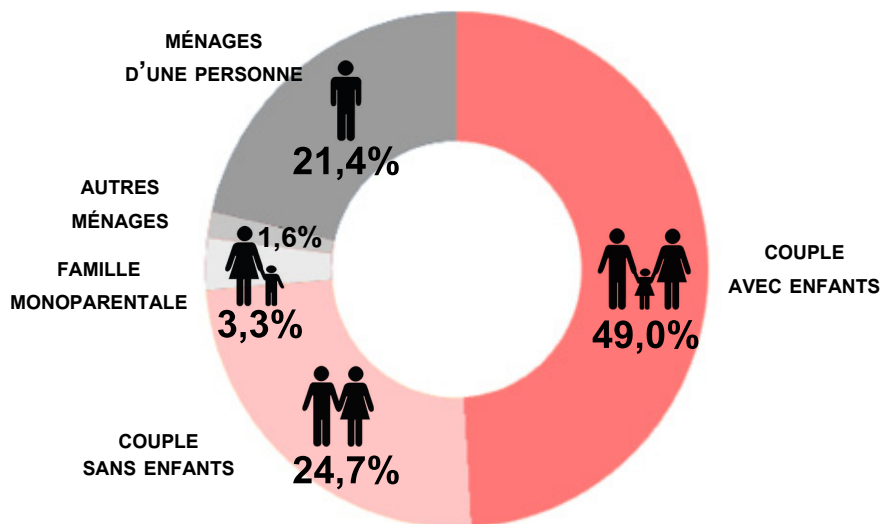
VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

UN RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION ASSURÉE PAR LES JEUNES FAMILLES

ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES ENTRE 1968 ET 2012



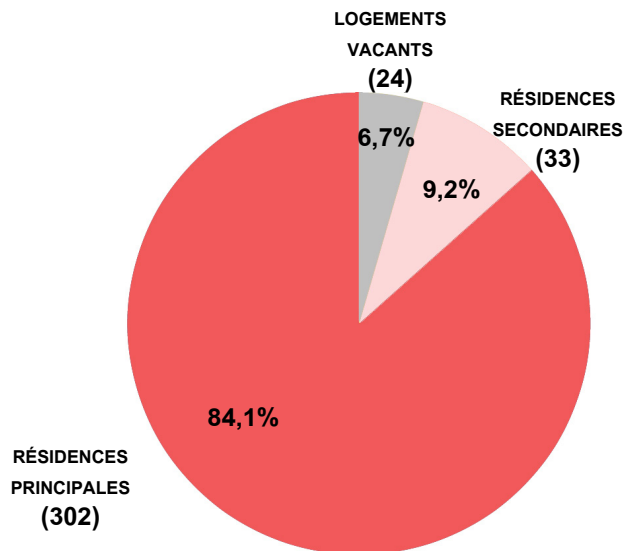
COMPOSITION DES MÉNAGES (EN 2012)



- DEPUIS 15 ANS, LE NOMBRE D'OCCUPANTS MOYEN PAR RÉSIDENCE PRINCIPALE N'A PAS ÉVOLUÉ
- UN PARC DE LOGEMENTS QUI ACCUEILLE DE MANIÈRE PRÉFÉRENTIELLE LES FAMILLES : 2,63 OCCUPANTS PAR RÉSIDENCE PRINCIPALE (FRANCE = 2,26)
- LA MOITIÉ DES MÉNAGES = COUPLES AVEC ENFANTS
- DES MÉNAGES AU NIVEAU DE VIE ÉLEVÉS (REVENU MÉDIAN = 35837€) MAIS DE FORTES DISPARITÉS DE REVENUS

UN PARC DE LOGEMENTS EN MUTATION

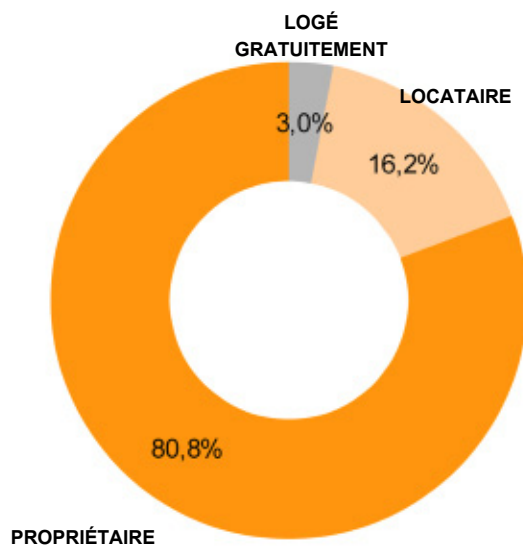
RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS



- UN ACCROISSEMENT IMPORTANT DU PARC DE LOGEMENTS : ENTRE 2007 ET 2012, LE NOMBRE DE LOGEMENTS S'EST ACCRU DE 55 UNITÉS (+18%), SOIT 11 LOGEMENTS PAR AN.

- LE NOMBRE DE LOGEMENTS COLLECTIFS A DOUBLÉ EN 5 ANS PASSANT DE 14 À 31 LOGEMENTS (8,7% DU PARC)

STATUTS D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

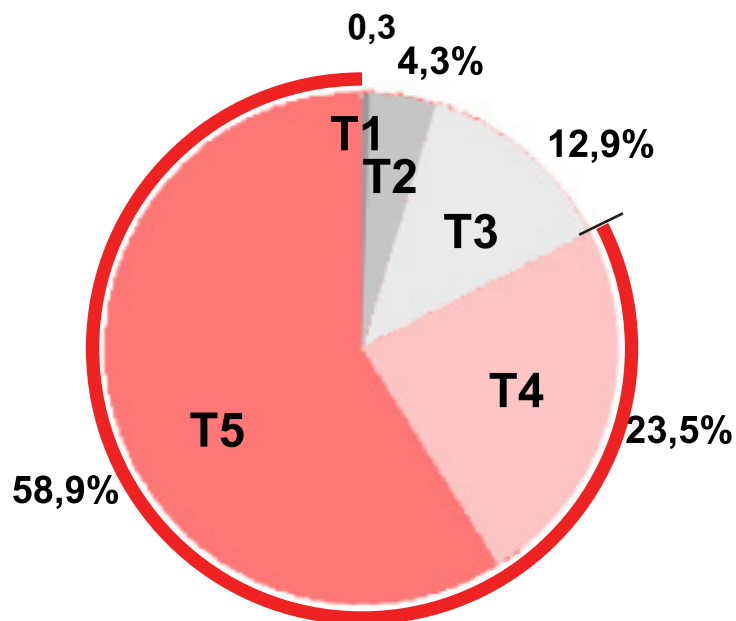


- LA PART DU LOGEMENT LOCATIF EST PASSÉ DE 11,7% À 16,2%
=> PLH 2013-2019 = 5 LOGEMENTS AIDÉS À RÉALISER

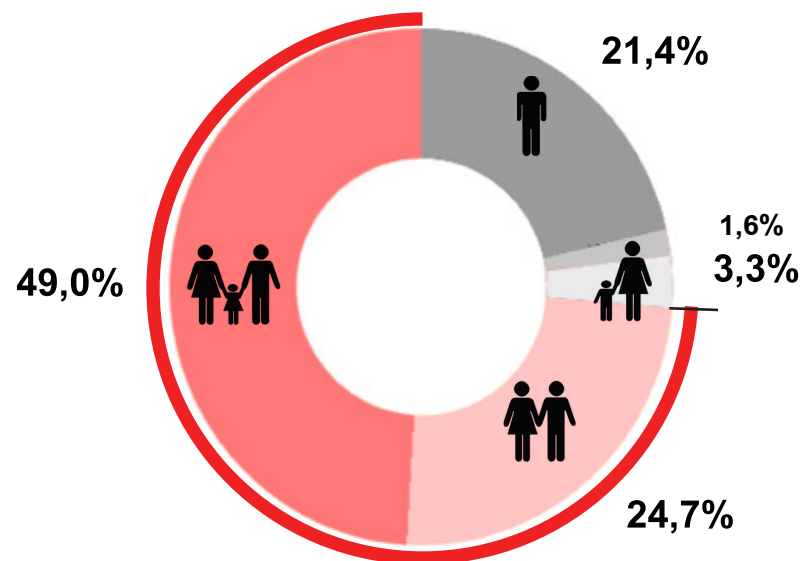
UNE COMPOSITION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS ORIENTÉE ESSENTIELLEMENT VERS LES FAMILLES

UN PARC CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DE GRANDS LOGEMENTS (82,4% DE T4-T5)

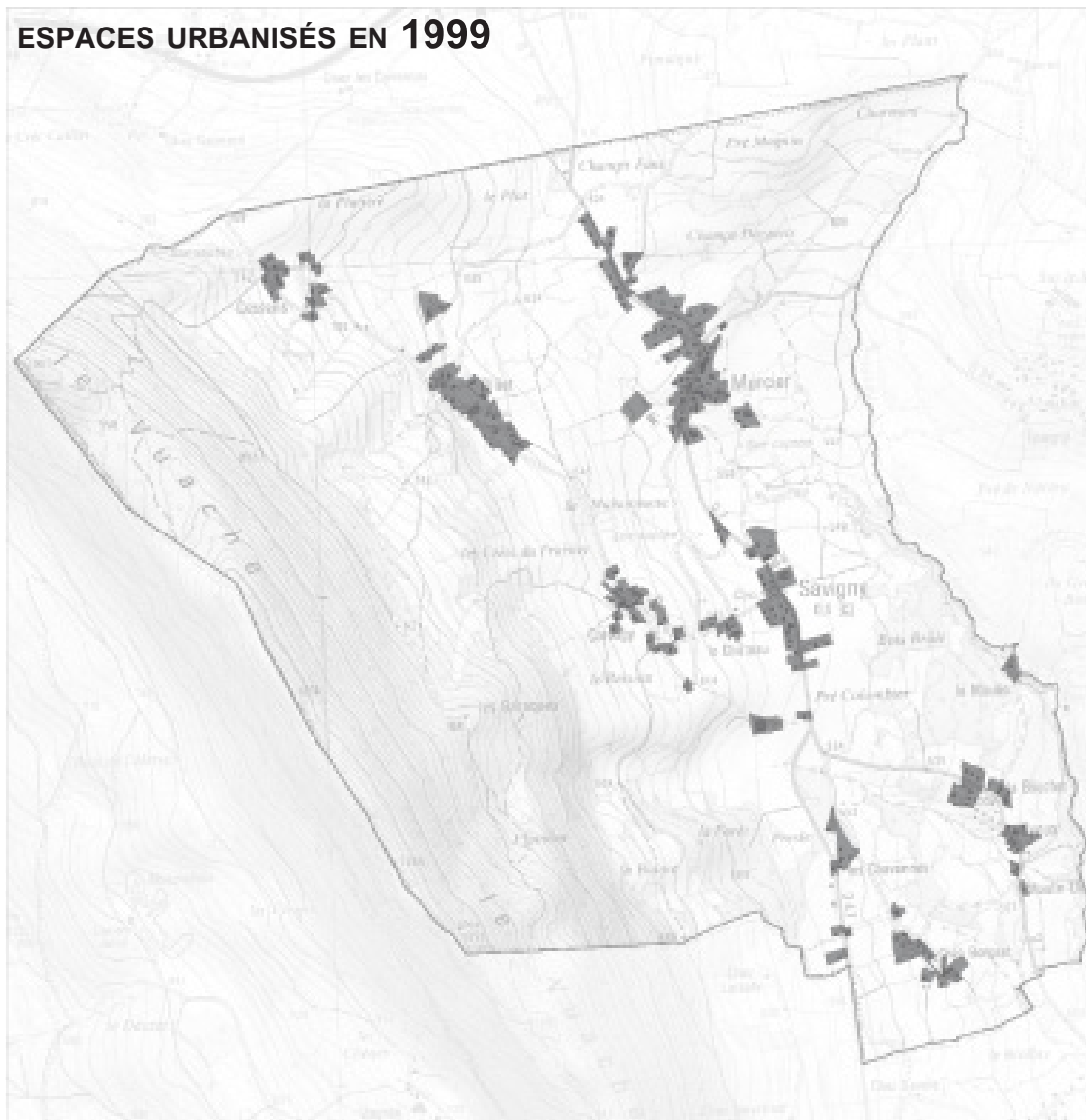
TYPOLOGIE DE LOGEMENTS



COMPOSITION DES MÉNAGES



UNE FORTE CONSOMMATION FONCIÈRE, RATIONNELLE AU REGARD DES BESOINS MAIS PEU VERTUEUSE



EN 1999

41,2 HA URBANISÉS

253 LOGEMENTS
(190 RÉSIDENCES PRINCIPALES)

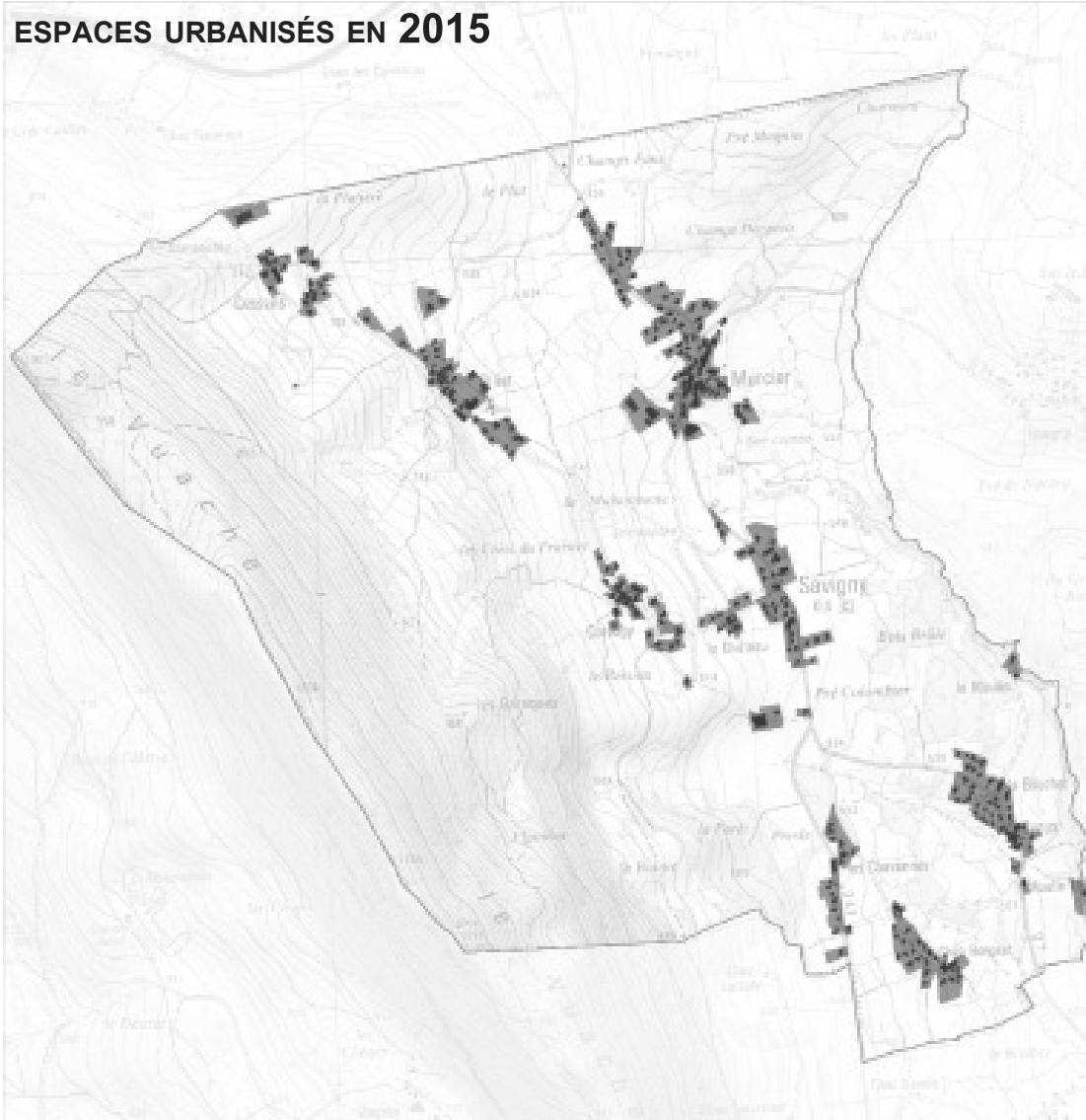
500 HABITANTS

DENSITÉ MOYENNE BRUTE
=> 6,2 LGT/HA

TAILLE MOYENNE
DES TERRAINS = 1627M²

UNE FORTE CONSOMMATION FONCIÈRE, RATIONNELLE AU REGARD DES BESOINS MAIS PEU VERTUEUSE

ESPACES URBANISÉS EN 2015



EN 2015

56,1 HA URBANISÉS

359 LOGEMENTS*
(302 RÉSIDENCES PRINCIPALES)

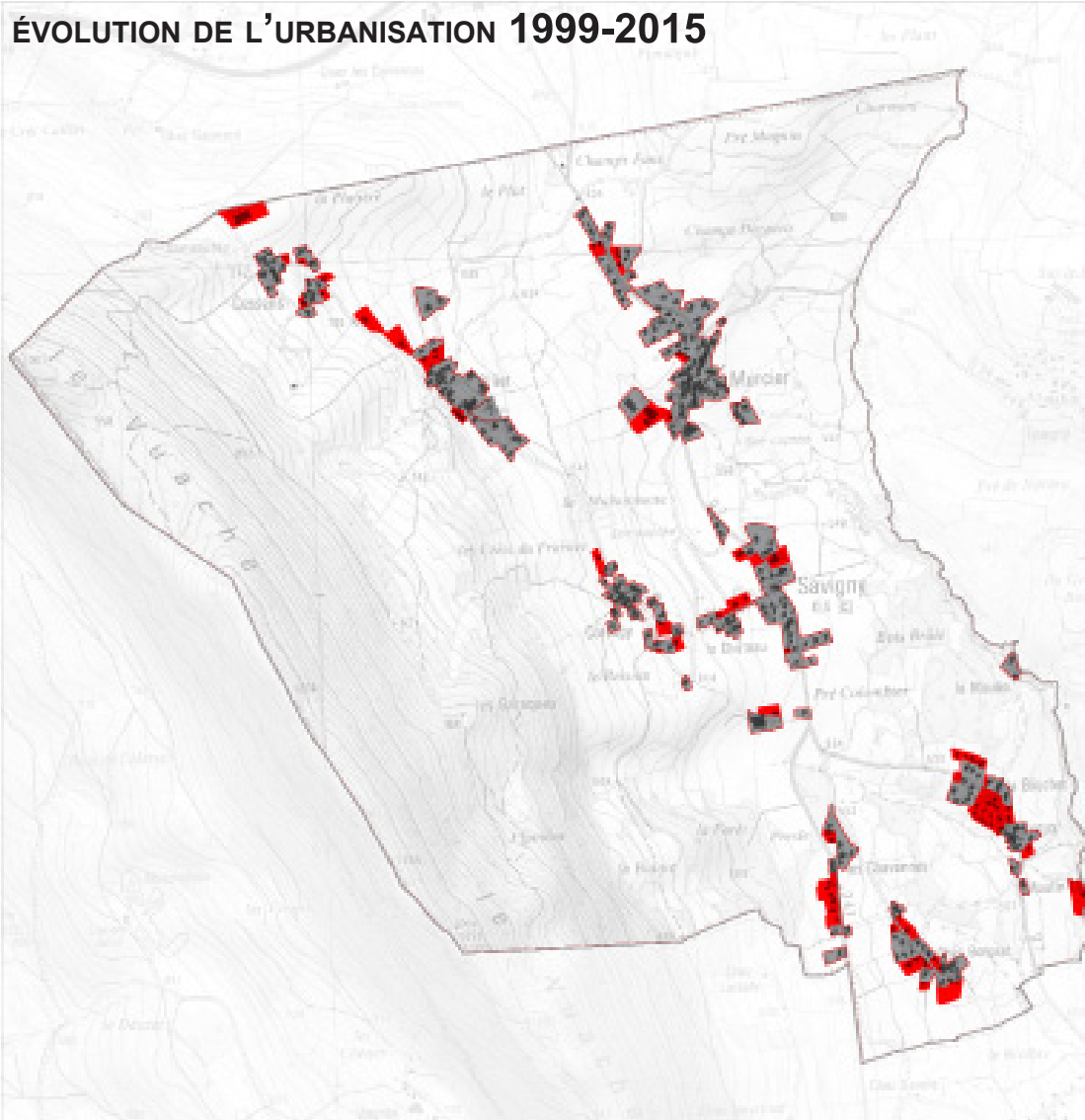
794 HABITANTS*

DENSITÉ MOYENNE BRUTE
=> 6,4 LGT/HA

TAILLE MOYENNE
DES TERRAINS = 1563M²

UNE FORTE CONSOMMATION FONCIÈRE, RATIONNELLE AU REGARD DES BESOINS MAIS PEU VERTUEUSE

ÉVOLUTION DE L'URBANISATION 1999-2015



ÉVOLUTION 1999-2015

+14,9 HA URBANISÉS
(+36,3%)

+106 LOGEMENTS
(+41,9%)

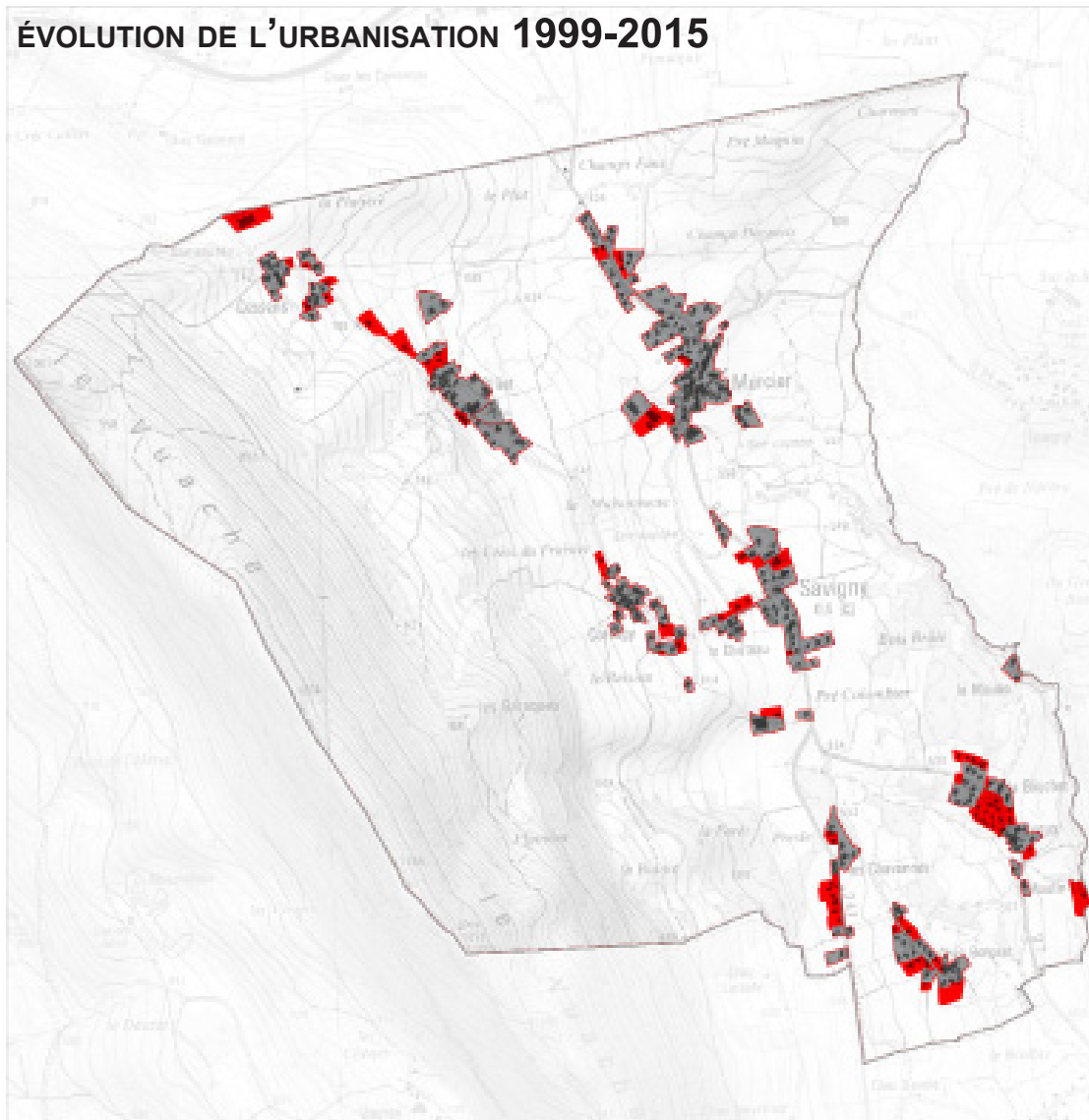
+294 HABITANTS
(+58,8%)

UNE STAGNATION DE
LA DENSITÉ MOYENNE
DE LOGEMENTS SUR LE
TERRITOIRE (6,4 LGT/HA)

ORIENTATIONS SCOT 2024 :
- 3 HA «D'EXTENSION URBAINE»
- 25 LGT/HA

UNE FORTE CONSOMMATION FONCIÈRE, RATIONNELLE AU REGARD DES BESOINS MAIS PEU VERTUEUSE

ÉVOLUTION DE L'URBANISATION 1999-2015



RYTHME ANNUEL 1999-2015

**1,0 HECTARE CONSOMMÉ
PAR AN**

**7 LOGEMENTS RÉALISÉS
PAR AN**

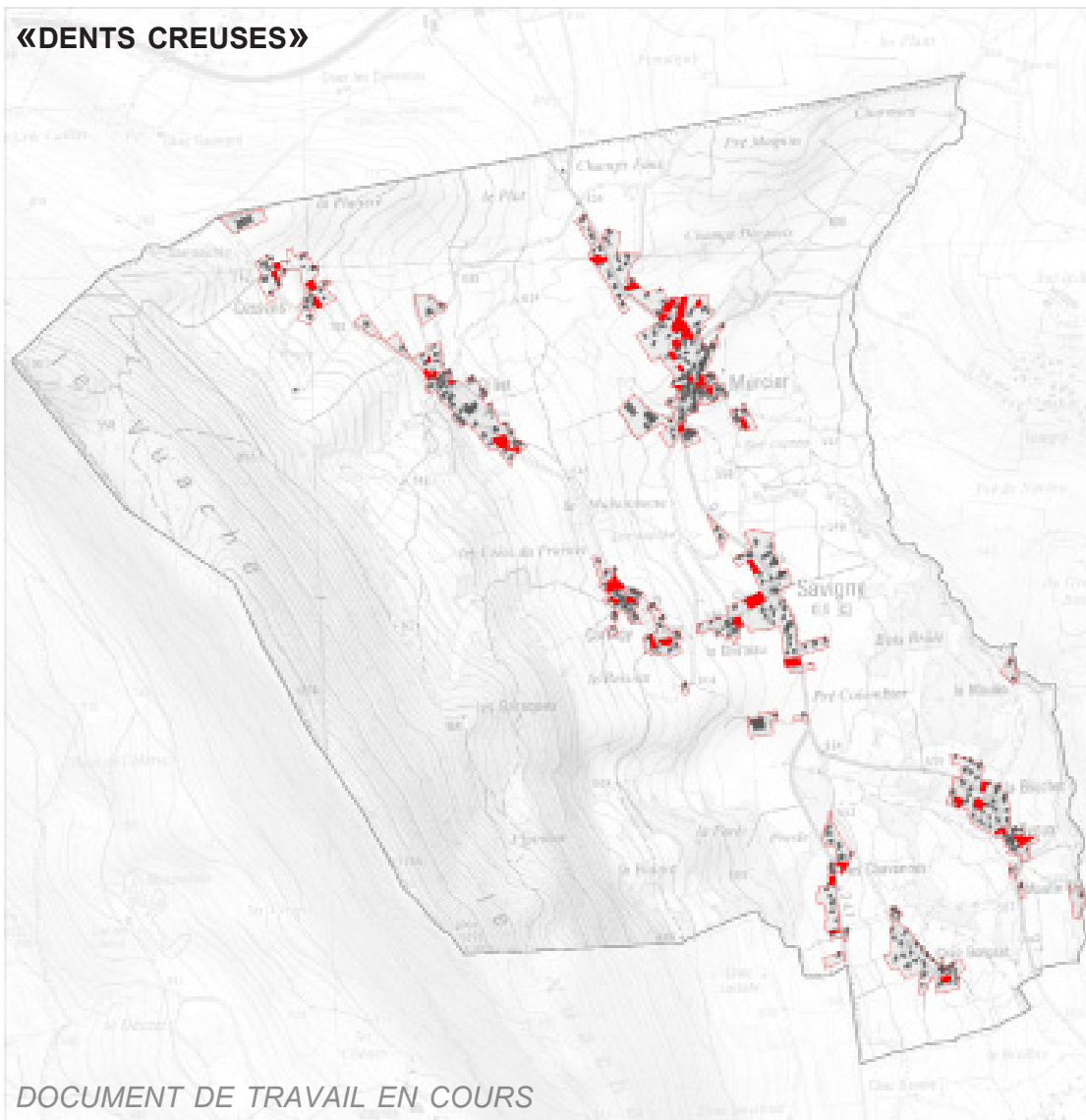
**+19,6 HABITANTS
PAR AN**

**UNE FORTE CONSOMMATION DE
FONCIER DANS DES HAMEAUX
«NON STRATÉGIQUES» : NYOUX,
LES CHAVANNES, CHEZ
BORGEAT**

**(SECTEURS À FORTES CONTRAINTES
ENVIRONNEMENTALES,
HYDRAULIQUES, PAYSAGÈRES...)**

UNE FORTE CONSOMMATION FONCIÈRE, RATIONNELLE AU REGARD DES BESOINS MAIS PEU VERTUEUSE

«DENTS CREUSES»



DOCUMENT DE TRAVAIL EN COURS

DENTS CREUSES = 4,7 HA

ORIENTATIONS DU SCOT :
EXTENSIONS URBAINES DE 3HA
MAXI

(SOUS RÉSERVE DE JUSTIFICATION
DU POTENTIEL DISPONIBLE EN
RENOUVELLEMENT URBAIN ET EN
DENSIFICATION)

UN PAYSAGE QUI SE «STANDARDISE» PAR L'ÉTALEMENT DE L'URBANISATION

LES CHAVANNES, UNE URBANISATION LINÉAIRE



UNE ARCHITECTURE QUI SE BANALISE EN ENTRÉE DE HAMEAU

NYOUX



UNE ARCHITECTURE VERNACULAIRE & DE MULTIPLES ELEMENTS PATRIMONIAUX QUI S'OUBLIENT

VIEILLES FERMES, CHÂTEAU, CHAPELLE...



UN PAYSAGE COLLINAIRE SENSIBLE

DE TRÈS FORTES COVISIBILITÉS - DES ESPACES SENSIBLES DU POINT DE VUE
PAYSAGER, EN PARTICULIER LE CHEF-LIEU



UN PAYSAGE COLLINAIRE SENSIBLE

L'IMPORTANCE DE L'INSERTION DANS LA PENTE & DU VÉGÉTAL



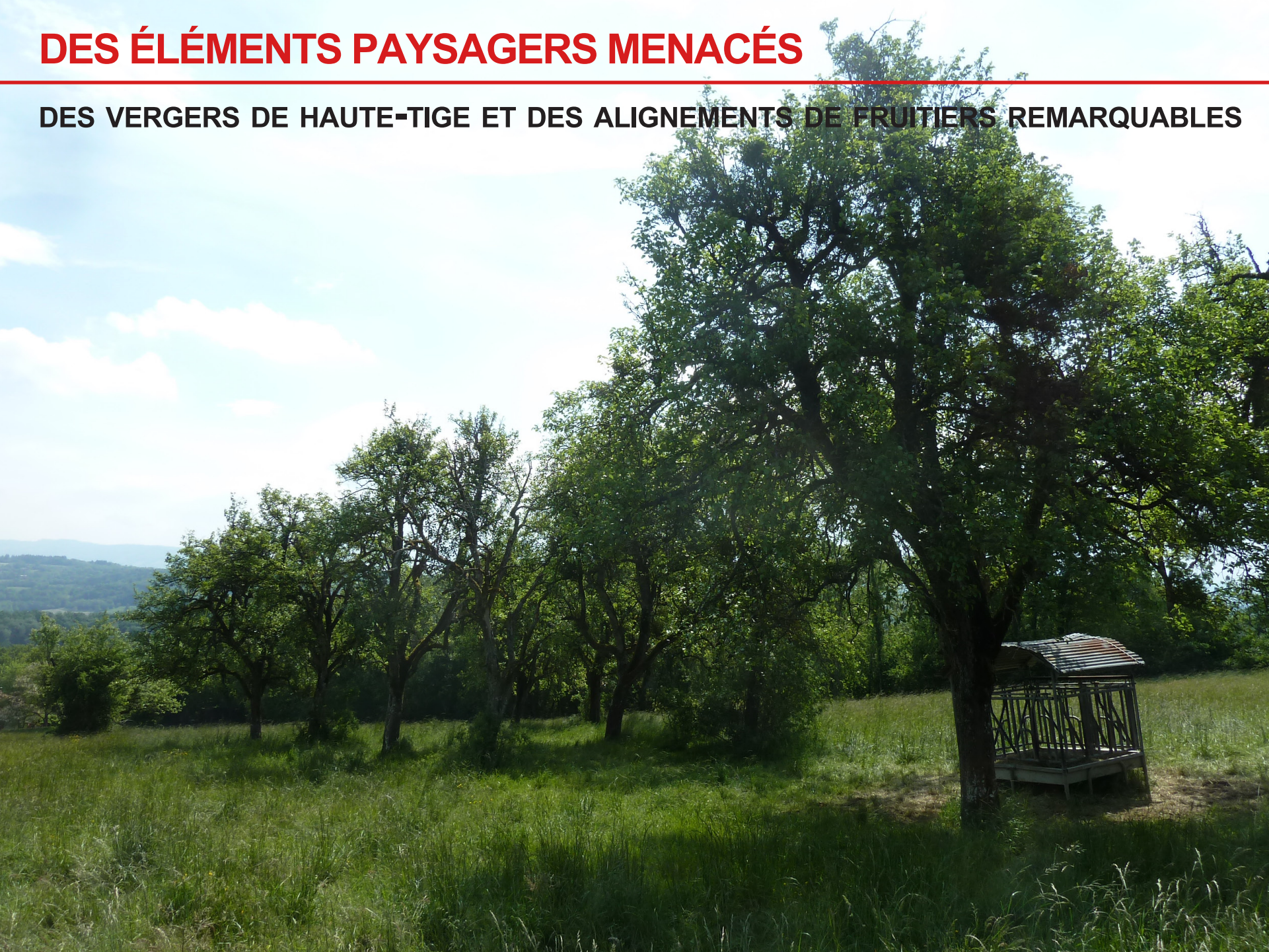
UN PAYSAGE COLLINAIRE SENSIBLE



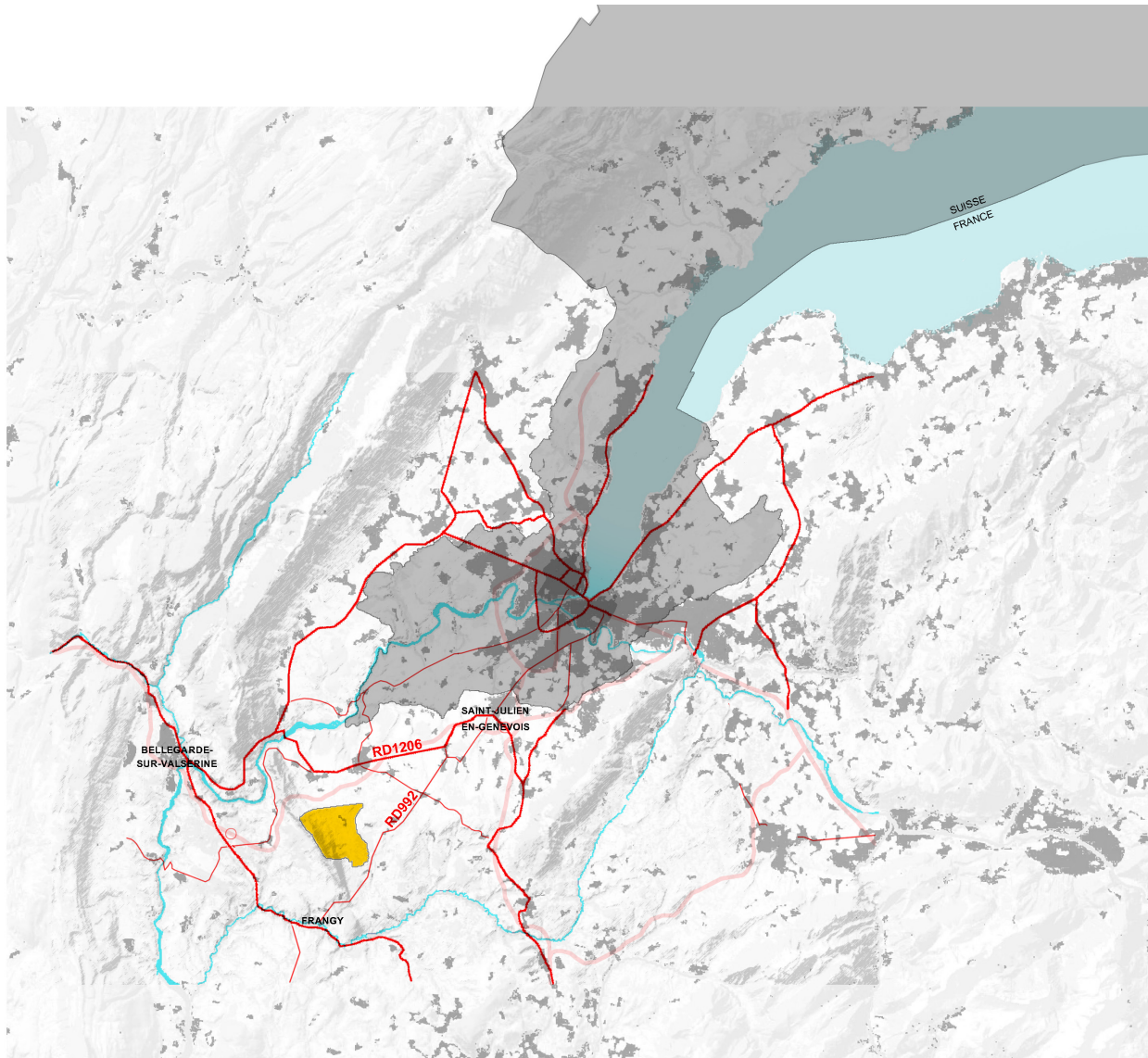
- UN PAYSAGE BOCAGER RAMIFIÉ
- CLAIRIÈRES & ESPACES SEMI-OUVERTS
- DES VUES REMARQUABLES ÉLOIGNÉES (MONT BLANC...)
- UN PAYSAGE ENCADRÉ PAR LES COTEAUX BOISÉS

DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS MENACÉS

DES VERGERS DE HAUTE-TIGE ET DES ALIGNEMENTS DE FRUITIERS REMARQUABLES

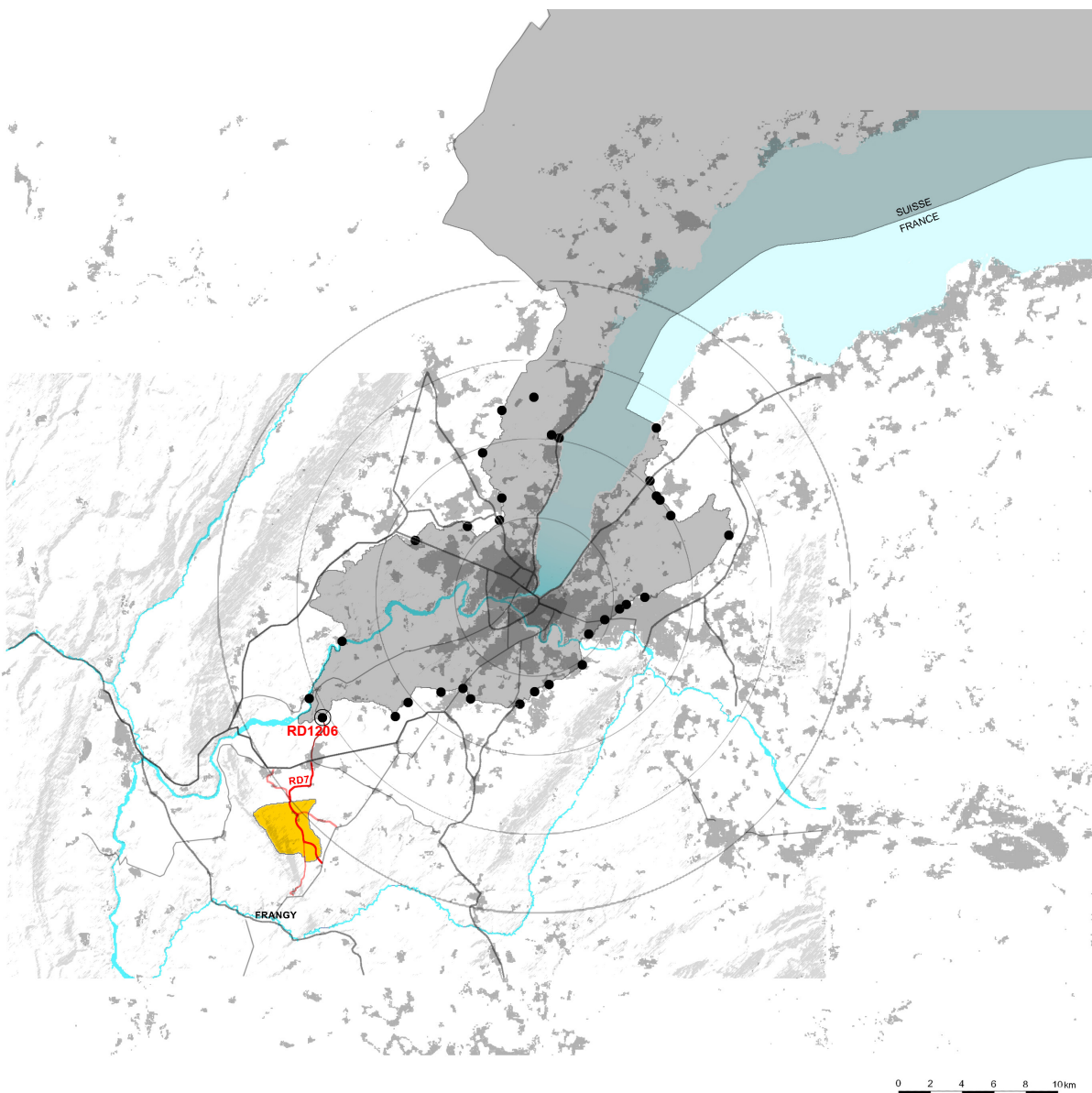


SAVIGNY, UNE COMMUNE EN RETRAIT DES PRINCIPAUX AXES DE TRANSPORT



0 2 4 6 8 10km

LA RD 7 / RD47, AXES DE TRANSIT LOCAL DIRECTS VERS LA SUISSE ET LE PAYS DE GEX



UNE PROXIMITÉ DE LA SUISSE
(DOUANE DE CHANCY)

RD7 = UN AXE D'ÉVITEMENT
DE LA RD992 (BOUCHONS DE
SAINT-JULIEN)

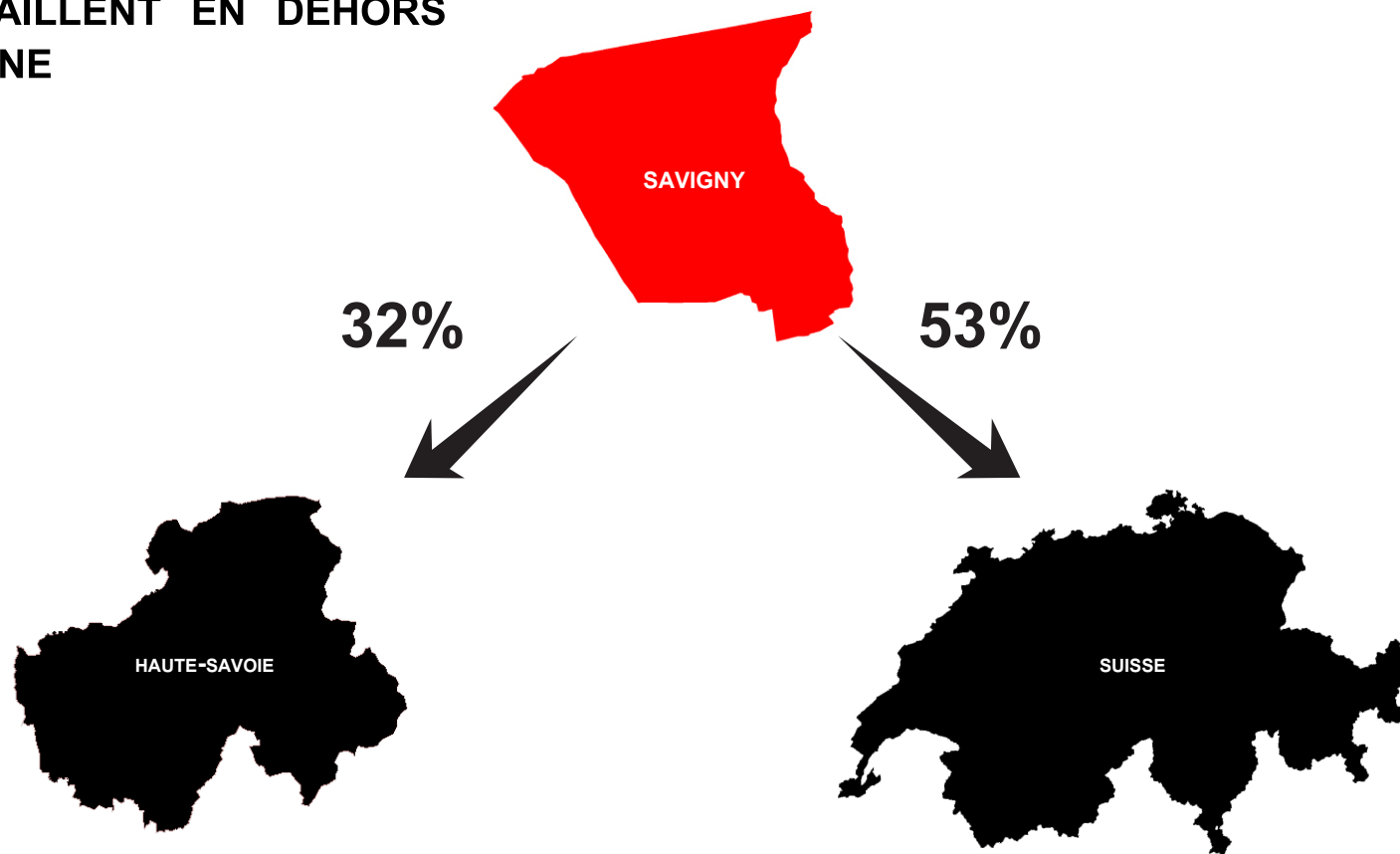
RD7/RD47 = AXES DE TRANSIT
DES FRONTALIERS

RD992 (*FRANGY-JONZIER*)
• 2006 = 3040 v/J
• 2014 = 3793 v/J
(4,6% DE POIDS LOURDS)

EN 8 ANS : + 24,8% DE TRAFIC

DES MIGRATIONS PENDULAIRES QUI S'ACCROISSENT

89,5% DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI TRAVAILLENT EN DEHORS DE LA COMMUNE



LA RD 7 / RD47, AXES DE TRANSIT LOCAL DIRECTS VERS LA SUISSE ET LE PAYS DE GEX

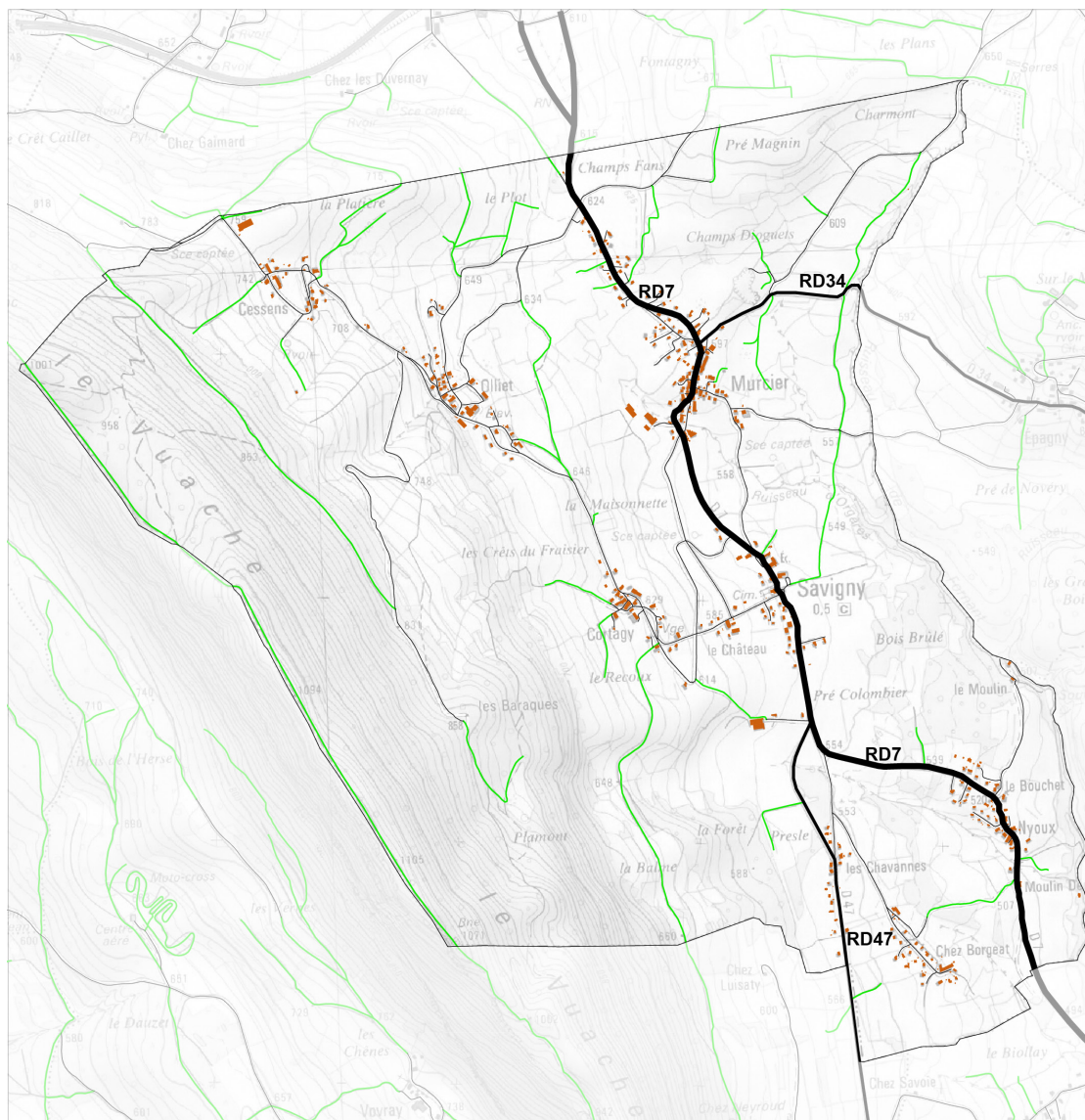


LA MOITIÉ DU TRAFIC DE SAVIGNY EST PORTÉE PAR DU TRANSIT (PÉRIURBANISATION)

RD7 =

- **800 v/J À NYOUX**
- **1600 v/J AU CHEF-LIEU & MURCIER**

UN RÉSEAU DE VOIRIES PRINCIPALES QUI AGGLOMÈRE TOUTES LES FONCTIONS



UN RÉSEAU ASSEZ PEU HIÉRARCHISÉ QUI REPOSENT SUR 3 AXES ROUTIERS PRINCIPAUX (RD7, RD47, RD34)

DES AXES QUI CUMULENT TOUTES LES FONCTIONS DE CIRCULATION :

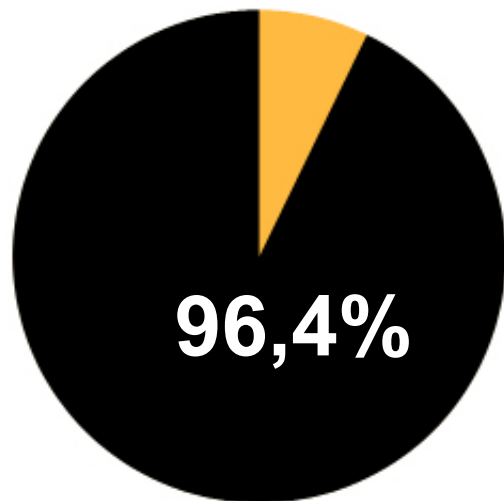
- AXES DE TRANSIT
- AXES DE RELATIONS INTER-HAMEAUX
- AXES DE DESSERTE

LA RD7, UN AXE ACCIDENTOGÈNE :

-3/4 DES AUTOMOBILISTES NE RESPECTENT PAS LA LIMITATION DE VITESSE (50KM/H)

- **2 ACCIDENTS (2005-2010)**
- **COLLISIONS AVEC LES GRANDS MAMMIFÈRES...**

TAUX DE MOTORISATION DES MÉNAGES



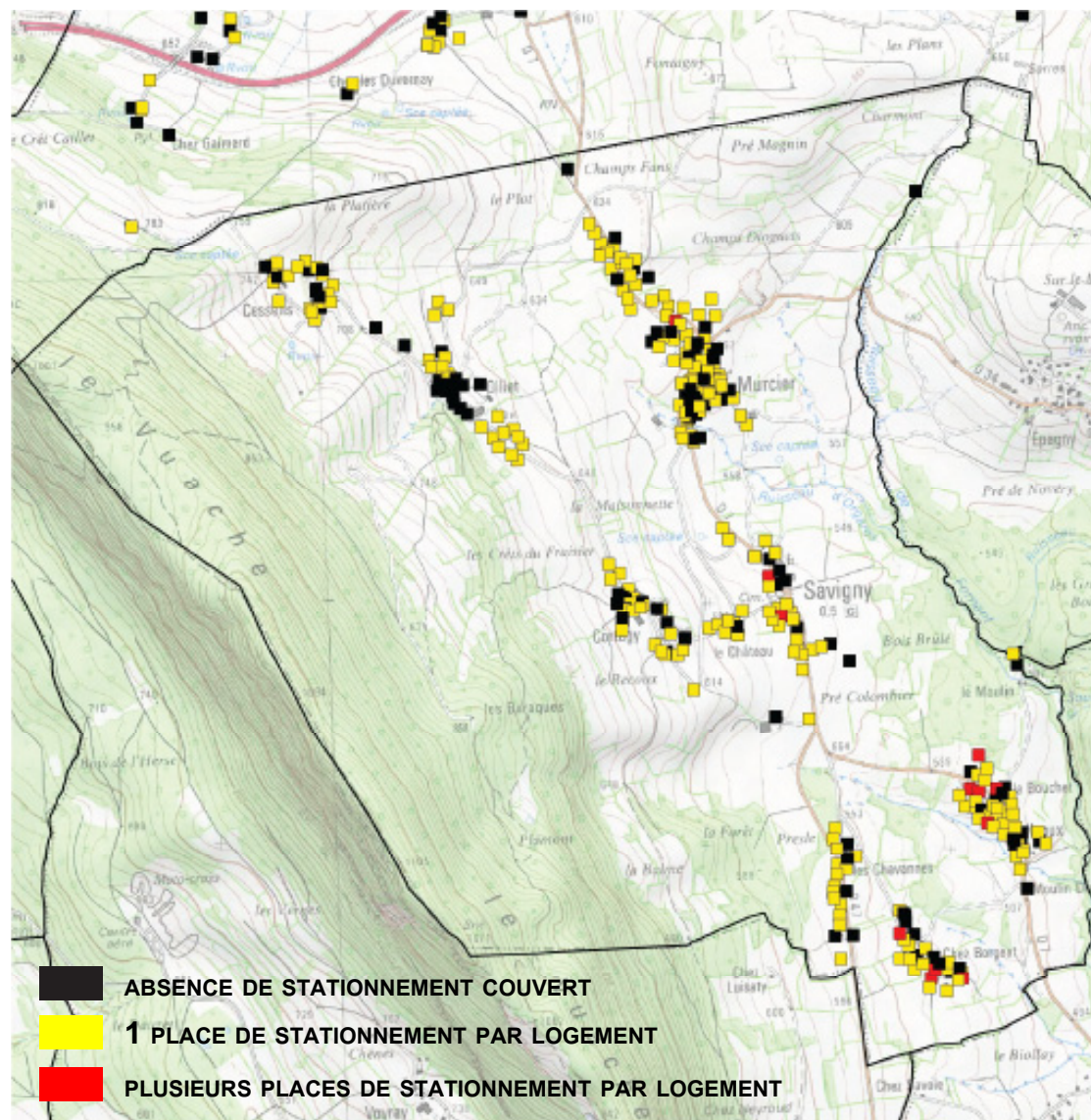
25,4% DES MÉNAGES ONT UNE VOITURE



EN 5 ANS : + 30%

71,0% DES MÉNAGES ONT DEUX VOITURES
OU PLUS

DES COEURS DE HAMEAUX DÉPOURVUS DE STATIONNEMENTS INDIVIDUELS



- **92,5%** DES RÉSIDENCES PRINCIPALES DISPOSENT D'UN EMPLACEMENT COUVERT RÉSERVÉ AU STATIONNEMENT
- LES SECTEURS DE **BÂTI ANCIEN** = UNE OFFRE EN STATIONNEMENT PLUS LIMITÉE

POUR NE PAS CONCLURE

- **SAVIGNY = UN ÉCRIN PAYSAGER ET UNE PLURALITÉ D'HABITATS NATURELS REMARQUABLES**
- **SOUMISE À UNE FORTE PRESSION PÉRIURBAINE (ACCÉLÉRATION DU RYTHME DE CONSTRUCTION, AUGMENTATION DES PRIX IMMOBILIERS, ÉVOLUTION DES FORMES BÂTIES) ET À DE NOUVELLES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ÉCONOMIE DU FONCIER)**
- **UNE ORGANISATION DU TERRITOIRE (MULTIPLES HAMEAUX) ET DES MODES DE VIE DÉPENDANTS DE LA VOITURE... QUI IMPACTENT LE TERRITOIRE (CIRCULATION, STATIONNEMENT...)**

==> QUELLE MAÎTRISE DE L'URBANISATION SUR LE TERRITOIRE ?

==> QUELLE VALORISATION DES QUALITÉS PATRIMONIALES, PAYSAGÈRES, ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE ?

==> QUELLE ADAPTATION ÉCONOMIQUE ET CLIMATIQUE DU TERRITOIRE ?

PLAN LOCAL D'URBANISME

SAVIGNY



MERCI DE VOTRE ATTENTION